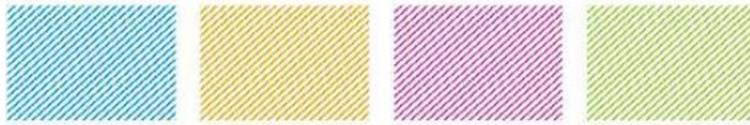


CONTRAT DE VILLE

ÉVALUATION À MI-PARCOURS

2015 - 2016 - 2017
POLITIQUE DE LA VILLE- DLVA





Sommaire

	Introduction	P-5
	Partie 1 - Observation et diagnostic	P-11
	<ul style="list-style-type: none">- 1 / A - Évolution des données de cadrage p-13- 1 / B - Nouveaux indicateurs p-26- 1 / C - Analyses et préconisations p-29	
	Partie 2 - Crédits spécifiques et droit commun	P-31
	<ul style="list-style-type: none">- 2 / A - Les crédits spécifiques p-33- 2 / B - Le droit commun p-62- 2 / C - Analyses et préconisations p-68	
	Partie 3 - Gouvernance et participation citoyenne	P-71
	<ul style="list-style-type: none">- 3 / A - Gouvernance, copilotage et animation p-73- 3 / B - Participation citoyenne p-88- 3 / C - Analyses et préconisations p-102	
	Synthèse et perspectives	P-105
	Annexes	P-117



INTRODUCTION



Introduction

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy de 2014, marque un changement qui se veut ambitieux pour la Politique de la ville. Il s'agit de rompre avec les anciens dispositifs pour apporter des réponses innovantes et adaptées aux enjeux des quartiers prioritaires. Ce changement s'accompagne de la création du Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET.

Au cœur de la réforme des enjeux marquants sont mis en avant et vont structurer les approches et les pratiques sur les territoires autour de fondamentaux :

- > **Gouvernance élargie** et portée par un **copilotage État - Établissement public de coopération intercommunale - EPCI**.
 - > **Critère unique** de concentration de la pauvreté pour définir la **nouvelle géographie prioritaire**.
 - > **Participation des habitants** avec la création de **Conseils citoyens**.
 - > **Renforcement du droit commun** pour les quartiers prioritaires.
 - > **Contrat unique** intégrant les dimensions **sociales, urbaines et économiques**.
- Pour la ville de Manosque, le nouveau Contrat de ville succède à différents dispositifs Politique de la ville, mis en œuvre depuis les années 90.
 - ✓ **1996 - 2013 - Contractualisation de la Politique de la ville sur le territoire de Manosque. La Politique de la ville se structure sur le territoire autour de dispositifs successifs :**
 - 1996 - 2000 : Convention d'objectifs État - Région - Département - Ville.
 - 2000 - 2006 : Contrat Politique de la ville.
 - 2007 - 2013 : Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS.
 - ✓ **2014 - Année de transition**
Une année de transition impulsée par l'État, vers les nouveaux programmes de la Politique de la ville :
 - Réforme de la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
 - Nouvelle géographie prioritaire.
 - ✓ **2015 - Nouveau Contrat de ville - Diagnostic et signature**
Mise en place du Contrat de ville suite à la réforme de la loi de 2014 qui invite les territoires à :
 - Faire le bilan des anciens dispositifs.
 - Mettre à jour le diagnostic des quartiers prioritaires.
 - Proposer un plan d'action lisible, cohérent et efficace.
 - Élargir la gouvernance du Contrat de ville à de nombreux partenaires et notamment les habitants constitués en Conseils citoyens.

- ✓ **2016 - Nouveau Contrat de ville - Phase d'émergence**
Émergence des modes d'organisation et des pistes d'action afin de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic :
 - Une programmation financière pour le déploiement d'actions concrètes, au service des habitants des quartiers prioritaires.
 - Une gouvernance élargie à de nombreux partenaires qui se mobilisent autour des orientations du Contrat.
 - La participation des habitants au cœur du dispositif avec la structuration des deux Conseils citoyens.
 - Un accompagnement des porteurs de projets renforcé localement.
 - Une mise en relation entre les différents acteurs de droit commun au bénéfice des quartiers.

- ✓ **2017 - Nouveau Contrat de ville - Phase de structuration**
Structuration de la stratégie et de la dynamique à la poursuite de ces objectifs ambitieux :
 - Accompagner la structuration des Conseils citoyens.
 - Renforcer l'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets.
 - Mettre en œuvre les espaces thématiques pour la gouvernance du Contrat de ville.
 - Développer l'évaluation qualitative du Contrat de ville.

→ Évaluation - méthode

Le diagnostic du Contrat de ville, réalisé en 2015 par un cabinet externe, indique que « Durant la période 2007 - 2014, aucune évaluation intermédiaire n'a été produite. Il faut remonter à la période 2000 - 2006 pour disposer d'une évaluation intermédiaire réalisée par un bureau d'études indépendant, dont les conclusions ont été remises à la commune en juillet 2004 » *extrait du Contrat de ville 2015 - 2020.*

Dans le cadre du nouveau Contrat de ville 2015-2020, l'évaluation à mi-parcours est réalisée en interne, par les équipes opérationnelles de DLVA et de l'État. Il s'agit donc d'une auto-évaluation. L'auto-évaluation est une évaluation décidée, pilotée et conduite par les acteurs du projet, c'est-à-dire ceux qui gouvernent, animent et participent au dispositif, en l'occurrence les copilotes du Contrat de ville.

Le principe d'auto-évaluation est validé en Comité de pilotage du Contrat de ville en octobre 2017, puis ajusté (notamment le plan et le calendrier) en mars 2018.

Les objectifs de l'auto-évaluation :

- Rendre compte de la progression dans l'atteinte des objectifs.
- Vérifier que la mise en œuvre du dispositif est cohérente avec le diagnostic et la stratégie retenus initialement.
- Améliorer le management du dispositif.
- Décider des axes d'amélioration du dispositif.

Il s'agit donc de mieux comprendre pour mieux décider, mieux agir et mieux rendre compte.

La démarche méthodologique utilisée s'appuie sur différents supports :

- Formation méthodologique organisée par le Centre ressource Politique de la ville en région - CRPV Paca.
- Fiches statistiques du CGET.
- Rapports annuels du Contrat de ville.
- Enquêtes auprès des différentes parties prenantes du dispositif.

→ Évaluation - enjeux

Pour cibler les enjeux de cette évaluation à mi-parcours, il convient de rappeler les objectifs de la Politique de la ville et plus particulièrement du Contrat de ville :

« *La Politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.* » Source - site du Ministère de la cohésion des territoires

« *La Politique de la ville cherche à fédérer l'ensemble de ses partenaires afin d'inscrire dans un document unique leurs interventions au bénéfice de quartiers en situation de décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville.* » Source - site du Commissariat général à l'égalité des territoires

Le Contrat de ville s'articule donc autour de deux objectifs principaux :

- Réduire les inégalités, favoriser l'égalité d'accès au droit commun et améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires.
- Fédérer l'ensemble des partenaires, dont les habitants, pour une meilleure coordination des actions en faveur du territoire.

L'évaluation à mi-parcours s'attachera donc à répondre aux questions suivantes :

- Le Contrat de ville a-t-il réussi à réduire les inégalités entre les habitants des quartiers prioritaires et la population communale ?
- Le Contrat de ville répond-t-il de manière pragmatique aux besoins des habitants ? Ces besoins ont-ils bien été identifiés et priorités ?
- Quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent de mesurer la progression dans les démarches mises en œuvre et les réponses apportées ?
- Le Contrat de ville a-t-il renforcé le lien de la Politique de la ville avec le droit commun ?
- Comment évaluer le Contrat de ville avec un contexte local et national empreint des difficultés sociétales actuelles (chômage, insécurité, décrochage scolaire ...) ?
- Quels impacts du Contrat de ville sur la gouvernance de la Politique de la ville (gouvernance élargie, participation citoyenne) ?

Pour répondre à ces questions, la démarche d'évaluation à mi-parcours a dû composer avec certaines contraintes :

- Peu d'indicateurs d'évaluation clairement ciblés dans le document cadre du Contrat de ville.
- Des statistiques actualisées mais difficiles à comparer aux données initiales et de nouveaux indicateurs qui restent difficiles à collecter.
- Manque d'outils opérationnels pour l'évaluation quantitative et qualitative des actions.

Pour autant, l'évaluation à mi-parcours apparaît comme une opportunité pour identifier les outils et la méthode à consolider pour un meilleur suivi du Contrat de ville.

Que ce soit en terme d'observation de la Politique de la ville, d'actions mises en œuvre par les crédits spécifiques ou le droit commun, ou encore de gouvernance et de participation citoyenne, l'évaluation à mi-parcours met en avant les points forts et propose d'identifier les leviers et les pistes d'améliorations possibles.

→ **Lecture du document**

Quelques indications concernant la lecture du présent document :

- Le document est décliné en 3 parties thématiques avec pour chacune, des éléments factuels complétés par une analyse qualitative.
- Pour faciliter la lecture des schémas proposés, une abréviation et un code couleur sont utilisés pour identifier les 2 quartiers prioritaires concernés :
Centre ville - Saint Lazare - Quartier prioritaire de la ville 1 - QPV1
Arc sud Serrets - Plantiers Aliziers - Quartier prioritaire de la ville 2 - QPV2
- Des annexes viennent compléter les données et observations présentées.
- Un glossaire est disponible en fin de document pour expliciter tous les sigles utilisés.
- Certains éléments de compréhension sont évoqués ici sans plus de détail, mais sont disponibles intégralement dans le document initial du Contrat de ville qui reste le cadre de référence.



OBSERVATION ET DIAGNOSTIC

SOMMAIRE PARTIE 1

PARTIE 1 - OBSERVATION ET DIAGNOSTIC



1 / A - Évolution des données de cadrage

- La démographie
- Les revenus
- Les prestations sociales
- L'emploi
- La scolarité
- La santé
- Le logement et l'habitat
- L'économie



1 / B - Nouveaux indicateurs

- Nouvelles données statistiques
- Indicateurs complémentaires



1 / C - Analyse et préconisations

- Les points forts
- Les leviers identifiés



PARTIE 1 - OBSERVATION ET DIAGNOSTIC



1 / A - Évolution des données de cadrage

- L'observation et le diagnostic proposés sont élaborés à partir de **différentes sources de données** :
 - Le diagnostic initial du Contrat de ville de Manosque, réalisé au premier semestre 2015 par un cabinet externe, et travaillé à partir de données mises à disposition par l'Institut national de la statistique et des études économiques - Insee.
 - Les ressources statistiques actualisées à partir de données Insee 2017, commandées par le CGET et mises à disposition par le biais de fiches thématiques dont certains extraits sont présentés ici.
 - Les données transmises par les acteurs du territoire pour illustrer avec de nouveaux indicateurs l'accès à certains dispositifs de droit commun.

- Une certaine prudence s'impose toutefois quant à la lecture de ces **observations statistiques** réalisées en interne :
 - L'échelle de données renseignées par l'INSEE ne correspond pas toujours à la géographie prioritaire.
 - Les indicateurs initiaux issus des données Insee ne correspondent pas toujours aux indicateurs utilisés en 2017, aussi la comparaison stricte en terme d'évolution n'est pas toujours possible.
 - Le territoire étudié étant petit, et le suivi de groupes constitués n'étant pas toujours opérationnel, il est difficile d'observer et d'analyser les évolutions.

Concernant la **démographie**, les **revenus**, les **prestations sociales**, l'**emploi**, la **scolarité** et l'**économie**, les données présentées sont issues des fiches thématiques élaborées par le CGET et ses partenaires.

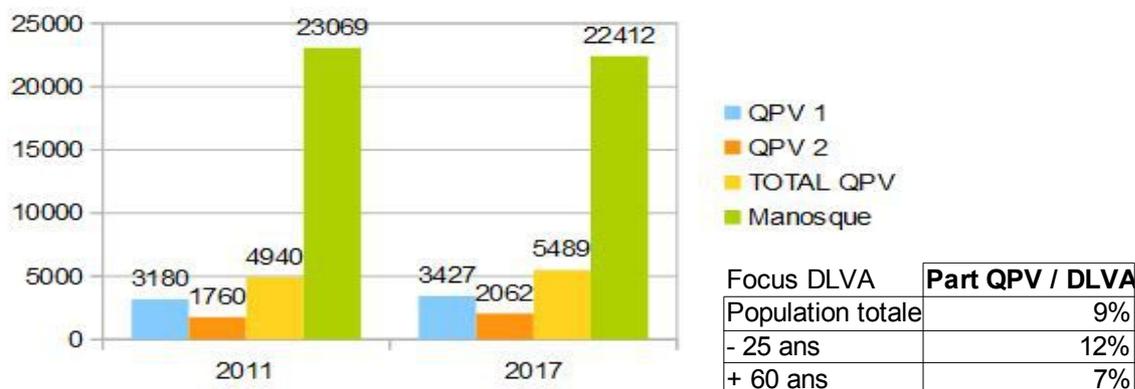
Ces fiches sont accessibles en ligne, depuis janvier 2018, sur le site du Système d'information géographique de la Politique de la ville - SIG : <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/04112>. Ces fiches sont disponibles également en annexe du présent document.

Les données concernant le **logement** sont issues des outils de la collectivité territoriale en matière d'habitat.

Concernant la **santé**, les données présentées sont issues des tableaux thématiques disponibles sur le site du SIG Politique de la ville.

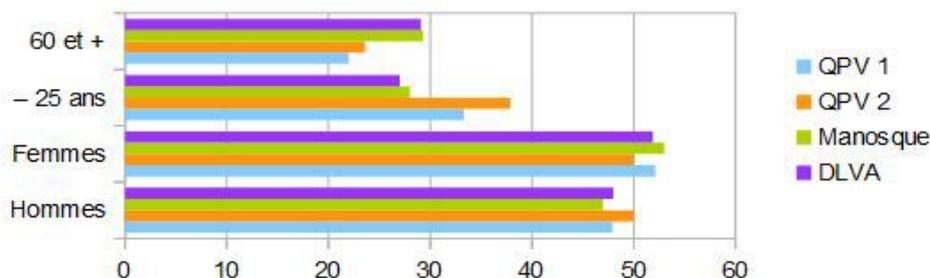
La démographie

Evolution de la population en nombre



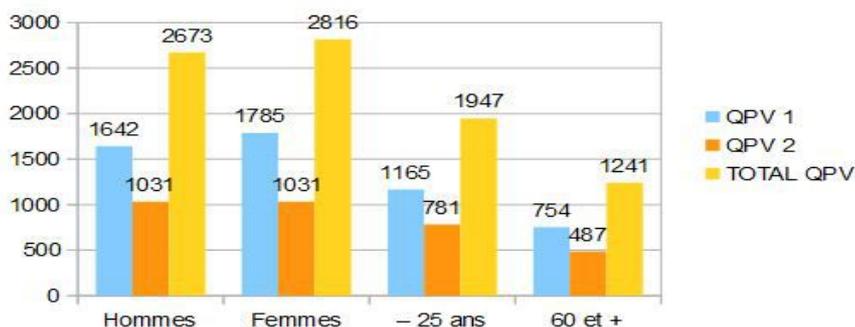
- *Lecture : la population des QPV à Manosque représente 4940 personnes en 2011 et 5489 personnes en 2017 (+11% soit 549 personnes).*
- Entre 2011 et 2017, le nombre total d'habitants a baissé pour la ville de Manosque (-3%).
- En revanche, sur la même période, le nombre d'habitants augmente pour les QPV (+ 11%).
- En 2017, sur la commune de Manosque, 24% de la population habite en QPV (cela représente 9 % sur DLVA).
- En 2017 sur le territoire national, environ 7% de la population habite en QPV ; sur le territoire régional, 10% de la population habite en QPV, ; sur le territoire départemental, 4% de la population habite en QPV.

Typologie de la population en pourcentage



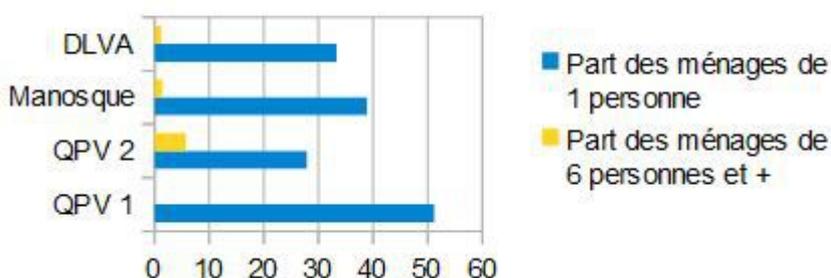
- *Lecture : dans le QPV2, 38% des habitants ont moins de 25 ans.*
- La part des jeunes est nettement plus forte en QPV que pour Manosque ou DLVA, et inversement, la part des personnes de + de 60 ans est moins élevée en QPV que pour les autres périmètres.

Typologie population QPV en nombre



- *Lecture : dans le QPV1, 1165 habitants ont moins de 25 ans.*

Composition des ménages en %



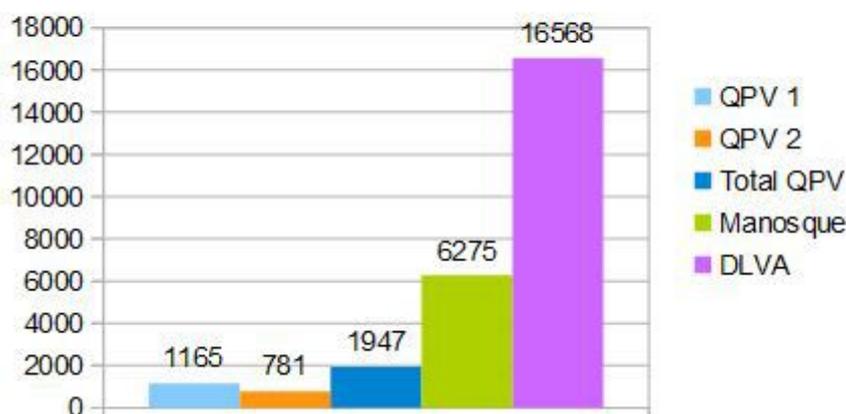
- *Lecture* : dans le QPV1, 51% des ménages sont constitués d'une seule personne.
- Les données QPV1 pour les ménages de 6 personnes et + ne sont pas disponibles.
- Sur le QPV1, on trouve la part la plus importante des ménages de 1 personne.
- Sur le QPV2, on trouve la part la plus importante des ménages de 6 personnes et +.

Indice de jeunesse en point



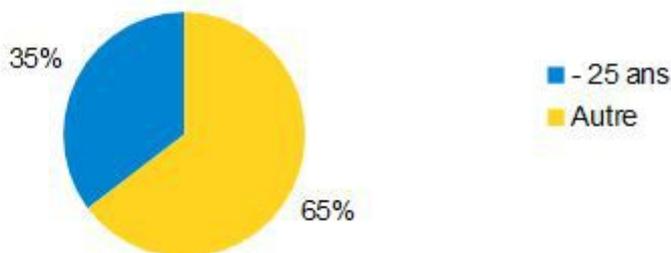
- *Définition* : « L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. » Source Insee.
- *Lecture* : dans le QPV2, l'indice de jeunesse est de 1,4 point.
- L'indice de jeunesse est plus élevé en QPV que sur le reste du territoire.

Population - 25 ans en nombre



- *Lecture* : 1947 jeunes de -25 ans résident en QPV.
- 31% des jeunes de -25 ans à Manosque résident en QPV.

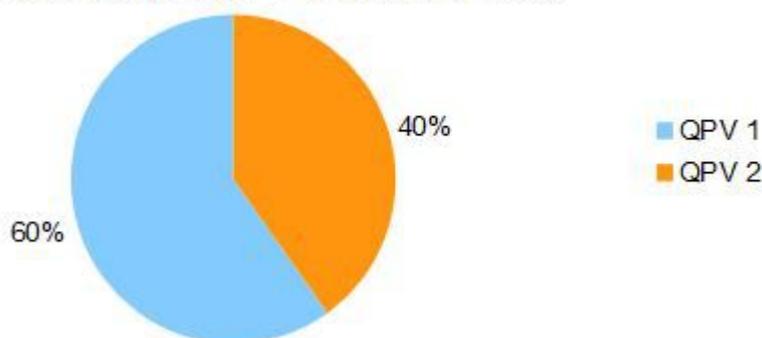
Population jeune en QPV en %



	- 25 ans en QPV	
	QPV1	QPV2
- 25 ans % par rapport au QPV	34%	38%
- 25 ans nbre	1165	784

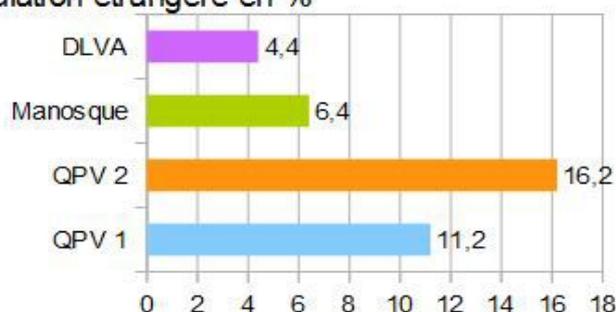
- Lecture : en QPV, les jeunes de - 25 ans représentent 35% de la population totale QPV.
- Par comparaison, à Manosque les -25 ans représentent 27% de la population (en QPV1 les - 25 ans représentent 34% de la population et en QPV2 les -25 ans représentent 38%).
- 1165 personnes ont - 25 ans en QPV1 et 784 en QPV2.

Répartition jeunes – 25 ans QPV en %



- Lecture : parmi les jeunes de moins de 25 ans en QPV, 60% sont issus du QPV1 et 40% sont issus du QPV2.

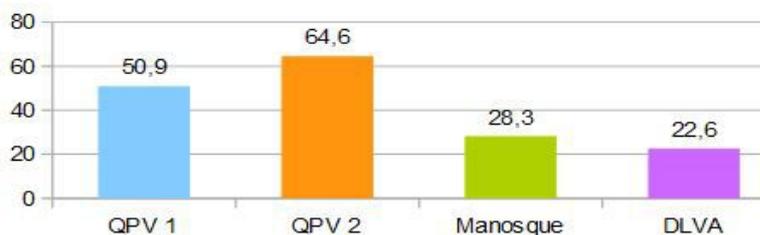
Part de la population étrangère en %



- Définition : « Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). » Source Insee.
- Lecture : 16,2% des habitants du QPV2 sont issus d'une population étrangère.
- La part de la population étrangère est nettement plus forte en QPV que sur les autres périmètres.

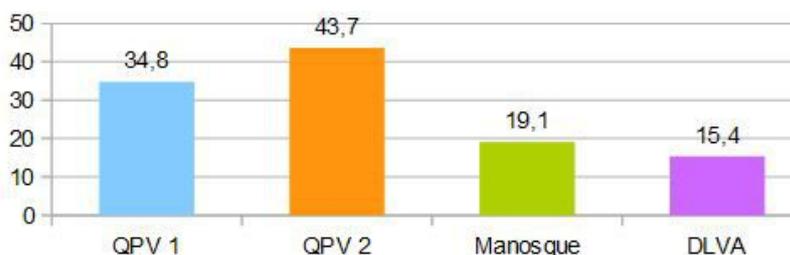
Les revenus

% Bas revenus en 2017



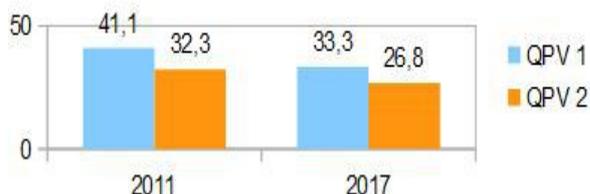
- **Définition :** « Par convention, les bas revenus sont les revenus inférieurs aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble de la population. » Source Insee. Le salaire médian à Manosque en 2017 est de 1556€. Le seuil de bas revenus en France est de 1015 euros pour une personne seule en 2017 en France.
- **Lecture :** les bas revenus représentent 64,6% de la totalité des revenus pour le QPV2.
- La part des bas revenus est largement supérieure en QPV que dans les autres périmètres, avec une part plus élevée sur le QPV2.

% Taux pauvreté en 2017



- **Définition :** « En France, selon le seuil de pauvreté adopté, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 846 euros (seuil à 50% du revenu médian) ou 1 015 euros (seuil à 60%) » Source Insee.
- **Lecture :** en 2017, dans le QPV2, 43,7% de la population vit sous le seuil de pauvreté.
- Ainsi, le taux de pauvreté en QPV est largement supérieur aux autres périmètres, avec une part plus élevée sur le QPV2 (2 fois supérieur au taux de pauvreté de Manosque, qui est déjà plus élevé que la moyenne nationale et départementale / voir schéma du Compas ci-après).

Evolution ménages imposés en %



Evolution bas revenus en %



- **Lecture :** entre 2011 et 2017, la part des ménages imposés en QPV baisse. De manière mécanique, la part des bas revenus augmente donc pour les 2 QPV.

Niveaux de vie et précarité : où en est ma commune ?

Sélectionner votre région

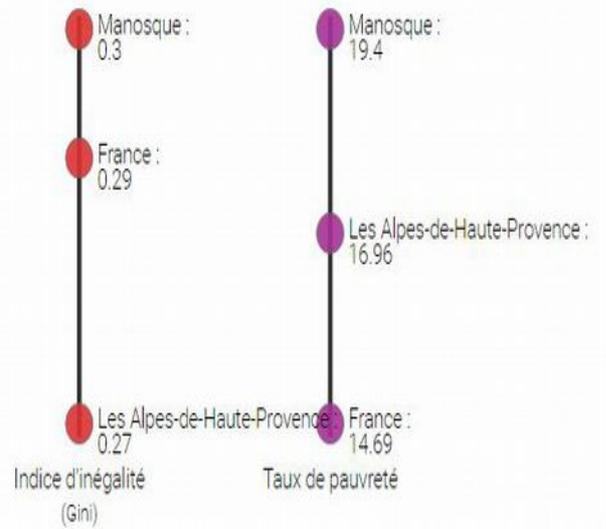
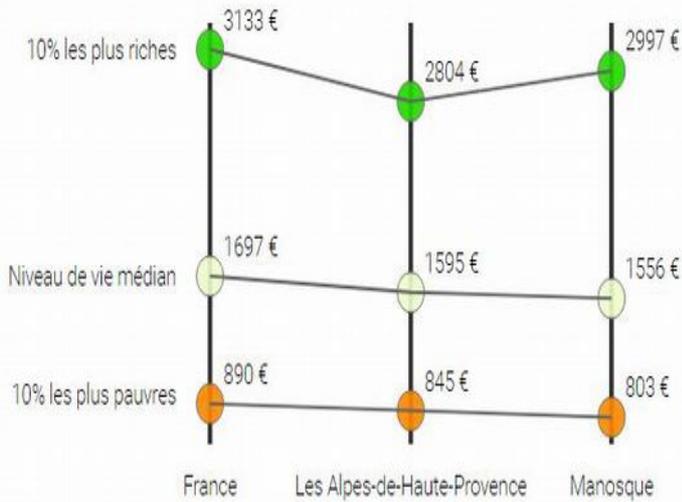
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sélectionner votre département

Les Alpes-de-Haute-Provence

Sélectionner votre commune

Manosque

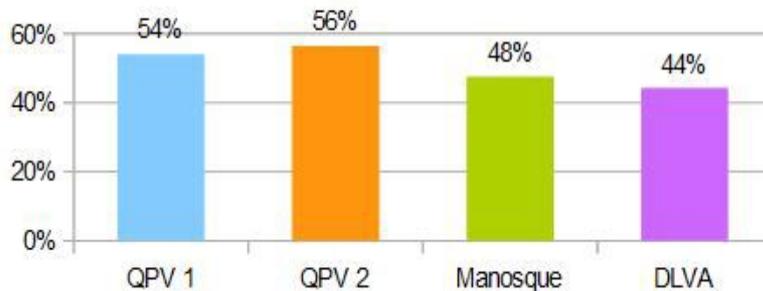


Source : données Insee 2014 - voir [notre méthodologie](#)

Le COMPAS est un cabinet d'études spécialisé dans l'observation sociale des territoires.
<http://www.lecompas.fr>

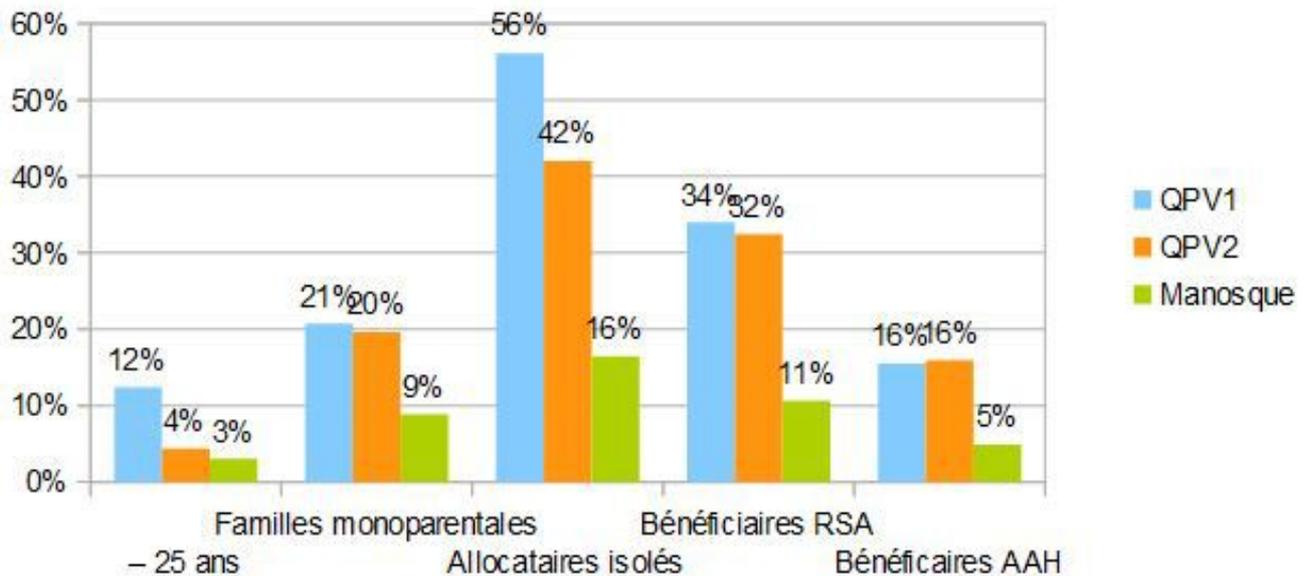
Les prestations sociales

Part de la population couverte par au moins une prestation CAF

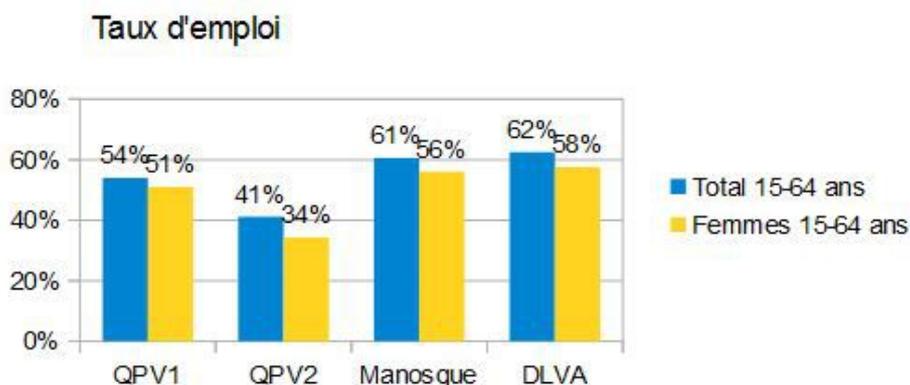


- *Lecture : à Manosque, 48% de la population bénéficie d'une prestation CAF.*
- En QPV, la part de la population bénéficiant de prestation CAF est légèrement plus importante que sur le reste du territoire.

Typologie allocataires CAF

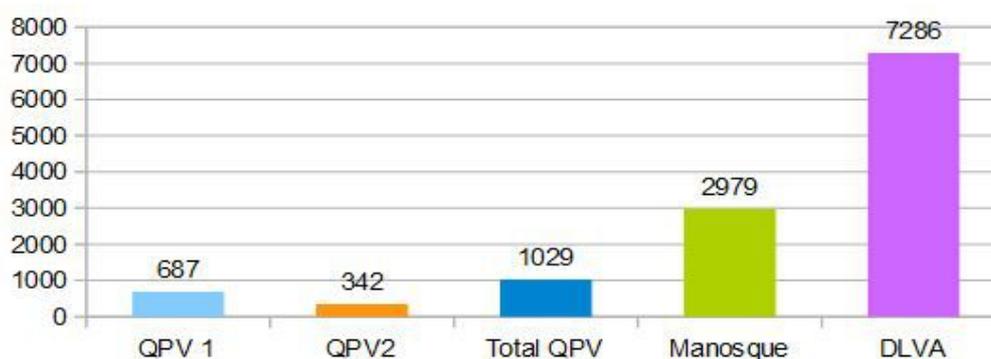


- *Lecture : En QPV1, 56% des allocataires CAF sont isolés.*
- La part des allocataires pour chaque catégorie est plus importante en QPV que hors QPV.



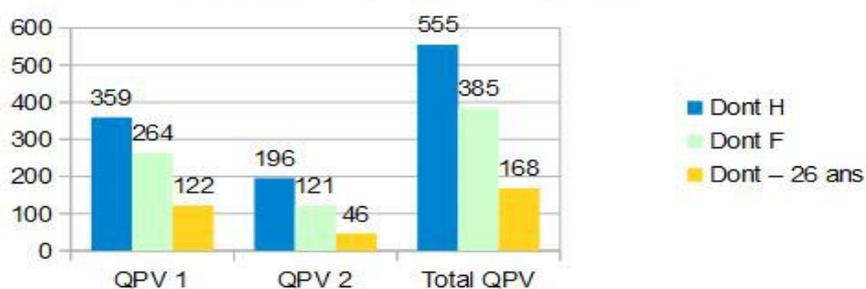
- **Définition :** Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.
- **Lecture :** A Manosque, le taux d'emploi est de 61%.
- Le taux d'emploi en QPV est inférieur aux autres périmètres, notamment le taux d'emploi des femmes (34% en QPV2).

Demandeurs d'emploi toutes catégories en nombre



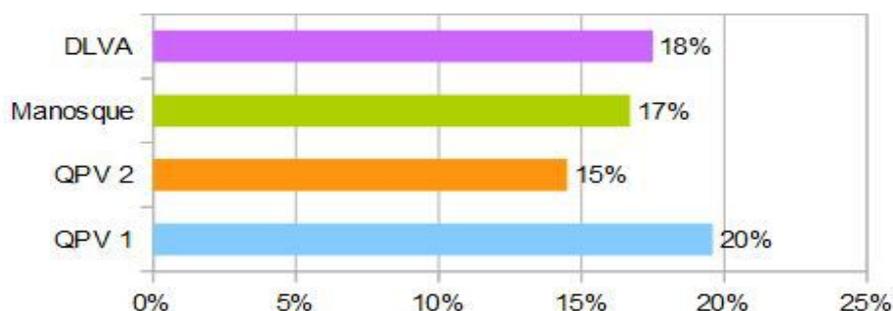
- **Lecture :** A Manosque, 1029 personnes sont demandeurs d'emploi toutes catégories en QPV.
- Les demandeurs d'emploi toutes catégories qui résident en QPV représentent environ 28% des demandeurs d'emploi toutes catégories à Manosque.

Typologie demandeurs emploi QPV



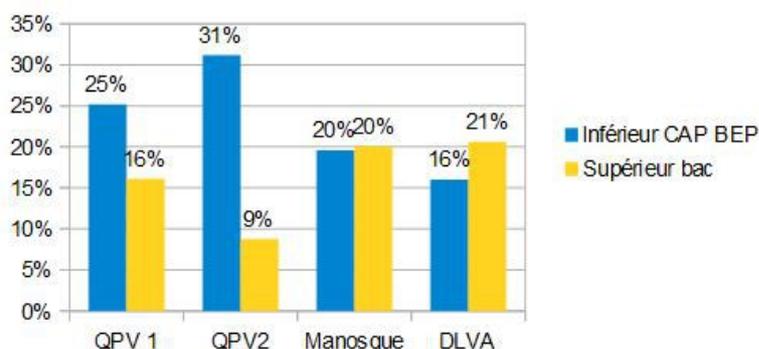
- **Lecture :** 168 jeunes de - 26 ans résidant dans les QPV sont inscrits à Pôle Emploi dans les catégories ABC (c'est à dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi).
- Les demandeurs d'emploi de catégorie ABC qui résident en QPV sont 940 (dont 555 hommes et 385 femmes), et représentent 35% des demandeurs d'emploi de la même catégorie pour Manosque.

Part du chômage des – 26 ans en %



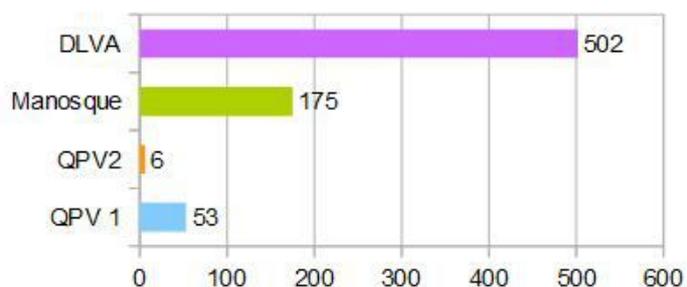
- *Lecture : 18% des demandeurs d'emploi sur DLVA ont - de 26 ans.*
- Environ 17% des demandeurs d'emploi issus des QPV ont moins de 26 ans, cela représente environ 168 personnes (dont 122 en QPV1 et 46 en QPV2).

Niveau formation demandeurs emploi



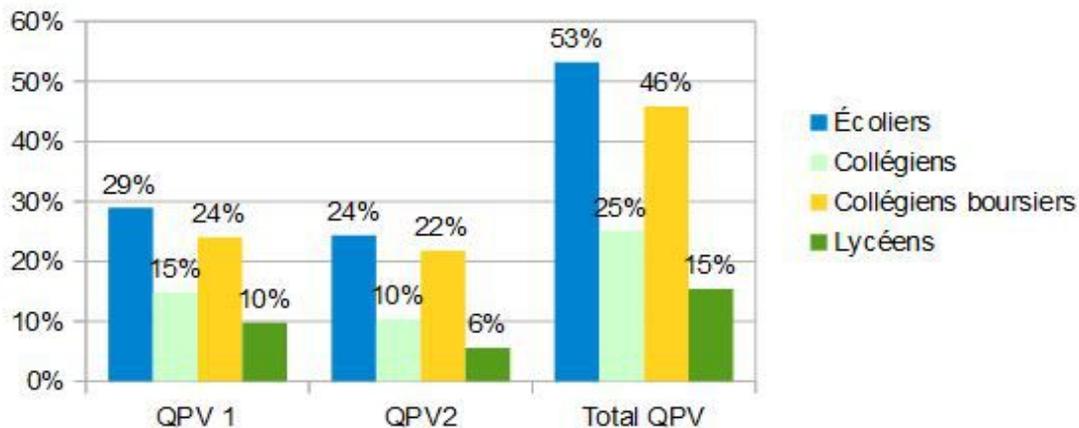
- *Lecture : Parmi les demandeurs d'emploi à Manosque, 20% ont un niveau inférieur au CAP - BEP et 20% ont un niveau supérieur au BAC.*
- Les demandeurs d'emploi en QPV ont un niveau de formation inférieur aux autres périmètres. 31% des demandeurs d'emploi inscrits pour le QPV2 ont un niveau inférieur CAP BEP.

Contrats aidés en 2016 en nombre



- *Lecture : 502 contrats aidés ont été signés sur le territoire de DLVA.*
- Sur ces 502 contrats aidés, 59 ont bénéficié à des personnes habitants en QPV (53 pour le QPV1 et 6 pour le QPV2, soit 12% au total).

Scolarité QPV par rapport à Manosque en %



- *Lecture* : 53% des écoliers Manosquins résident en QPV.
- Attention, les territoires de recrutement pour tous les jeunes issus des QPV en âge d'être au collège ou lycée ne sont pas comptabilisés : inscrits hors Manosque, déscolarisés...
- 25% des collégiens de Manosque sont issus des QPV, en revanche, parmi les collégiens boursiers, 46% sont issus des QPV.
- La part des jeunes issus des QPV scolarisés au lycée est faible puisqu'ils représentent 15% du nombre total des lycéens.
- Dès le collège et de manière marquée au lycée, la part des élèves issus des QPV est minoritaire.

	QPV1	QPV2	Total QPV	Manosque	Part QPV à Manosque
Écoliers 1er degré	715	601	1316	2472	53%
Collégiens	164	114	278	1106	25%

(source : Ministère de l'éducation nationale 2016)

L'éducation nationale constate un évitement des familles dès l'entrée de leurs enfants au collège, cette tendance s'accompagne de déménagements vers les villes alentours (les effectifs des collèges de Volx et Sainte Tulle augmentent).

Pour information, 6 établissements sont classés en REP (réseau éducation prioritaire) à Manosque : Collège Giono - Maternelle et élémentaire La Luquèce - Maternelle et élémentaire Les Plantiers - Primaire La Ponsonne

Définition : « La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. » Source : www.education.gouv.fr

Par ailleurs, certains groupes scolaires sont classés REA (réseau d'éducation accompagnée), car sans relever du dispositif REP, ils accueillent une proportion non négligeable d'élèves issus des QPV : Maternelle et élémentaire St Lazare - Élémentaire des Tilleuls

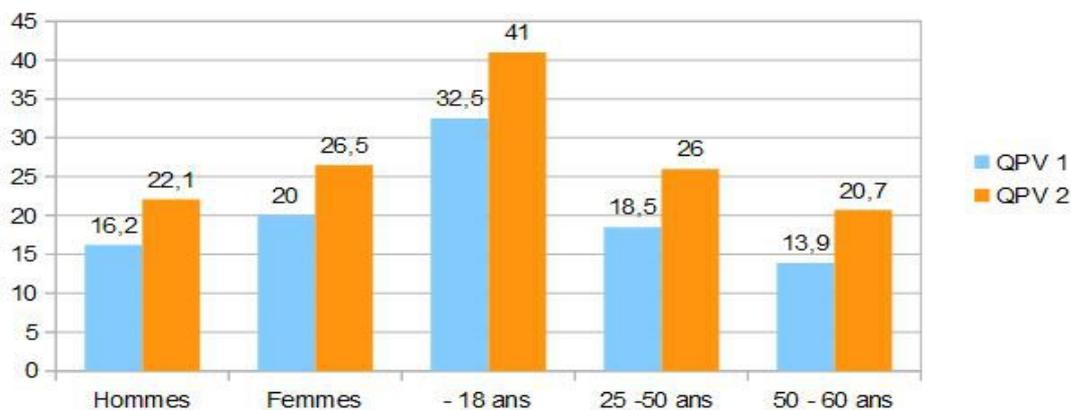
Pour autant, seuls 2 établissements scolaires se situent dans la géographie prioritaire : Les Plantiers - Les Tilleuls.

Bénéficiaires en nombre couverts par la CMU-C en 2015 à Manosque



- *Lecture : à Manosque, 2241 personnes bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire - CMU-C (617+495+1129=2241).*
- 50% des bénéficiaires Manosquins de la CMU-C sont issus des QPV.

Typologie des bénéficiaires CMUC en % dans les QPV en 2015



- *Lecture : 41% de la population parmi les -18 ans en QPV2 bénéficie de la CMU-C.*
- *La part des bénéficiaires de la CMU-C est proportionnellement plus élevée sur le QPV2.*

Santé mentale

Pas d'indicateurs disponibles, mais les professionnels de l'accueil d'urgence et de l'action sociale indiquent que les situations d'isolement et de précarité concernant la santé mentale seraient en augmentation (plus de situations constatées et des situations plus difficiles).

Le logement et l'habitat

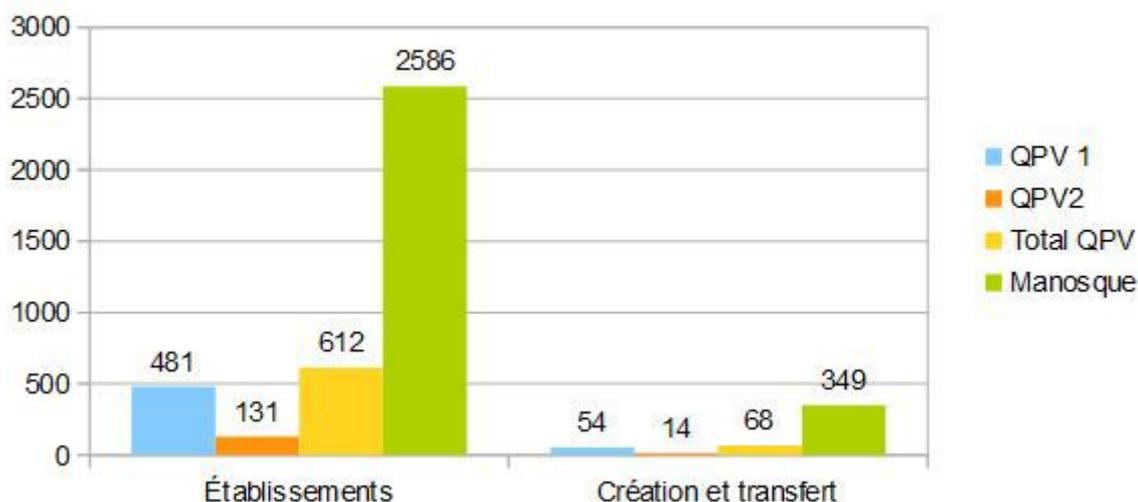
	Propriétaires occupants	Locataires	Dont locataires HLM
QPV1	23%	74%	2%
QPV2	34%	63%	42%

Source Insee, recensement de la population 2014

- *Lecture* : en QPV1, 74% des logements sont occupés par des locataires.
- La majorité des logements du QPV1 et du QPV2 sont occupés par des locataires, avec une part importante de logements sociaux en QPV2 (42%) et très faible en QPV1 (2%).
- Le dernier inventaire des logements sociaux à Manosque réalisé en 2017, montre que les QPV disposent de 443 logements sociaux issus du parc public (conventionné HLM), soit 29% du parc social de la commune.

L'économie

Développement économique en nombre d'établissements



- *Lecture* : la ville de Manosque compte 2586 établissements et 349 créations et transferts en 2015. Source Répertoire des entreprises et des établissements.
- 25% des établissements économiques de la ville de Manosque se situent en QPV avec une bonne part de la dynamique de création et de transfert qui représente 19% des mouvements pour la commune.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Bien que pour les raisons expliquées en introduction, la comparaison avec les données initiales du diagnostic soit difficile, l'analyse des données actuelles conforte le constat national : les inégalités se maintiennent entre les quartiers prioritaires de la ville et le reste du territoire.

Quelques indicateurs marqueurs du territoire :

Démographie

La population en QPV augmente de + 11% (à l'inverse de la tendance communale) et représente 25% de la population de Manosque en 2017. Ainsi, pour la ville de Manosque, le seuil général de 25% sera retenu pour admettre un équilibre, une sous-représentation ou une sur-représentation des QPV dans les moyennes proposées. Ce seuil sera de 31% pour les -25 ans et de 53% pour les élèves du premier degré (6-12 ans). La population des QPV est marquée par un taux de jeunesse significatif avec 35% de - 26 ans (27% à Manosque). Les QPV concentrent également une grande part de personnes isolées (en QPV1) et des familles nombreuses (en QPV2). Peu de données sont disponibles concernant les personnes âgées.

Revenus

Avec un taux de pauvreté de 19,6%, le territoire de Manosque se situe au dessus de la moyenne nationale (14,7%) et départementale (17%). Dans ce contexte, le taux de pauvreté en QPV est important avec 35% en QPV1 et 44% en QPV2.

Prestations sociales

A Manosque, 48% de la population bénéficie de prestations CAF. La part d'allocataires en QPV se situe environ à 55% de la population.

Emploi

Le taux d'emploi en QPV est inférieur au taux d'emploi à Manosque. Les jeunes de - 26 ans issus des QPV et inscrits à Pôle Emploi sont estimés au nombre de 168. Les demandeurs d'emploi en QPV ont un niveau de formation inférieur aux autres périmètres. 12% des contrats aidés sur le territoire de DLVA ont bénéficié à des habitants des QPV.

Éducation

Les écoliers du premier degré sur la ville sont composés à 53% d'enfants des quartiers prioritaires. Cette tendance s'inverse nettement à partir du second degré. Les jeunes en QPV font moins d'études que les jeunes en général.

Santé

50% des bénéficiaires de la CMU-C à Manosque sont issus des QPV avec une forte proportion de bénéficiaires de - 18 ans.

Logement et habitat

Les QPV se caractérisent par une majorité de logements locatifs avec une part importante de logements sociaux en QPV2. 29% des logements issus du parc social de la commune (tous statuts confondus) se trouvent en QPV.

Développement économique

La dynamique économique qui caractérise le territoire se retrouve dans une certaine mesure sur les QPV qui comptent 25% des établissements économiques de la ville, ratio équilibré par rapport à la population des QPV.

Nouvelles données statistiques

Le diagnostic initial présenté dans le document cadre du Contrat de ville, propose des données statistiques sur les champs de la démographie (nombre de personnes par ménages, taux de jeunesse, population étrangère), de l'emploi et du logement.

Les fiches CGET réalisées par l'Insee et ses partenaires en 2017 sont exhaustives et abordent les différents thèmes du Contrat de ville avec détail (les données thématiques pour le logement et la santé sont issues des services de la collectivité ou du SIG Politique de la ville). Ces nouvelles données apportent un éclairage complémentaire aux statistiques initiales et permettent de dresser un portrait plus détaillé des quartiers prioritaires à Manosque.

Indicateurs complémentaires

Le Contrat de ville prévoyait la mise en place d'un observatoire de la Politique de la ville pour avoir une connaissance fine des publics et de leurs besoins, afin d'organiser les réponses et mesurer leur efficacité. Cet observatoire n'a pas pu être mis en place formellement, mais l'évaluation à mi-parcours et les nouveaux outils disponibles permettent aujourd'hui de relancer la démarche.

- **Indicateurs territoriaux**

Pour préciser les données mises à jour par le CGET au travers des fiches thématiques, nous avons cherché à mettre en avant des indicateurs territoriaux spécifiques. Ces nouveaux indicateurs collectés auprès des acteurs locaux ou des services de la collectivité, apportent une vision plus précise sur la place des habitants en QPV dans les dispositifs de droit commun notamment.

Dispositifs institutionnels privés

<u>Mission locale</u>	<u>Dispositif général ML 2017</u>	<u>Dispositif garantie jeunes 2017</u>
Jeunes inscrits pour Manosque	679	46
Dont jeunes inscrits en QPV	269	22
Pourcentage de jeunes QPV sur total inscrits	40%	47%

(Source : inscriptions 2017 - Mission Locale des Alpes de Haute Provence)

<u>Maison des jeunes et de la culture - MJC</u>	<u>Adhérents MJC 2017</u>
Adhérents total (toutes communes confondues)	550
Dont QPV1	23
Dont QPV2	14
Pourcentage adhérents QPV1 et QPV2 sur total adhérents	7%

(Source : adhésions 2017 - MJC de Manosque)

Dispositifs municipaux

<u>Ludothèque</u>	1er semestre 2018
Abonnés total Manosque	171
Dont QPV1	31
Dont QPV2	9
Pourcentage abonnés QPV1 et QPV2 sur total abonnés	23%

(Source : abonnements 1er semestre 2018 - Service jeunesse de Manosque)

<u>Centre de l'enfance</u>	Été 2018
Inscrits total	752
Dont QPV1	87
Dont QPV2	79
Pourcentage inscrits QPV1 et QPV2 sur total inscrits	22%

(Source : inscriptions été 2018 - Service jeunesse de Manosque)

<u>Vacances pour tous - Accueil de loisirs 11-14 ans</u>	Été 2018
Inscrits total	100
Dont QPV1	24
Dont QPV2	19
Pourcentage inscrits QPV1 et QPV2 sur total inscrits	43%

(Source : inscriptions été 2018 - Service jeunesse de Manosque)

<u>Médiathèque d'Herbès</u>	1er semestre 2018
Abonnés total Manosque	2500
Dont QPV1	503
Dont QPV2	125
Pourcentage abonnés QPV1 et QPV2 sur abonnés total Manosque	25%

(Source : inscriptions 2018 médiathèques DLVA. Traitement : géoréférencement service du CGET)

<u>Théâtre (Jean le Bleu et Moulin St André)</u>	Saison culturelle 2017 - 2018
Abonnés total Manosque	570
Dont QPV1	62
Dont QPV2	30
Pourcentage abonnés QPV1 et QPV2 sur abonnés total Manosque	16%

(Source : inscriptions 2017-2018 théâtres DLVA. Traitement : géoréférencement service du CGET)

Ces indicateurs territoriaux pourraient être élargis à différents domaines tels que le sport (clubs et équipements sportifs), l'éducation et la jeunesse (aide aux devoirs, crèches...), l'accès au Droit, la santé, la sécurité...

A ce jour, des freins techniques ont rendu difficile la collecte de ce type de données (capacité à traiter des fichiers en masse pour extraire les données QPV). Une demande auprès du bureau de l'observation des territoires de la Politique de la ville du CGET, a permis récemment d'accéder au service de géoréférencement proposé. Une harmonisation des outils et des pratiques sera nécessaire pour permettre l'utilisation de ce service de manière optimale par la collectivité.

- **Indicateurs thématiques**

De nouveaux indicateurs thématiques peuvent également être envisagés, en lien avec les enjeux prioritaires identifiés notamment par l'évaluation à mi-parcours. Par exemple, concernant la parentalité et l'accompagnement des familles à la scolarité des enfants, des partenariats spécifiques pourraient être envisagés pour évaluer la mobilisation des parents et identifier les freins et leviers. Egalement, en lien avec les Conseils citoyens, la question de la mobilisation des habitants en faveur de leur quartier pourrait faire l'objet d'une enquête qui permettrait de définir les leviers et les freins à la citoyenneté et à l'engagement des habitants dans la vie locale.

- **Observation à l'échelle des résidences sociales**

L'observation à l'échelle micro des résidences sociales pourraient être une opportunité pour compléter le portrait des quartiers.

En ce sens, l'utilisation des statistiques collectées dans le cadre des enquêtes d'occupation du parc social (OPS) par les bailleurs serait un plus. A ce jour, les informations relatives à ces enquêtes étant partielles, les données ne sont pas exploitables dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville.

Dans la même logique, la mise en place sur le territoire de la Conférence intercommunale du logement (CIL) permettra de collecter des éléments d'observation sur le parcours résidentiel des locataires du parc social en QPV.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Les indicateurs collectés permettent d'affiner les données de cadrage au contexte micro. Cette collecte pourra être renforcée par la **mise en place d'outils permettant de capitaliser les données** (cibler les adresses relevant des QPV notamment avec le service de géoréférencement du CGET).

Un effort particulier pourra être fait à **l'échelle des services de la collectivité** qui couvrent de nombreux domaines de la vie courante : mobilité, sport, sécurité, prévention de la délinquance, culture, enfance ... et qui n'apparaissent pas dans les données nationales.

Ces indicateurs renseignent sur **l'accès et le recours aux services** et notamment les services publics par les habitants des quartiers prioritaires. Ils apportent des éléments de compréhension et de calibrage concernant **l'articulation attendue avec le droit commun**.

Des **indicateurs thématiques** pourront également être mis en place en fonction des enjeux soulevés par l'évaluation à mi-parcours.

Un effort pourra également être fait pour permettre une utilisation des statistiques relatives aux **enquêtes d'occupation du parc social** et aux **éléments d'information relatifs à la CIL** et relevant des QPV. Ces données apporteront une vision détaillée à l'échelle micro des résidences et permettra d'affiner le diagnostic territorial ainsi que les enjeux de la Politique de la ville par quartier.

Avec le **développement d'outils**, la mise en place de **l'observatoire prévu initialement** pourra donc être engagée.

1 / C - Analyse et préconisations

A ce stade de mise en œuvre du nouveau Contrat de ville, et compte tenu des outils statistiques à disposition, l'évaluation à mi-parcours ne permet pas de dresser de tendance significative pour le territoire en terme d'impact du dispositif sur la réduction des inégalités pour les quartiers prioritaires. De la même manière, faute d'outils adaptés, l'observatoire des quartiers prévu initialement n' a pas pu être mis en place.

Cependant, la pratique et l'expérience acquises sur les trois premières années du Contrat de ville, permettent d'identifier les points forts et les leviers nécessaires pour la structuration des outils au service de l'observation des quartiers.

→ ÉVOLUTION DES DONNÉES DE CADRAGE

✓ Les points forts :

- Des données statistiques consolidées en 2018 par le CGET et les institutions partenaires qui permettent d'actualiser le diagnostic initial avec une diversité d'angles thématiques.
- Des données statistiques thématiques complémentaires qui permettent d'affiner l'observation des quartiers (santé, logement).

✓ Les leviers identifiés :

- Consolider l'approche statistique proposée par le CGET pour pouvoir stabiliser les données en vue d'une analyse plus détaillée des quartiers prioritaires par territoire = reprise des indicateurs, des échelles et des périodes à l'identique chaque année.
- Articuler les données compilées par le CGET avec des études menées localement dans le cadre des dispositifs existants (CLSPD, NPNRU, Action cœur de ville, PLH), ou des études thématiques sur les volets peu traités (santé, sécurité et tranquillité publique) pour affiner le portrait des quartiers prioritaires sur le territoire = développer l'articulation des outils d'observation du territoire en lien avec les enjeux du Contrat de ville.

→ NOUVEAUX INDICATEURS

✓ Les points forts :

- Une volonté de collaboration des acteurs pour affiner collectivement le diagnostic, malgré le manque d'outils adaptés actuellement.

✓ Les leviers identifiés :

- Compléter le diagnostic actualisé par de nouveaux indicateurs plus détaillés à l'échelle du territoire pour évaluer la part des habitants issus des QPV parmi les usagers des différents services de droit commun identifiés = utilisation du service de géoréférencement du bureau de l'observation des territoires en Politique de la ville par les services de la collectivité.
- Préciser le diagnostic actualisé en incluant les retours des enquêtes d'occupation du parc social et les éléments d'observation de la CIL relevant des QPV = communication des enquêtes et des éléments de la CIL aux partenaires du Contrat de ville.



CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DROIT COMMUN

SOMMAIRE PARTIE 2

PARTIE 2 - CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DROIT COMMUN

2 / A - Les crédits spécifiques

- Appel à projets
Analyse générale des crédits spécifiques
Analyse détaillée des actions
Une évaluation renforcée - expérimentation 2017
- Focus sur le pilier Cadre de vie et Habitat
NPNRU, PLH et Action coeur de ville
Abattement de la TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties

2 / B - Le droit commun

- Définitions et contexte
- Crédits et moyens de droit commun
- Articulation du droit commun et de la Politique de la ville

3 / C - Analyses et préconisations

- Les points forts
- Les leviers identifiés

PARTIE 2 - CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DROIT COMMUN

2 / A - Les crédits spécifiques



Appel à projets

Organisation de l'appel à projets



La programmation financière du Contrat de ville se traduit par un appel à projets annuel - AP, qui soutient la mise en œuvre d'actions opérationnelles, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville à Manosque.

L'appel à projets est donc un levier concret, qui donne aux opérateurs de terrain les moyens de mener des projets, en réponse aux enjeux et aux orientations du plan d'action défini dans la phase de diagnostic du Contrat de ville.

La mise en œuvre du Contrat de ville 2015-2020 modifie l'organisation de l'appel à projets annuel de la Politique de la ville.

Outre une réflexion menée sur le **calendrier**, pour faciliter le démarrage des actions par les opérateurs, des changements de fond s'appliquent à différents niveaux : les **objectifs spécifiques** de l'appel à projets, la **gouvernance** et les **modes de décision**, l'**accompagnement des opérateurs**. Ces évolutions traduisent l'ambition apportée par la loi de 2014 en termes de gouvernance élargie, d'articulation et d'impact des actions financées.

→ Calendrier

Deux années ont été nécessaires pour asseoir un fonctionnement établi en terme de calendrier pour l'appel à projets, notamment en lien avec la gouvernance élargie :

- **2015** : un appel à projets tardif compte tenu des délais de signature du Contrat de ville (dépôt des dossiers au 15 septembre 2015). Cependant l'appel à projets est d'ores et déjà adossé au nouveau Contrat de ville (périmètres, enjeux).
- **2016** : un premier appel à projets qui suit de près celui de 2015 (dépôt des dossiers le 5 février 2016). L'enveloppe budgétaire n'étant pas utilisée dans sa totalité, un second appel à projets est lancé en 2016 autour des axes d'intervention qui ne sont pas suffisamment traités (emploi et cadre de vie).
- **2017** : un appel à projets largement travaillé en amont avec les signataires malgré un temps d'étude contraint (dépôt des dossiers le 3 février 2017).

Le retro-planning mis en place permet actuellement de prendre en compte les étapes nécessaires aux porteurs de projets (connaissance de l'appel à projets, rencontre éventuelle avec les équipes opérationnelles), autant que les étapes prévues pour l'étude des dossiers et la validation de la programmation par les signataires et les Conseils citoyens.

En 2018, le dépôt des dossiers est avancé au 3 janvier pour permettre un lancement des actions plus tôt dans l'année.

Exemple de retro-planning 2017 - 2018 :

AP_2018	RETRO PLANNING APPEL À PROJET CONTRAT DE VILLE DLVA 2018
AP_2017_SUIVI	

- 1 Rédaction appel à projet en groupes de travail thématiques
- 2 Validation de l'appel à projet en comité de pilotage

- 3 Réunion d'information et communication aux porteurs de projets
- 4 Rencontre préparatoire porteurs / équipe opérationnelle
- 5 Date limite dépôt dossiers

- 6 Traitement des dossiers et diffusion des dossiers aux partenaires
- 7 Pré-instruction des dossiers par les partenaires
- 8 Groupes de travail pour avis sur les dossiers
- 9 Diffusion des avis avec arbitrage financier au COPIL
- 10 Réunion COPIL validation
- 11 Rédaction notes Conseil Communautaire
- 12 Conseil communautaire et attribution subventions DLVA
- 13 Notifications aux porteurs
- 14 Suivi porteurs par équipe opérationnelle
- 15 Bilan et évaluation des actions avec les porteurs
- 16 Rendu des bilans qualitatifs et financiers

	SEM	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
SEPT 2017	35																
	36																
	37																
	38																
	39																
OCT 2017	40																
	41																
	42																
NOV 2017	43																
	44																
	45																
	46																
DEC 2017	47																
	48																
	49																
JANV 2018	50																
	51																
	52																
	1																
FEB 2018	2																
	3																
	4																
MARS 2018	5																
	6																
	7																
	8																
AVRIL 2018	9																
	10																
	11																
	12																
	13																
MAI 2018	14																
	15																
	16																
	17																
JUIN 2018	18																
	19																
	20																
	21																
	22																
JUIL 2018	23																
	24																
	25																
	26																

→ Objectifs spécifiques de l'appel à projets

L'appel à projets annuel est rédigé sur la base du document cadre du Contrat de ville, qui indique les enjeux et actions prioritaires à mener au regard du diagnostic établi.

Cependant, dès 2016, la possibilité de contextualiser une partie de l'appel à projets est validée. Les signataires et les Conseils citoyens, réunis en groupe de travail par piliers thématiques, établissent des axes spécifiques relatifs à l'actualité et aux remontées de terrain. Ces axes sont annoncés dans l'appel à projets.

Axes spécifiques 2016 :

Une attention très particulière sera portée sur les projets traitant des thèmes suivants :

- Les actions permettant d'améliorer sensiblement la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi ou de la formation ;
- Les actions en faveur de l'amélioration concrète du cadre de vie (espace public, parties communes de résidences, habitat...).

> Ces axes appellent des réponses comme l'action « Aller vers, action de proximité pour l'emploi des jeunes », « CitésLab » ou « Jardins partagés ».

Axes spécifiques 2017 :

Une attention très particulière sera portée sur les projets traitant des thèmes suivants :

- Les actions permettant d'améliorer sensiblement la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi ou de la formation.
- Les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie (espaces de vie, parties communes de résidences, habitat ...).
- Les actions permettant de valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants (portraits et témoignages d'habitants, relais médiatiques, valorisation de parcours exemplaires, travail sur le sentiment d'appartenance ...).
- Les actions permettant de mobiliser les habitants et notamment les jeunes autour des dispositifs existants, toutes thématiques confondues (notion d'aller-vers, dynamiques innovantes en matière de relation habitants - institutions, tiers lieux ...).
- Les actions permettant de développer la citoyenneté dès le plus jeune âge, notamment en lien avec l'éducation nationale, le domaine sportif et culturel.
- Les actions permettant de renforcer la présence d'adultes dans les quartiers prioritaires notamment le soir, les week-end et durant les vacances scolaires.

> Ces axes appellent des réponses comme les actions « Vacances et accompagnement à la scolarité », « Web radio tv », « Jardinons en cœur de ville », « Auto-réhabilitation accompagnée », « Garage solidaire ».

→ Gouvernance de l'appel à projets

A l'image de la gouvernance du Contrat de ville, la gouvernance de l'appel à projets est également élargie aux signataires et aux Conseils citoyens. Les modes de décisions sont précisés avec un système de vote, qui donne 1 voix à chaque signataire et à chaque Conseil citoyen.

Pour accompagner les signataires et les Conseils citoyens dans ce processus, les équipes opérationnelles transmettent l'ensemble des dossiers déposés, accompagnés d'une fiche d'information synthétique, communiquent la grille d'évaluation (disponible en annexe) et mettent en lien les Conseils citoyens avec les opérateurs candidats à l'appel à projets.



GOVERNANCE DE L'APPEL À PROJET DU CONTRAT DE VILLE

L'organisation concernant la programmation financière de l'appel à projet est construite dans le respect de la gouvernance du Contrat de ville :

- > Partenariale et contractuelle (**1 voix par signataire** dont les conseils citoyens).
- > Dans le respect de l'**instance de décision (COPIL)** qui s'appuie sur la base des travaux de l'instance technique (groupes de travail).

ÉTAPE 1 Dépôt des dossiers par les porteurs de projet, et envoi des cerfa classés par piliers thématiques aux signataires du Contrat de ville.



En 2018, les signataires recevront les dossiers par voie numérique ainsi que tous les documents nécessaires à l'étude des dossiers à partir du 12 janvier 2018. 4 semaines de délai pour l'étude des dossiers.

ÉTAPE 2 Chaque signataire doit s'organiser en interne pour construire un avis unique et partagé au sein de son institution / sa structure sur chaque dossier en fonction du pilier thématique qui le concerne.



L'utilisation systématique de la grille d'évaluation facilitera la mise en cohérence des avis, il est donc important d'y apporter toute votre attention.

ÉTAPE 3 Les avis et les notes attribués pour chaque dossier et par chaque partenaire sont annoncés lors du groupe de travail thématique de programmation financière. Une moyenne de la note sera diffusée au COPIL.



Les avis ne pourront être modifiés durant la séance puisqu'ils sont issus d'un travail réalisé en amont et validés par l'institution / la structure. Ainsi, seuls les dossiers concernés par des écarts significatifs de notation feront l'objet d'un examen approfondi.

Les membres des groupes de travail thématiques pour la programmation financière :



↘ **VALIDATION**



Un compte rendu global sera transmis aux signataires en amont du Comité de Pilotage avec le détail des avis et notes pour chaque dossier. Le COPIL devra statuer sur la décision finale concernant la programmation financière annuelle.

↘ **ARBITRAGE**



Dans le respect des décisions prises par le COPIL sur chaque dossier (favorable / défavorable) les financeurs procèdent à un arbitrage financier. Cet arbitrage sera soumis au vote des instances délibérantes, le conseil communautaire pour DLVA par exemple.

Note sur la gouvernance de l'appel à projet du contrat de ville

→ Accompagnement des opérateurs

Une démarche est initiée dès la signature du Contrat de ville pour mobiliser de nouveaux opérateurs et renforcer leur accompagnement. Cet accompagnement s'articule autour de différents axes pour améliorer la cohérence des actions avec les enjeux du Contrat de ville, faciliter le suivi administratif et financier autour de l'appel à projets, accompagner les opérateurs qui le souhaitent à la gestion de projet en Politique de la ville, et structurer le réseau d'acteurs pour une meilleure collaboration à l'échelle des territoires.

- Lancement de l'appel à projets

Chaque année, l'appel à projets est présenté aux porteurs de projets lors d'une réunion de lancement. Les copilotes présentent l'AP et ses fondamentaux ainsi que les axes spécifiques retenus pour l'année en cours. Cette séance permet aux opérateurs d'éclaircir des points techniques ou des éléments de fond. A cette occasion, tous les documents relatifs à l'AP sont distribués, la présence des médias assure une diffusion la plus large possible.

- Rencontre préalable au dépôt de dossier

Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets qui le souhaitent pour un échange préalable au dépôt de dossier. Cet échange, vivement recommandé pour toute nouvelle action, permet d'identifier les points de vigilance, de repérer les partenaires à mobiliser, d'adapter le calendrier de réalisation ...

- Formation des porteurs de projets

Pour accompagner au mieux les opérateurs, des formations spécifiques ont été mises en place dès 2016 :

- Atelier technique sur les procédures de dépôt des dossiers (administratif, dépôt des dossiers sur la plateforme en ligne).
- Formation au montage de projet en Politique de la ville financée par l'État (budgets, partenariats, objectifs ...).

- Animation du réseau de porteurs de projets

Différents supports sont proposés pour animer le réseau des porteurs de projets dans une démarche d'inter-connaissance, et pour favoriser les partenariats et les interactions :

- Petits déjeuners thématiques : mobilisation des publics, évaluation des actions...
- Lettre d'information : pour faire connaître les actions et les porteurs de projets.
- Visites d'initiatives : permettre aux Conseils citoyens et aux porteurs de projets de se rencontrer.
- Agenda en ligne : recenser toutes les actions financées et faciliter l'orientation des publics pour les partenaires prescripteurs.
- Livret des initiatives : recenser et présenter chaque année les actions soutenues.

- Accompagnement et suivi tout au long de l'action

En complément de rendez-vous formels (comité de pilotage, point d'étape), les équipes opérationnelles du Contrat de ville effectuent régulièrement des visites sur site pour rencontrer les porteurs de projets dans le cadre de leurs actions. Cette approche dynamique permet de créer un lien avec les acteurs, mais aussi avec les habitants. Ces visites sont bien perçues et permettent d'apporter des éléments d'évaluation pragmatiques ou sensibles, tant sur l'action que sur le diagnostic du territoire.



Articles de presse suite au lancement des appels à projets annuels.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Calendrier

Le calendrier de l'appel à projets est organisé pour garantir l'étude des dossiers par tous les partenaires signataires du Contrat de ville, y compris les Conseils citoyens. Par ailleurs, à l'issue des 3 années de programmation, la date de dépôt des dossiers est avancée d'un mois pour permettre le démarrage des actions au plus tôt, tout en prenant en compte la contrainte liée au vote des budgets annuels pour l'agglomération.

Objectifs spécifiques

Depuis 2016, des axes spécifiques sont proposés et intégrés à l'appel à projets annuel par les signataires du Contrat de ville et les Conseils citoyens. Ces axes permettent d'actualiser l'appel à projets au plus près des besoins repérés, notamment par le biais des Conseils citoyens. Ils permettent également de mettre l'accent sur les champs d'actions trop peu développés (comme le cadre de vie au démarrage du Contrat de ville par exemple).

Gouvernance

La gouvernance de l'appel à projets a évolué avec la gouvernance du Contrat de ville. Au delà des financeurs principaux que sont l'État et l'EPCI au titre des crédits spécifiques, chaque partenaire du Contrat étudie les dossiers et donne un avis lors de la programmation financière. Un accompagnement particulier a été mené en ce sens auprès des Conseils citoyens.

Des outils ont été créés pour répondre à cette nouvelle méthodologie de travail : fiche synthétique de présentation des projets, espace de travail numérique, groupes de travail thématiques. Plus particulièrement, la grille d'évaluation des actions, construite spécifiquement pour l'appel à projets du Contrat de ville, permet aux différents partenaires d'harmoniser leurs visions pour chaque action déposée : méthodologie, articulation à l'existant, ancrage territorial, spécificité, cohérence, innovation ...

Accompagnement des opérateurs

Pour renforcer l'accompagnement des opérateurs, nouveaux et historiques, un programme annuel d'actions a été développé : suivi, formation, animation et accompagnement. Ce programme fait l'objet d'une évaluation positive de la part des opérateurs (voir le point focus - une évaluation renforcée, expérimentation 2017 - p 49) et favorise la bonne connaissance du terrain par les équipes opérationnelles.

Analyse générale des crédits spécifiques de l'appel à projets

Une approche générale de l'appel à projets annuel permet d'observer l'évolution entre les dispositifs CUCS et Contrat de ville ainsi que l'évolution des crédits spécifiques en terme de montants alloués, de répartition par pilier thématique ou par calibrage des financements accordés.

- ➔ Evolution des crédits spécifiques entre le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et le nouveau Contrat de ville (CDV)

Evolution crédits spécifiques CUCS - CDV



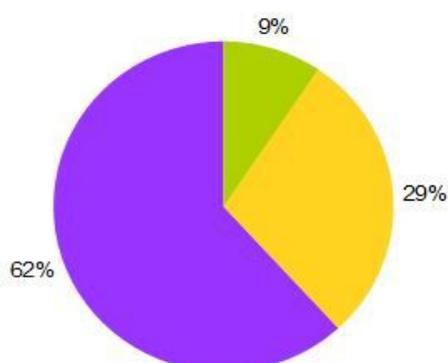
- *Lecture : en 2017, 235 830€ de crédits spécifiques sont alloués au titre de l'appel à projets Politique de la ville.*
- Entre le dispositif CUCS et le Contrat de ville, les crédits spécifiques ont augmenté de manière significative pour la part État.
- Hormis une baisse en 2015 des crédits spécifiques de la collectivité (due aux délais de mise en place du Contrat de ville et à la nécessité d'équilibrer la part État et la part DLVA), les crédits spécifiques se maintiennent à l'équilibre d'un dispositif à l'autre.

→ **Tableau synthétique des subventions accordées au titre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville en 2015 - 2016 - 2017**

Récapitulatif Subventions Appel à projet CDV – 2015 – 2016 – 2017					
		Cohésion Sociale	Développement Economique Emploi Formation	Cadre de vie Habitat	TOTAL période
TOTAL	Montant total accordé	361 180 €	168 104 €	55 100 €	584 384 €
	Part subventions totales	62%	29%	9%	
	Montant DLVA	115 240 €	48 440 €	20 000 €	183 680 €
	Part DLVA				31%
	Montant État	245 940 €	119 664 €	35 100 €	400 704 €
	Part État				69%
2017	Montant total accordé	142 830 €	53 500 €	39 500 €	235 830 €
	Montant DLVA	50 830 €	19 500 €	13 500 €	83 830 €
	Montant État	92 000 €	34 000 €	26 000 €	152 000 €
2016	Montant total accordé	140 140 €	53 964 €	15 600 €	209 704 €
	Montant DLVA	56 200 €	22 300 €	6 500 €	85 000 €
	Montant État	83 940 €	31 664 €	9 100 €	124 704 €
2015	Montant total accordé	78 210 €	60 640 €	0 €	138 850 €
	Montant DLVA	8 210 €	6 640 €	0 €	14 850 €
	Montant État	70 000 €	54 000 €	0 €	124 000 €

- *Lecture : Pour la première période du Contrat de ville (2015-2016-2017) l'appel à projets a mobilisé 584 384€ de crédits spécifiques.*
- Les crédits spécifiques se répartissent avec 31% pour la collectivité et 69% pour l'État.

Répartition des crédits par piliers sur 2015 - 2016 - 2017



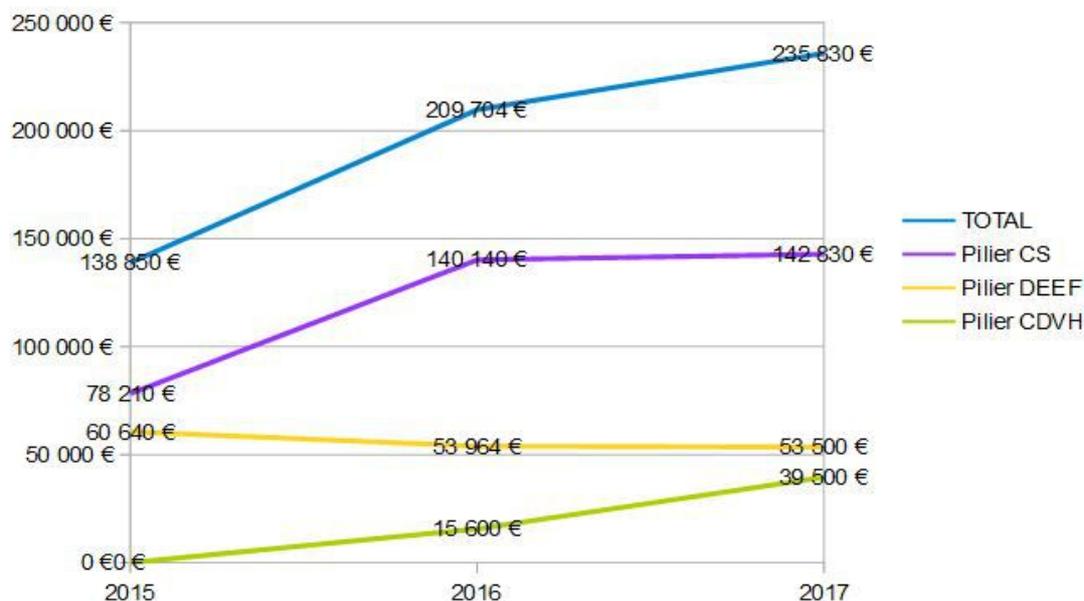
- CS
- DEEF
- CDVH

CS = Cohésion sociale
 DEEF = Développement économique - emploi - formation
 CDVH = Cadre de vie et habitat

- *Lecture : pour la période, 29% des crédits spécifiques alloués ont été fléchés sur le pilier Développement économique - Emploi - Formation (DEEF).*
- L'équilibre entre les 3 piliers a été amélioré au fil des appels à projet avec notamment, le développement d'actions sur le cadre de vie et l'habitat et le renforcement du pilier économie et emploi, suivant les recommandations du CGET.

→ Évolution des montants des crédits spécifiques alloués dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville

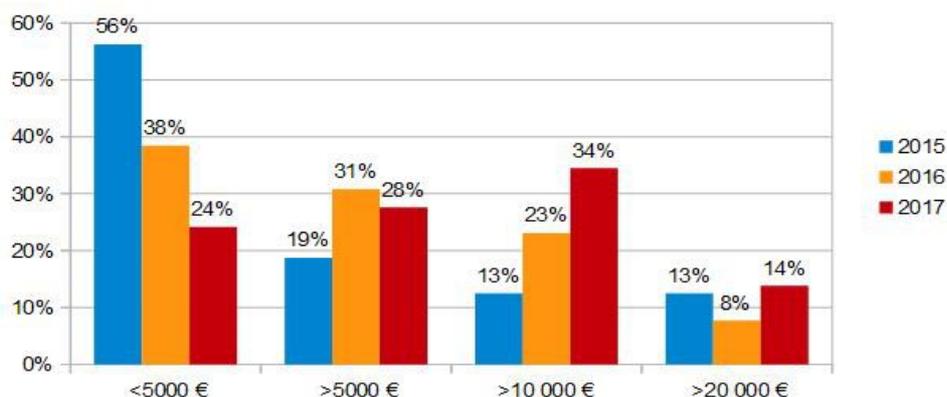
Crédits spécifiques mobilisés



- Lecture : En 2017, 39 500€ de crédits spécifiques ont été alloués sur le pilier cadre de vie et habitat.
- Sur les 3 premières années du Contrat de ville, les montants des crédits spécifiques ont évolués à la hausse.

→ Calibrage des subventions accordées

Calibrage des subventions accordées



- Lecture : en 2017, 14% des crédits spécifiques alloués tous piliers confondus, correspondent à des financements de + 20 000€ par projet.
- En 2015, 56% des financements accordés correspondent à des montants de - 5 000€.
- En 2017, 76% des financements accordés correspondent à des montants de + 5 000€.
- En 3 ans de programmation financière, les montants accordés sont plus importants. Cela montre l'ambition, le calibrage et la démarche structurante des actions retenues.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Augmentation des volumes financiers

En terme de volume financier, le Contrat de ville augmente la capacité des copilotes à financer les actions. Les budgets de l'État augmentent de manière significative au moment de la réforme de la loi Lamy, car les crédits spécifiques sont calculés au prorata du nombre d'habitants par QPV. Les budgets de la collectivité locale se maintiennent (portage communal en 2012 et portage communautaire dès 2013). Les crédits spécifiques sont donc en nette augmentation entre la période CUCS et la période Contrat de ville (1,5 fois supérieurs en 2017 par rapport à 2012).

Equilibre entre piliers

La répartition des crédits spécifiques par piliers va être modifiée au fil de la mise en oeuvre du Contrat de ville. Tout d'abord la classification des actions change :

Piliers CUCS : Éducation - Accès à l'emploi et développement économique - Participation citoyenne et lutte contre les discriminations - Lien social - Autre.

Piliers Contrat de ville : Cohésion sociale - Développement économique, emploi et formation - Cadre de vie et habitat - Thématiques transversales.

Ensuite, les dynamiques mises en avant par les dispositifs évoluent. Ainsi le CUCS soutient fortement le lien social ainsi que l'accès à l'emploi, et inscrit les crédits Politique de la ville sur le champ de l'insertion professionnelle principalement. Le Contrat de ville va chercher à ouvrir le pilier économie et emploi à des logiques innovantes, au delà de l'insertion par l'activité économique. Le Contrat de ville cherche également à investir le nouveau pilier cadre de vie et habitat. Un équilibre s'installe donc progressivement, pour amener les porteurs de projet à se positionner sur les nouveaux piliers du Contrat de ville.

Des financements dédiés aux actions

L'appel à projets annuel du Contrat de ville précise que les crédits accordés sont dédiés uniquement aux actions spécifiques menées au bénéfice des habitants issus des quartiers prioritaires, et non pas au financement des structures et de leur fonctionnement. Cette logique renforce l'approche concrète et pragmatique de l'articulation entre droit commun et crédits spécifiques.

Des financements structurants

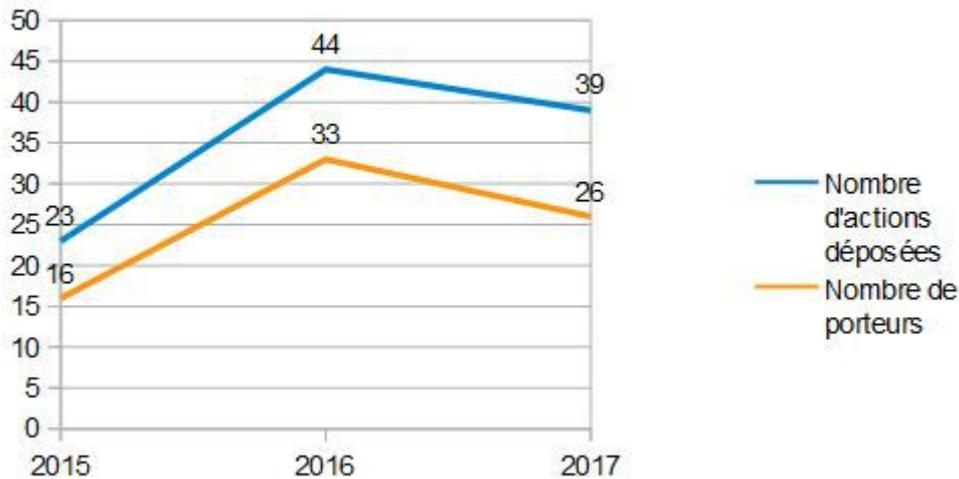
Une des ambitions du Contrat de ville vise à porter des démarches structurantes pour le territoire. Cette dimension se traduit par un calibrage des crédits plus conséquent au fur et à mesure du déploiement du dispositif. La première année du Contrat de ville est encore marquée par les habitudes prises dans le cadre du CUCS : une majorité de petits financements

(- 5 000€) sont répartis au bénéfice des porteurs de projets. Mais dès 2017, la tendance va vers une part plus importante de financements structurants (presque 50% des enveloppes allouées sont supérieures à 10 000€).

Analyse détaillée des actions financées dans le cadre de l'appel à projets annuel

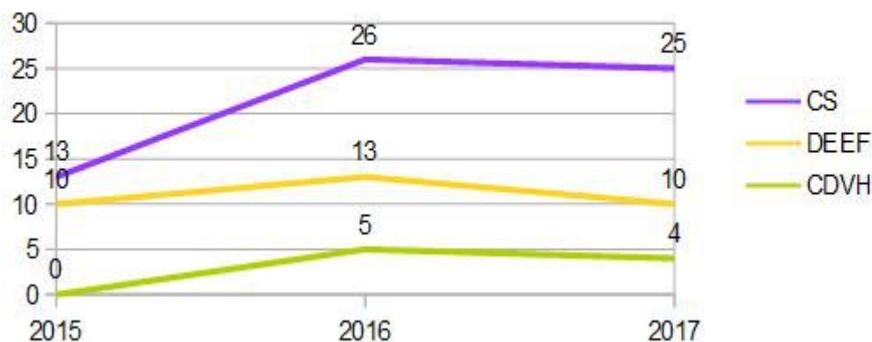
→ Analyse synthétique des demandes

Evolution des demandes de subvention



- *Lecture* : en 2017, 39 actions ont été déposées par 26 porteurs de projets.
- Le pic observé en 2016 s'explique par le fait qu'il y a eu 2 appels à projets dans l'année (voir chapitre calendrier pour détail - page 20).
- Globalement, le nombre de demandes a augmenté sur les 3 années de programmation financière du Contrat de ville.

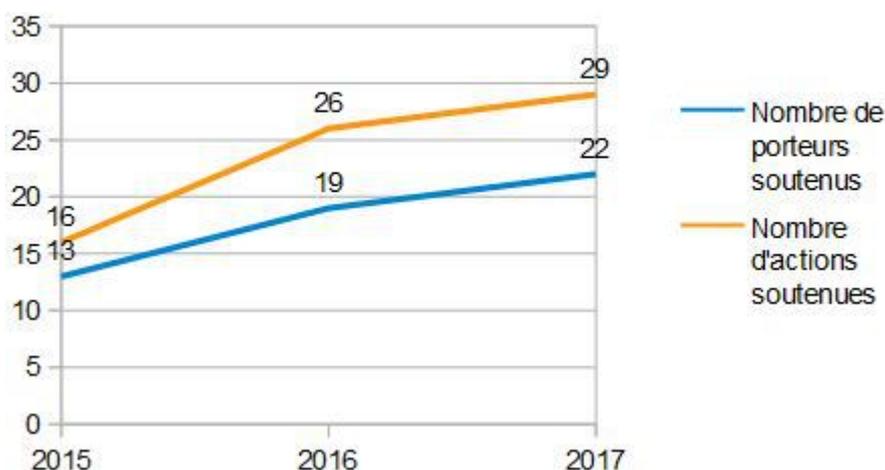
Evolution des demandes par piliers



- *Lecture* : en 2017, 25 demandes de subventions ont été déposées pour le pilier Cohésion sociale (CS), 10 actions pour le pilier Développement économique - Emploi - Formation (DEEF), 4 actions pour le pilier Cadre de vie et habitat (CDVH).

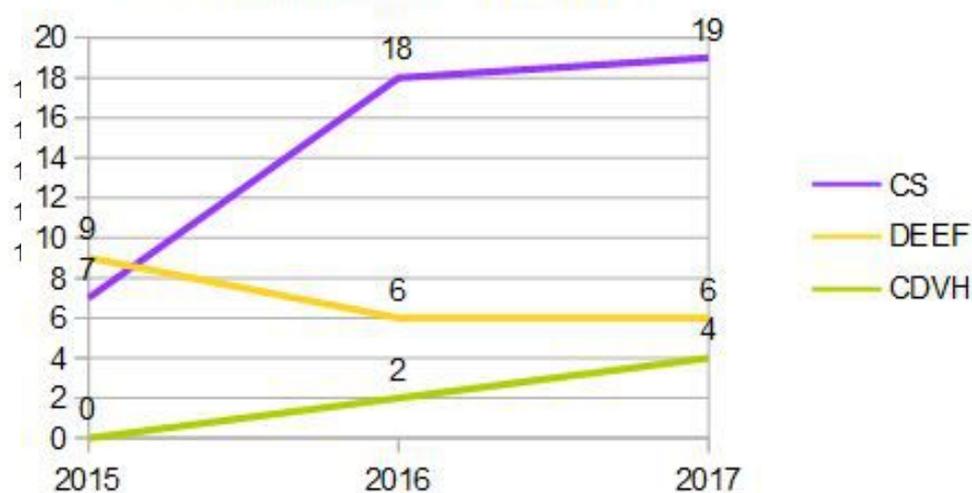
→ Subventions attribuées

Evolution des attributions de subvention



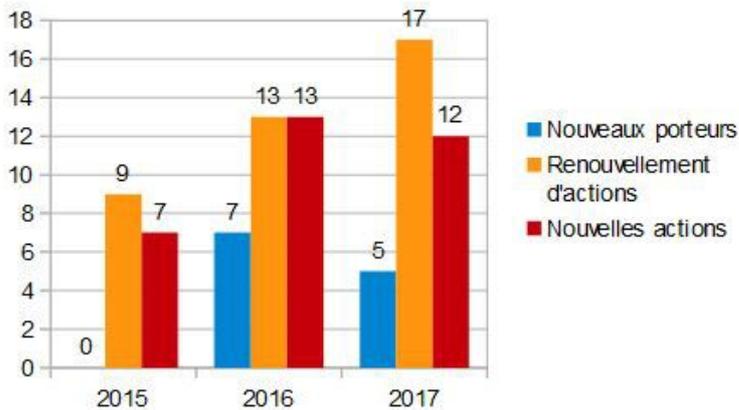
- *Lecture : en 2017, 29 actions ont été financées. Ces actions sont menées par 22 porteurs de projets.*
- *Le nombre d'actions financées, ainsi que le nombre de porteurs de projets soutenus est en augmentation constante depuis 2015.*

Evolution attributions par piliers



- *Lecture : en 2017, 19 actions ont été financées pour le pilier Cohésion sociale (CS), 6 actions pour le pilier Développement économique - Emploi - Formation (DEEF), 4 actions pour le pilier Cadre de vie et habitat (CDVH).*

Dynamique d'innovation projets soutenus



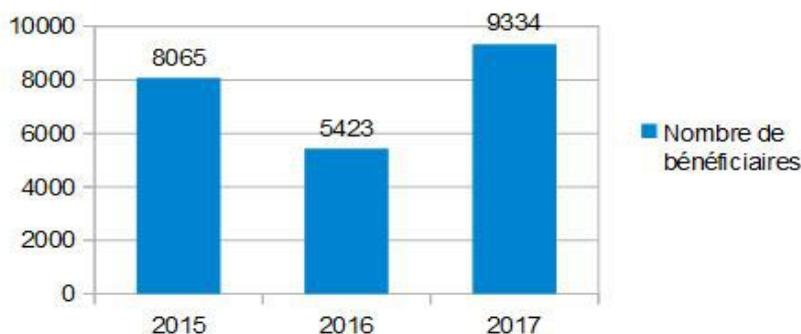
- *Lecture : en 2017, parmi les actions financées, 17 actions sont reconduites et 12 sont nouvelles.*
- *En 2017, 5 porteurs de projets sont de nouveaux porteurs (n'ayant pas encore élargé à l'appel à projets du Contrat de ville).*

Actions spécifiques soutenues



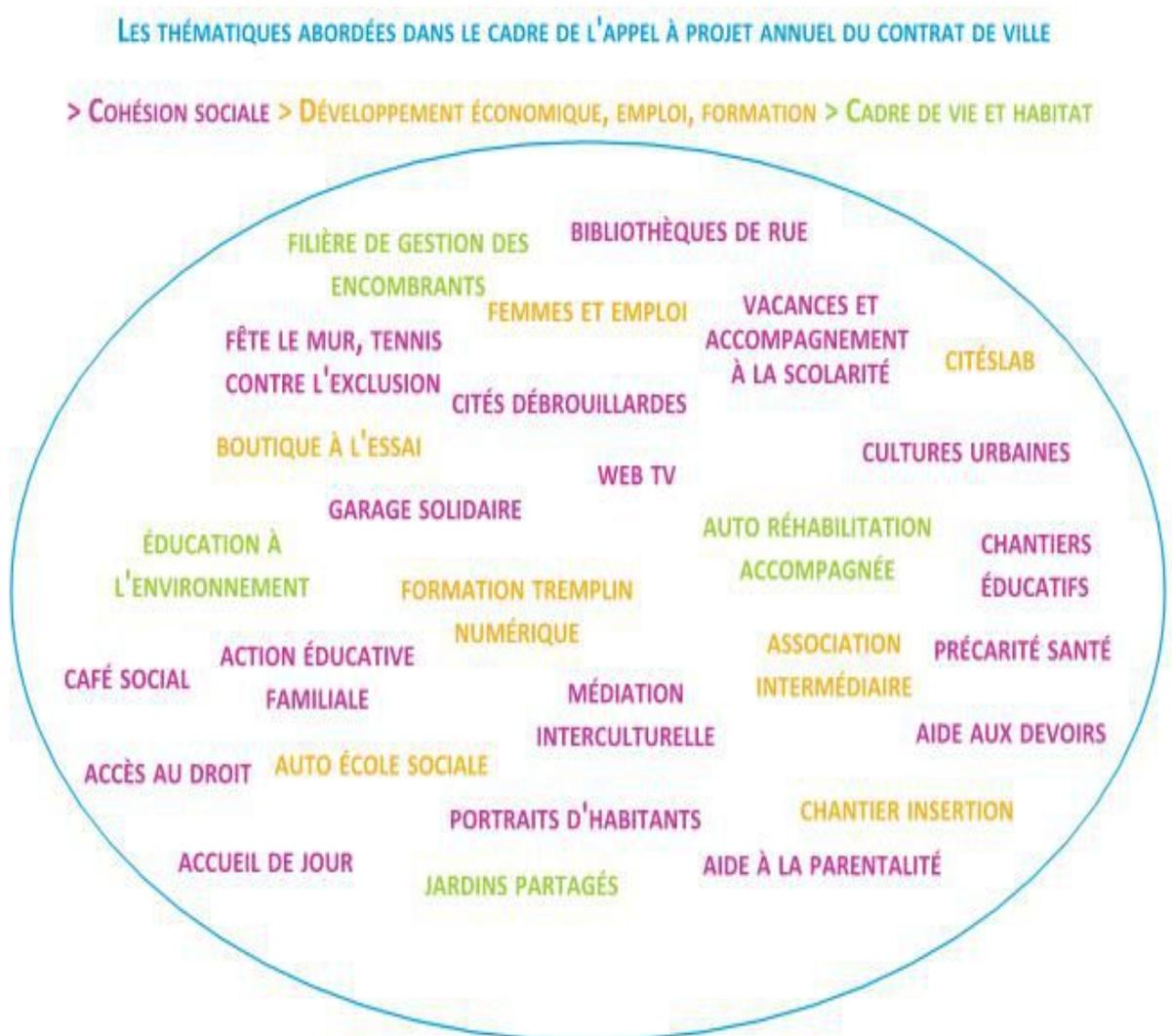
- *Lecture : en 2017, parmi les actions financées, 12 actions s'adressent de manière spécifique aux jeunes, 5 actions s'adressent de manière spécifique aux femmes, 9 actions s'adressent de manière spécifique aux demandeurs d'emploi.*
- *La part des actions qui s'adressent à un public spécifique augmente entre 2015 et 2017, avec une part significative d'actions autour de l'emploi.*

Estimation bénéficiaires cumulés



- *Lecture : en 2017, les opérateurs déclarent avoir touché 9 334 personnes en cumulé au travers des actions financées par l'appel à projets du Contrat de ville.*

→ Thématiques abordées



La diversité des thématiques abordées par les porteurs de projet soutenus reflète l'articulation de l'appel à projets annuel avec :

- Les actions historiques de la Politique de la ville à Manosque (Insertion, AEF, aide aux devoirs ...)
- Les actions qui répondent de manière directe aux besoins exprimés par les habitants (Jardins partagés, portraits d'habitants, gestion des encombrants ...)
- Les actions innovantes dupliquées depuis des modèles qui ont fait leur preuve (CitésLab, Vasco, Cités débrouillardes, Fête le mur ...)

Nos Routes Solidaires

Auto-école associative
Location de véhicules

Manque de confort dans votre logement ?

Augmenter le confort de votre logement par l'isolation thermique

Financer vos travaux d'isolation

02 83 38 22 00

GENERATION

Un projet associatif innovant pour accompagner les jeunes de Manosque et leur famille à la découverte de la culture, de l'histoire et de l'art.

02 83 38 22 00

Chaval, la fable de l'œil

un jeu à partir de la fable et de la mythologie latine
par le collectif Manosque Rue

FAITES DÉCOLLER VOS PROJETS D'ENTREPRISE

CitésLab®

Informations, guides et accompagnement à la création d'entreprise

VANNADES JOURNÉE FAMILLE

du mardi au dimanche de 10h à 18h

Manosque

PARCOURS découverte de la BIODIVERSITÉ à Manosque

LA TOURNÉE DU COMPOST D'AUTOMNE

Venez participer à l'atelier de fabrication du COMPOSTEUR pour le jardin des Panthes

le samedi 28 novembre à 14h au Jardin des Panthes

VIENS JOUER AU TENNIS AVEC FÊTE LE MUR

Tous les mardis et mercredis à Manosque

02 83 38 22 00

ADOS TUTEURS ! LOCAL D'ANIMATION LES SERRATS

Tous les lundis de 17h30 à 19h à partir du lundi 30 novembre

02 83 38 22 00

CAFÉ Avenir

Ateliers, Expositions, Lieu de vie, Rencontres, Liens sociaux, Débats, Échanges

Des théos, venez-vous informer autour d'un café offert par le Forum Gourmande

02 83 38 22 00

CITÉS DÉB LES SCIENCES AMUSANTES EN BAS DE CHEZ TOI

de 16h à 18h

Manosque

JARDINONS EN COEUR DE VILLE

Ateliers gratuits

02 83 38 22 00

A partir de septembre 2017 à MANOSQUE

le mardi matin et mercredi après-midi

Atelier Inform@tique & Internet

02 83 38 22 00

Manosque ENSEMBLE pour vivre mieux

boostez Vos démarches !

04 92 72 75 60

Des Jardins Partagés à Manosque

02 83 38 22 00

fête du livre jeunesse

FORC AUBIER - MANOSQUE

02 83 38 22 00

SEMAINES DES CULTURES URBAINES

DU 8 AU 22 AVRIL

mjc MANOSQUE

02 83 38 22 00

Garage solidaire

02 83 38 22 00

Festival de contes

Maître Provence

Samedi 15 octobre

Ludovic Souliman

02 83 38 22 00

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Demandes

Globalement, le nombre de demandes de financement a augmenté sur les 3 années de programmation financière du Contrat de ville.

Attributions

Le nombre d'actions financées, ainsi que le nombre de porteurs de projets soutenus est en augmentation constante depuis 2015.

Attributions par pilier

Les attributions de subventions s'équilibrent autour des 3 piliers au fil du Contrat de ville. La part des actions soutenues sur le pilier Cohésion sociale reste la plus importante, mais la part des actions sur les piliers Développement économique - emploi - formation et Cadre de vie et habitat augmente progressivement.

Innovation

Bien que le critère de nouveauté ne soit pas le seul indicateur déterminant pour l'innovation, on constate que la part des nouvelles actions et des nouveaux opérateurs est en progression depuis 2015. Ces chiffres traduisent la dynamique de renouvellement souhaitée par les signataires du Contrat de ville par rapport aux dispositifs précédents, et montrent également la dynamique territoriale en matière d'initiatives, favorisée notamment par l'animation mise en place autour de l'appel à projets.

La dynamique d'innovation reste cependant limitée par deux facteurs identifiés :

> Le territoire de Manosque reste enclavé et peine à attirer des acteurs issus d'autres territoires qui pourraient apporter de nouvelles pratiques et de nouvelles approches au service du Contrat de ville.

> La dimension de la ville et des quartiers prioritaires provoque un effet de seuil qui rend difficile certaines déclinaisons d'action ou essaimage de dispositifs ayant fait leur preuve par ailleurs. En effet, les effectifs concernés ou mobilisables peuvent être trop faibles au regard des moyens techniques et financiers nécessaires.

Actions spécifiques

La part des actions qui s'adressent à un public spécifique (jeunes - femmes - demandeurs d'emploi) augmente entre 2015 et 2017, avec une part significative d'actions autour de l'emploi.

Bénéficiaires

Suivant les déclarations des opérateurs, le nombre de bénéficiaires touchés augmente entre 2015 et 2017. Il y a cependant un effort à réaliser en terme d'évaluation, pour affiner cet indicateur : bénéficiaire QPV / hors QPV, ponctuel ou régulier...

Évaluation renforcée des actions, expérimentation 2017

La question de l'évaluation des actions financées dans le cadre de l'appel à projets se pose dès la signature du Contrat de ville, mais l'évaluation à mi-parcours a permis de questionner les outils disponibles afin d'améliorer le dispositif d'évaluation auprès des opérateurs.

Actuellement, seul le Cerfa de demande de subvention permet d'établir une évaluation formelle au travers des fiches spécifiques (fiches 6,1 et 6,2).

Ces fiches du Cerfa doivent aujourd'hui être complétées par un formulaire plus détaillé. C'est pourquoi, une expérimentation a été menée au premier semestre 2018, avec les opérateurs financés en 2017, pour construire un support adapté.

L'objectif de cet outil complémentaire est de pouvoir identifier les bonnes pratiques et les points de vigilance, et de capitaliser des données pragmatiques de suivi pour évaluer l'action.

Pour comprendre et améliorer les compétences sur le territoire, il s'agit d'aller au delà des constats principaux posés sur les actions qui ne fonctionnent pas :

- Difficulté de mobilisation des publics, notamment des jeunes.
- Défaut de compétences spécifiques à la Politique de la ville, notamment médiation, accompagnement des publics, projets complexes.
- Difficulté à recruter sur de nouvelles actions ou turn-over des équipes.

Le questionnaire mis en place dans le cadre de l'expérimentation a été réalisé à partir de modèles mis en œuvre sur d'autres territoires, et adaptés par les équipes opérationnelles locales. Il a fait l'objet d'échanges avec les opérateurs dans le cadre d'ateliers participatifs.

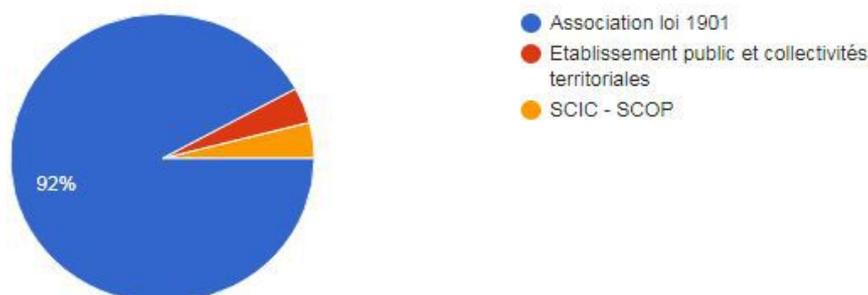
Ce questionnaire a été diffusé lors d'une enquête dont les résultats sont exploités ici (86% de taux de retours, soit 25 actions évaluées sur 29 actions financées en 2017), pour une meilleure évaluation des actions financées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville.

>> Les schémas ci-après sont issus de l'enquête menée auprès des opérateurs financés en 2017, les données présentées sont déclaratives.

→ PORTEURS DE PROJETS

Objet social de l'opérateur

25 réponses

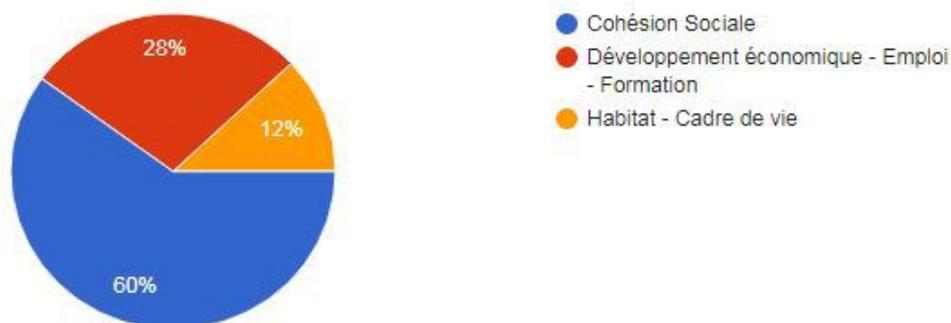


- *Lecture : les opérateurs financés sont répartis entre 92% d'associations, 4% d'établissement public et collectivités et 4% de coopératives. (SCIC : société coopérative d'intérêt collectif / SCOP : société coopérative ouvrière de production).*

→ ACTIONS ÉVALUÉES

Pilier thématique

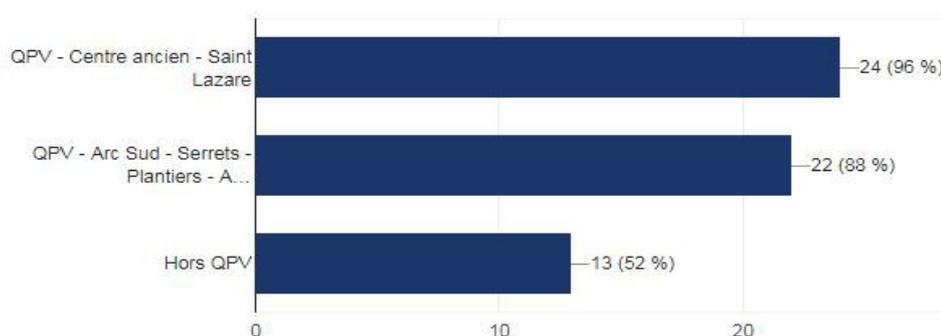
25 réponses



- *Lecture : les opérateurs financés sont répartis entre 58% sur le pilier Cohésion sociale, 12% sur le pilier Cadre de vie et habitat, 29% sur le pilier Développement économique - emploi - formation.*

Quartier(s) d'intervention

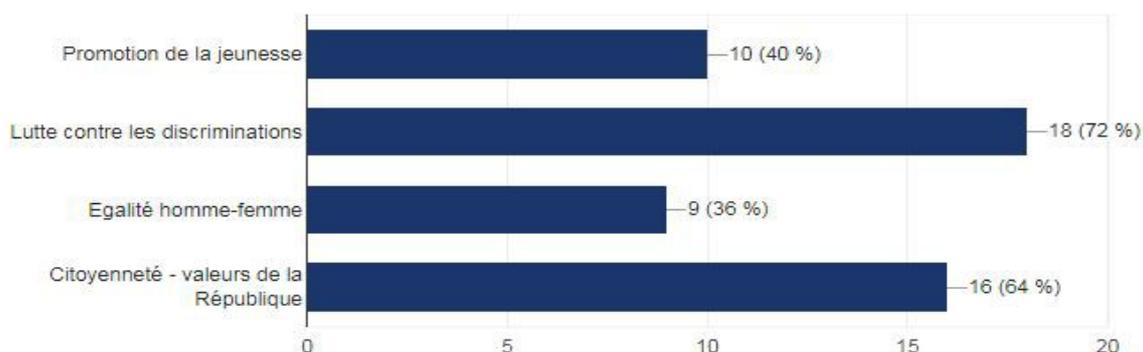
25 réponses



- *Lecture : 96% des actions financées sont déployées dans le QPV Centre ancien Saint-Lazare, 88% sont déployées sur le QPV Arc Sud, et 52% sont déployées hors QPV (ce qui n'exclut pas que les actions s'adressent aux habitants des QPV).*

Thématiques transversales de l'action

25 réponses

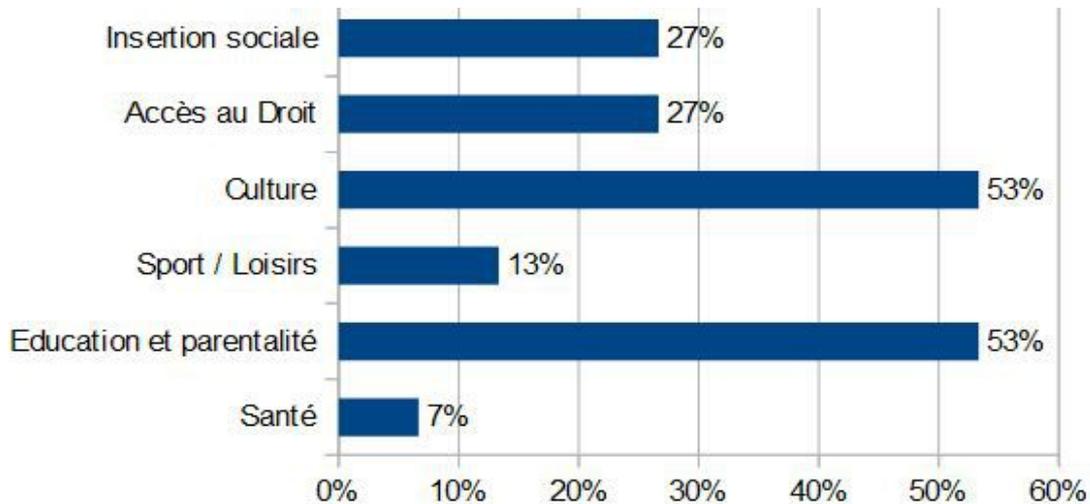


- *Lecture : 72% des opérateurs déclarent traiter la thématique transversale de la lutte contre les discriminations dans le cadre de leurs actions.*

Orientation stratégique si Cohésion Sociale

Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ?

15 réponses

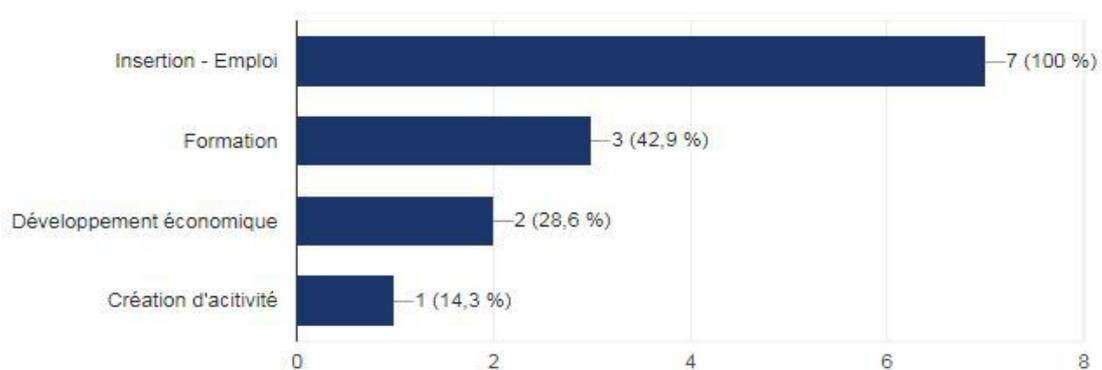


- *Lecture : parmi les actions positionnées sur le pilier Cohésion sociale, 53% déclarent traiter de manière plus spécifique le champ de l'éducation et la parentalité, ainsi que la culture.*

Orientation stratégique si Développement économique - Emploi - Formation

Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ?

7 réponses



- *Lecture : parmi les actions positionnées sur le pilier Développement économique - emploi - formation, 43% déclarent traiter de manière plus spécifique le champ de la formation.*

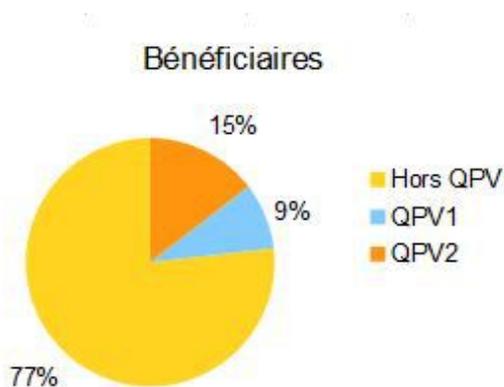
Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ?

3 réponses

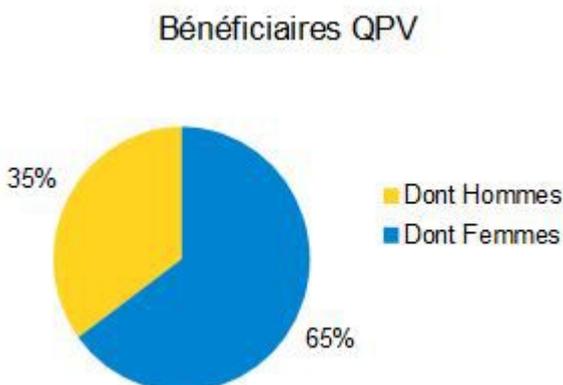


- *Lecture : parmi les actions positionnées sur le pilier Cadre de vie et habitat, 33% déclarent traiter de manière plus spécifique le champ de l'habitat et du logement.*

➔ PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS



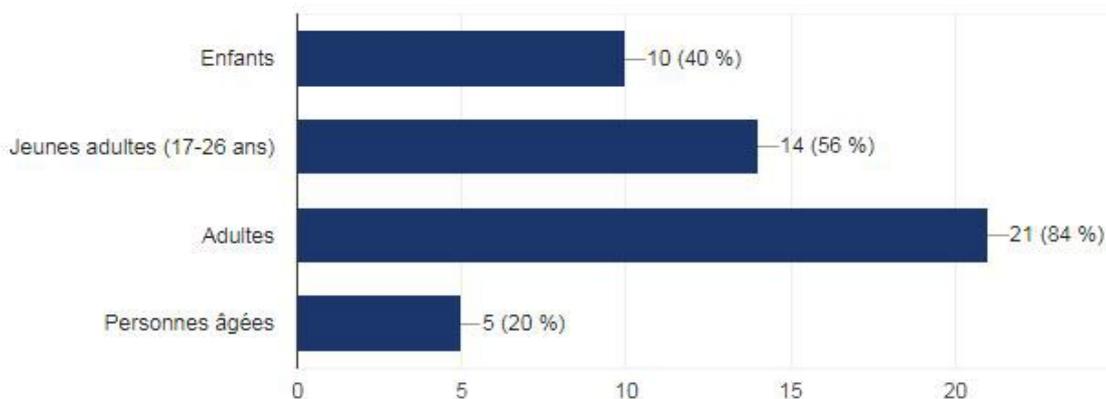
- *Lecture : parmi les bénéficiaires des actions financées sur le Contrat de ville 9% sont issus du QPV1 et 15% du QPV2.*



- *Lecture : parmi les bénéficiaires des actions financées 65% sont des femmes.*

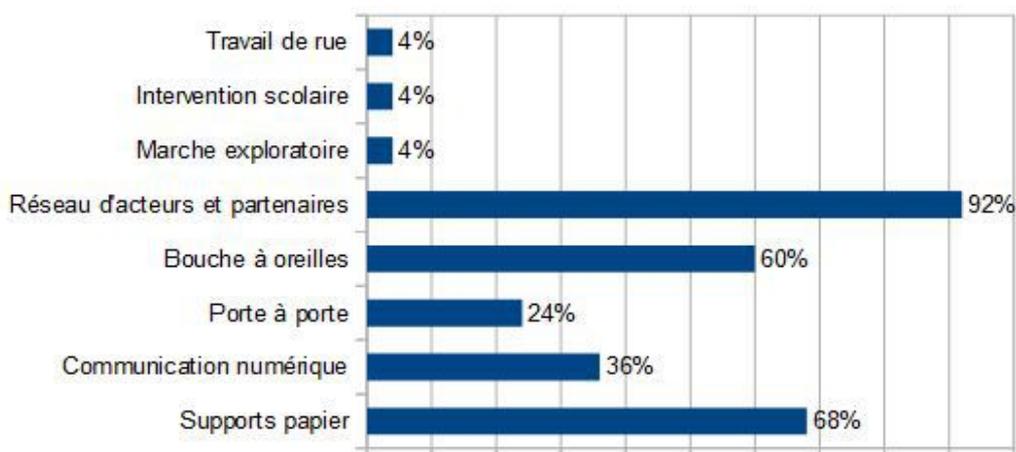
Type de bénéficiaires

25 réponses



- *Lecture : 56% des actions financées touchent les jeunes adultes et 40% les enfants.*

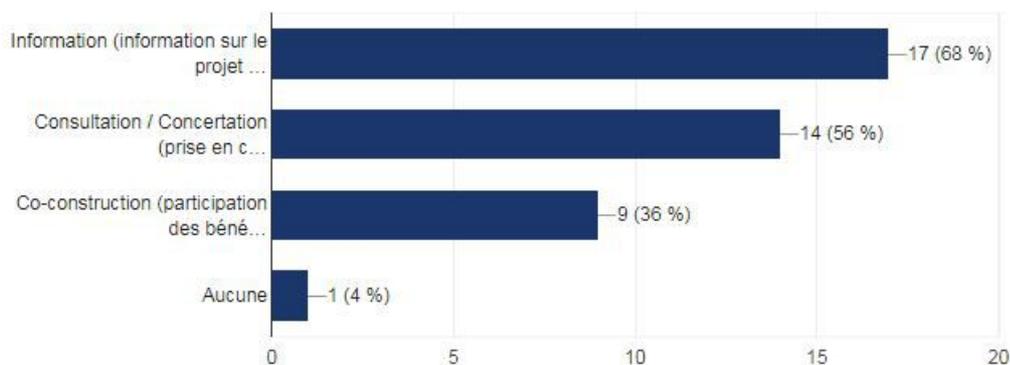
Mobilisation du public



- *Lecture : 92% des actions mobilisent leur public par le biais de réseau d'acteurs et de partenaires (par le biais de prescription par exemple).*

Formes de participation du public

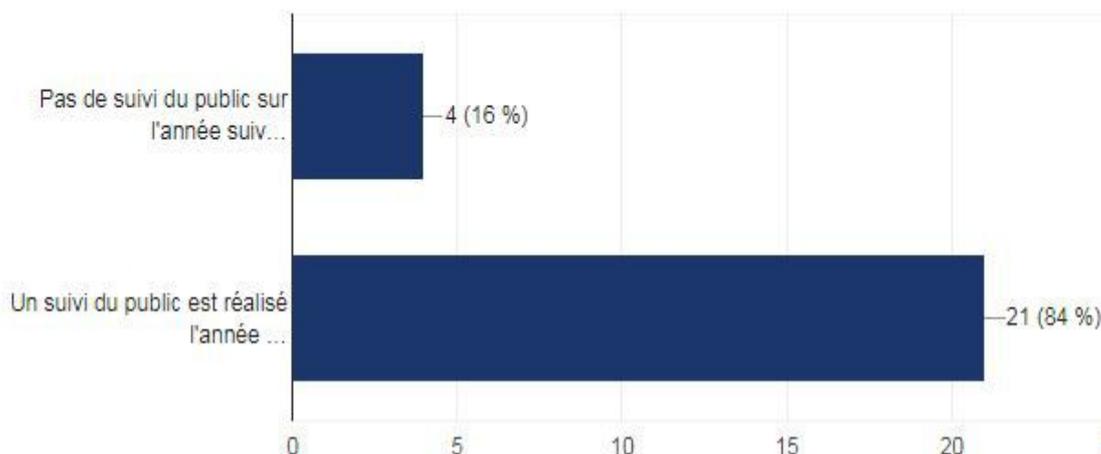
25 réponses



- *Lecture : 36% des actions pratiquent une forme de co-construction avec les bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet.*

Suivi du public N+1

25 réponses



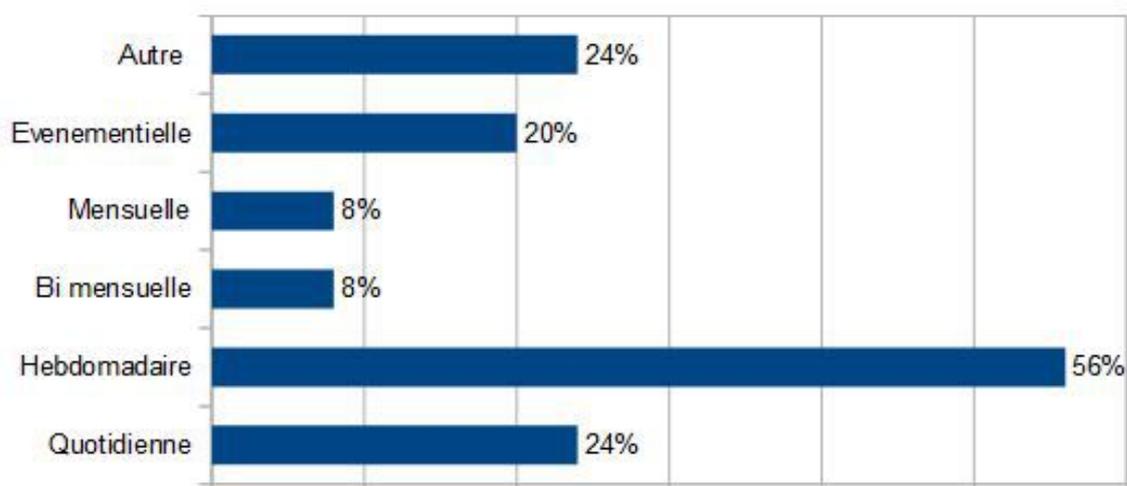
➤ *Lecture : pour 84% des actions, un suivi du public est assuré en année N+1.*

Orientation du public

Les principaux partenaires qui orientent le public : Pôle Emploi - Conseil Départemental - Mission Locale - Cap Emploi - Centre médico-social - Centre d'accueil de demandeurs d'asile - Habitations de Haute Provence - Centre communal d'action sociale - Conseils citoyens - Associations de solidarité - Associations caritatives - animateurs de proximité - Établissements scolaires - Éducateurs de rue - Maison des jeunes et de la culture - Médias...

➔ MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Fréquence de l'action



➤ *Lecture : 56% des actions s'organisent suivant une fréquence hebdomadaire.*

Nombre de réunions partenariales organisées par an pour l'action

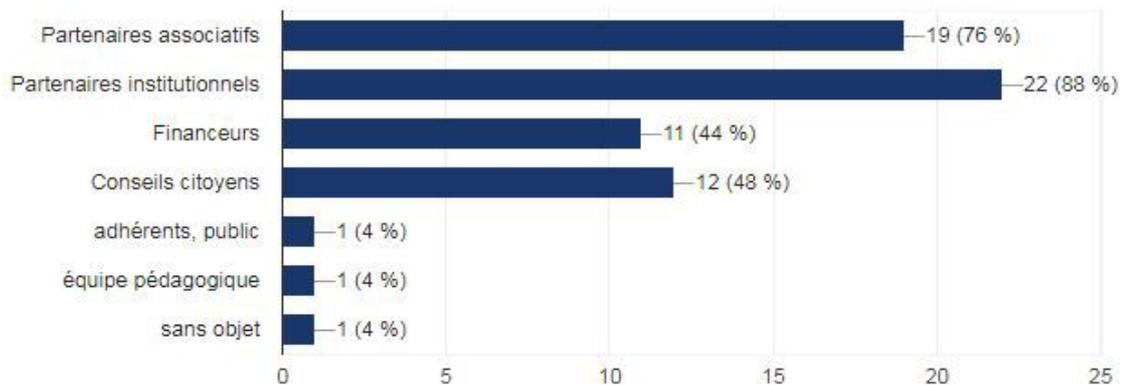
25 réponses



- *Lecture : 52% des actions organisent au moins 3 réunions partenariales par an.*

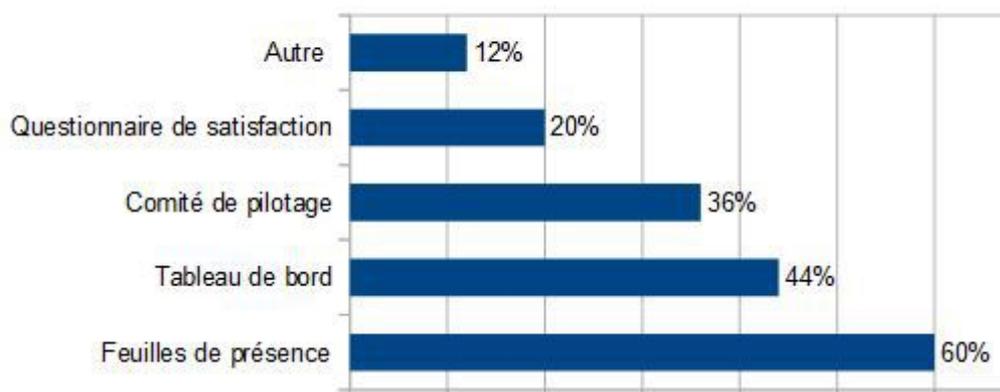
Composition des réunions partenariales

25 réponses



- *Lecture : 88% des réunions partenariales organisées mobilisent des partenaires institutionnels.*

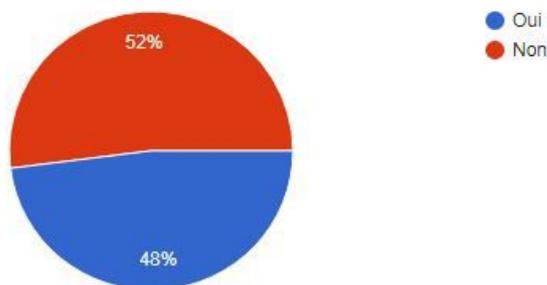
Outils de suivi



- *Lecture : 36% des actions déclarent utiliser le comité de pilotage comme outil de suivi de leur projet.*

Prestataire

25 réponses



- *Lecture : 48% des opérateurs font appel à un prestataire dans le cadre de la mise en œuvre de leur action.*

➔ ACCOMPAGNEMENT PAR LES ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES

Accompagnement par les équipes opérationnelles du Contrat de ville

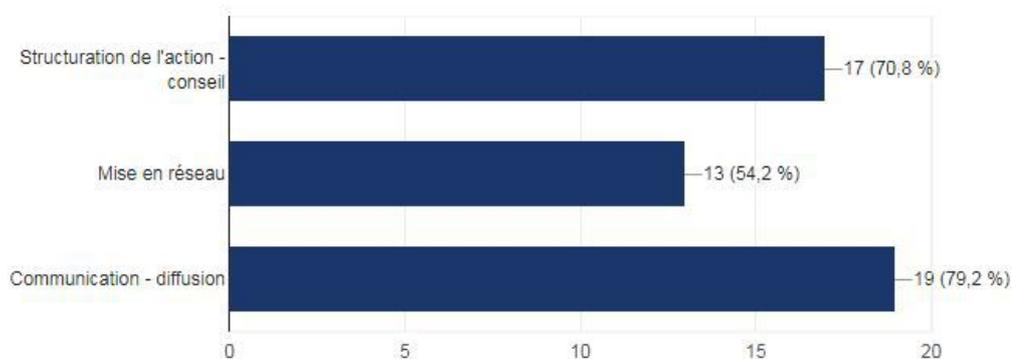
25 réponses



- *Lecture : 96% des opérateurs ont été accompagnés par les équipes opérationnelles.*

Si oui, sur quels sujets cet accompagnement a-t-il porté ?

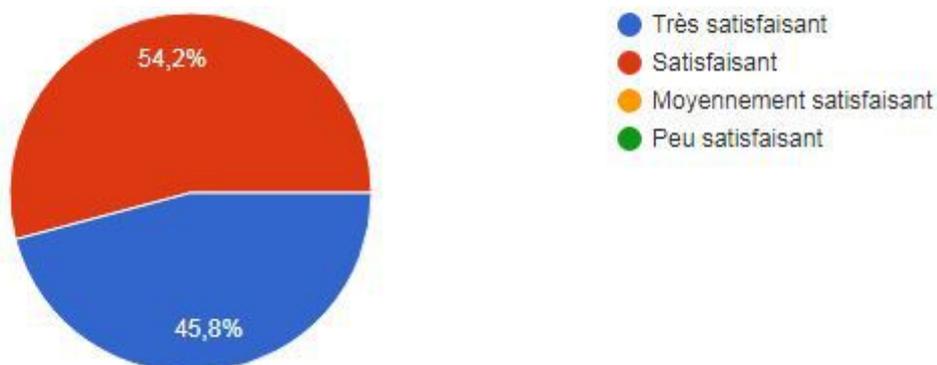
24 réponses



- *Lecture : pour 70% des opérateurs, l'accompagnement par les équipes opérationnelles a concerné la structuration de l'action et du conseil, pour 54% la mise en réseau, pour 79% la communication et la diffusion.*

Si oui, évaluez la qualité de l'accompagnement

24 réponses

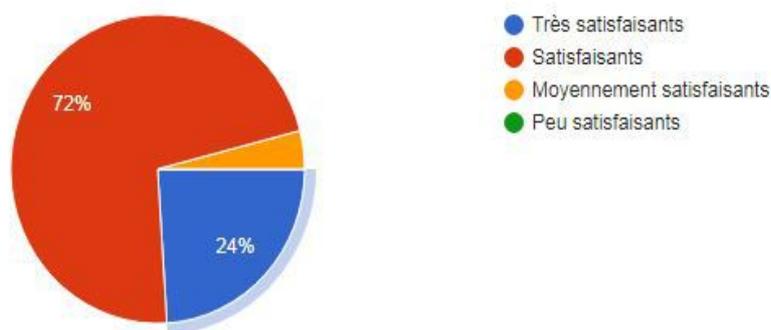


➤ Lecture : l'accompagnement est jugé satisfaisant par 54% des opérateurs.

➔ ÉVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTION

Auto-évaluation

25 réponses



➤ Lecture : 4% des opérateurs sont moyennement satisfaits à l'issue de leurs actions.

Principaux indicateurs quantitatifs utilisés pour évaluer la réussite de l'action

- Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action
- Assiduité et régularité des bénéficiaires
- Nombre de réalisations
- Type de sorties à l'issue des dispositifs (positive, dynamique...)

Principaux indicateurs qualitatifs utilisés pour évaluer la réussite de l'action

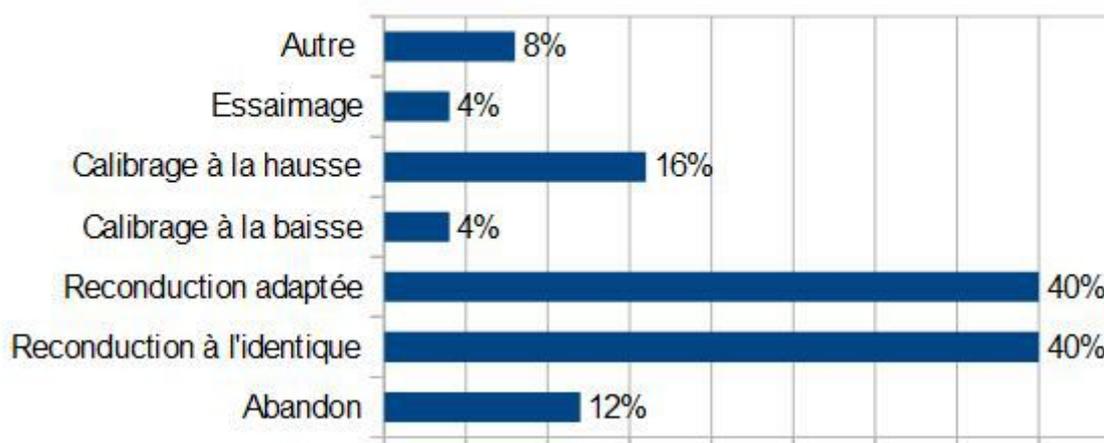
- Satisfaction des bénéficiaires
- Qualité du lien social et partenarial créé lors de l'action
- Qualité des réalisations
- Mobilisation des familles pour les actions destinées aux enfants
- Implication et autonomie des bénéficiaires à l'issue de l'action
- Recours au droit commun par les bénéficiaires
- Progression des résultats pour les actions éducatives ou de formation

Quelle note reflète l'adéquation de votre action entre MOYENS et BESOINS concernant les points suivants ?

	< Peu satisfaisant			Très satisfaisant >	
	1	2	3	4	5
Moyens humains	0%	12%	12%	44%	32%
Moyens financiers	0%	24%	32%	28%	16%
Moyens de communication	0%	12%	28%	56%	4%
Moyens techniques	0%	8%	16%	60%	16%
Relations institutionnelles	0%	0%	20%	64%	16%
Relations partenariales	0%	8%	16%	48%	28%

- *Lecture : 32% des opérateurs jugent « très satisfaisants » les moyens humains dédiés à leur action. 12% des opérateurs jugent moyennement satisfaisants les moyens de communication dédiés à leur action.*

Perspectives pour l'action



- *Lecture : en terme de perspectives pour l'action, 40% envisagent la reconstitution avec quelques adaptations, 12% des opérateurs envisagent l'abandon et 4% des opérateurs envisagent l'essaimage de leur action.*

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Expérimentation pour l'évaluation des actions financées

Un questionnaire d'évaluation a été expérimenté auprès des opérateurs financés en 2017. Avec un taux de retour de 86%, les réponses du questionnaire peuvent servir de base pour co-construire avec les opérateurs un outil d'évaluation complémentaire au Cerfa utilisé actuellement.

Porteurs de projets

92% des porteurs de projets soutenus sont des associations, 4% sont des établissements publics. Depuis 2017, un nouveau statut apparaît parmi les porteurs de projets : celui de société coopérative d'intérêt collectif, statut issu du champ de l'économie sociale et solidaire.

Territoires

96% des actions financées sont déployées dans le QPV Centre ancien Saint-Lazare, 88% sont déployées sur le QPV Arc Sud, et 52% sont déployées hors QPV (ce qui n'exclut pas que les actions s'adressent aux habitants des QPV).

Thématiques

- La lutte contre les discriminations est la thématique transversale la plus traitée par les opérateurs (72%) et la thématique égalité homme - femme est la moins traitée (36%).
- Pour le pilier cohésion sociale, les champs les plus traités par les opérateurs sont l'éducation et la parentalité ainsi que la culture.
- Pour le pilier développement économique - emploi et formation, les champs les plus traités par les opérateurs sont l'insertion et l'emploi ainsi que la formation.
- Pour le pilier cadre de vie et habitat, les champs du logement et de l'habitat, de la qualité urbaine et du cadre de vie sont traités à part égales.

Publics bénéficiaires

- Parmi les bénéficiaires des actions financées sur le Contrat de ville les habitants des QPV restent largement minoritaires (9% sont issus du QPV1, 15% du QPV2) et parmi les habitants QPV, 65% sont des femmes.
- 84% des actions visent un public adulte et 56% un public jeune adulte.
- Les publics sont principalement mobilisés par le biais de partenaires relais (notamment les Conseils citoyens) ou prescripteurs, ou par le biais de supports papier. Le travail de rue, les marches exploratoires ou le porte à porte existent à la marge pour mobiliser le public.
- 84% des opérateurs déclarent organiser un suivi du public en année N+1.

Mise en œuvre de l'action

- 56% des actions s'organisent de manière hebdomadaire et 20% de manière événementielle.
- Les opérateurs ont intégré un fonctionnement partenarial avec des réunions régulières et une diversité d'acteurs mobilisés (principalement institutionnels et associatifs).
- Des outils de suivi sont mis en place (tableaux de bord, feuilles de présence).
- Une grande partie des opérateurs (48%) font appel à un prestataire externe pour la mise en œuvre de l'action.

Accompagnement des opérateurs

La majorité des opérateurs (96%) ont été accompagnés par les équipes opérationnelles du Contrat de ville, sur la communication et la diffusion de leurs actions (79%) et se déclarent globalement très satisfaits de l'accompagnement proposé (45%).

Évaluation

Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont identifiés. Bien que l'adéquation entre moyens et besoins soient jugés moyennement satisfaisante sur le volet financier (32%), l'évaluation est globalement satisfaisante concernant les moyens humains, techniques et institutionnels.



Renouvellement urbain : NPNRU, PLH et Action coeur de Ville

Adossée au nouveau Contrat de ville, une stratégie de renouvellement urbain sur les QPV de Manosque est validée comme réponse spécifique aux enjeux du pilier Cadre de vie et habitat.

Le NPNRU - Nouveau programme national pour le renouvellement urbain est initialement identifié comme le cadre national qui permettra de travailler sur les deux QPV en terme de requalification urbaine « *Le contrat de ville dresse le cadre du projet social des futures interventions de requalification qui se dessineront avec l'appui de l'Agence nationale de renouvellement urbain pour ces deux quartiers* ». Extrait du Contrat de ville 2015-2020.

Le dispositif sera finalement validé pour le QPV 2 uniquement.

Également en lien avec le PLH - Programme local de l'habitat et la perspective d'une OPAH - Opération programmée d'amélioration de l'habitat, la stratégie définie s'oriente sur les enjeux suivants pour les deux quartiers :

- Intervention sur les copropriétés dégradées et lutte contre l'habitat indigne.
- Requalification des espaces collectifs et insertion urbaine (lien avec la tranquillité publique), renforcement de la mixité d'usage des quartiers.

Les démarches engagées à ce jour ont permis de mobiliser différents outils pour agir sur le pilier Cadre de vie et habitat du Contrat de ville :

- **2016**
Études et préparation du protocole NPNRU pour le QPV2
Études pour la mise en œuvre d'une OPAH pour le QPV1
- **2017**
Signature du protocole NPNRU - opération d'intérêt régionale pour le QPV2
Validation d'une OPAH dans le cadre du PLH et candidature au programme national « Action coeur de ville » intégrant le QPV1
- **2018**
Préparation de la convention NPNRU pour le QPV2
Préparation de la convention cadre pour « Action cœur de ville » intégrant le QPV1

Le programme de renouvellement urbain sur le QPV2 est actuellement le plus avancé. Dans ce cadre, des liens étroits avec le Contrat de ville ont été mis en œuvre tout au long de la démarche :

- Démarche de concertation avec les habitants structurée autour du Conseil citoyen, d'actions de proximité en pied d'immeubles avec les habitants, de rencontres publiques animées par un prestataire de l'équipe urbaine.
- Démarches initiées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville en lien avec les problématiques identifiées par le diagnostic. Ces démarches collaboratives et participatives permettent d'apporter des réponses intermédiaires dans une temporalité plus rapprochée que celle du programme de renouvellement urbain : gestion des encombrants, jardins partagés...

Ces pratiques expérimentées pour le programme de renouvellement urbain sur le QPV2 pourront être adaptées ou dupliquées dans le cadre de l'opération Action coeur de ville prévue sur le QPV1.

Abattement de la TFPB - Taxe foncière sur les propriétés bâties

Un abattement de 30 % de la base d'imposition de la TFPB est instauré jusqu'en 2020, pour les logements locatifs sociaux situés dans les QPV. Il est désormais lié aux contrats de ville. Un cadre national signé entre l'Etat, 4 associations d'élus et l'USH en fixe les modalités d'utilisation.

Le cadre national d'abattement de la TFPB signé le 29 avril 2015 détermine précisément les principes d'utilisation de l'abattement, les types d'actions qui en relèvent et les modalités de suivi et d'évaluation. Il s'accompagne d'une note technique qui précise les modalités de mise en œuvre. La circulaire n° 42/15 de l'USH accompagne la diffusion du cadre national d'abattement de la TFPB dans les QPV.

Sur le territoire de Manosque, une convention a été signée entre un des bailleurs, l'État et l'Epci. Le programme d'utilisation de l'exonération de la TFPB proposé a permis l'amélioration directe du cadre de vie pour les habitants : changement des boîtes aux lettres, remise en état des halls d'immeubles, prestation renforcée pour le ramassage des encombrants, mise à disposition d'un local d'animation.

Depuis la signature de la convention, un travail de concertation avec les habitants coordonné par le service Politique de la ville de l'Epci a fait émerger des besoins autour de jeux pour enfants ou d'espaces de convivialité comme des jardins partagés. Ces besoins seront pris en compte par le bailleur dans le cadre de l'ajustement annuel du programme de la convention adossée au Contrat de ville, et en lien avec le NPNRU en cours sur le quartier Arc sud.

Le prolongement du dispositif au delà du 31 mars 2017 permet à d'autres bailleurs d'envisager la mise en œuvre de l'exonération pour leur parc en QPV.

Des points d'amélioration sont identifiés :

- Élargir le recours au dispositif d'exonération de la TFPB par les principaux bailleurs implantés sur les QPV.
- Développer la démarche de concertation avec les habitants autour de l'utilisation possible des fonds dédiés.
- Articuler le dispositif avec les programmes d'aménagement urbain et social en cours sur les QPV (NPNRU et Action coeur de ville).
- Développer la démarche d'évaluation concertée avec les signataires de la convention.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Renouvellement urbain : NPNRU, PLH et Action coeur de Ville

Des outils au service du renouvellement urbain dans les QPV qui sont déclinés en lien étroit avec le Contrat de ville, notamment concernant la **participation des habitants**, mais également par le biais de **projets intermédiaires répondant aux enjeux**.

Abattement de la TFPB

Bien que tout le **potentiel du territoire** ne soit pas à ce jour activé, les **applications concrètes de l'abattement de la TFPB** sont **déjà visibles**. Avec des montants significatifs pour les QPV de Manosque (estimés à 1/3 des crédits spécifiques), l'abattement de la TFPB est un **levier fort pour la Politique de la ville**.

Des améliorations peuvent être apportées aux **démarches participatives et collaboratives** concernant le **diagnostic des besoins** ainsi que l'**évaluation du dispositif d'exonération**.



Définitions et contexte

→ Droit commun

Extrait du dossier ressources de l'Institut Régional de la Ville - IREV / Renforcer la mobilisation du droit commun :

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ». Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projet, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mobilisés sur un territoire.

→ Crédits Politique de la ville

Les crédits spécifiques de la Politique de la ville relèvent du Budget Opérationnel de Programme n° 147 pour l'Etat, et des crédits spécifiques Politique de la ville des différents partenaires (EPCI, Région). Les crédits spécifiques s'opposent aux crédits de droit commun car ils sont uniquement fléchés vers les quartiers en difficulté. Cette « territorialisation » des crédits spécifiques se fait sur des zonages infra communaux au périmètre précis : c'est ce que l'on appelle les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

→ Droit commun et Politique de la ville

Dans son article 1er, la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 précise : « La Politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

En théorie, le droit commun doit être mobilisé équitablement sur l'ensemble du territoire, mais en réalité les quartiers prioritaires/en difficulté bénéficient moins du droit commun que les autres. Le rapport GOULARD-PUPPONI (2011) et le rapport de la cour des comptes (« La Politique de la ville, une décennie de réformes », 2012) font le constat d'un effet pervers : les crédits spécifiques remplacent souvent le droit commun dans les quartiers, au lieu de s'y ajouter en complément et de faire « effet levier ».

L'un des objectifs de la réforme de 2014 est donc de redonner aux crédits spécifiques leur effet levier (en faire un « + »), en fixant dans le contrat de ville les moyens de droit commun humains et financiers qui seront mobilisés ou remobilisés sur les quartiers prioritaires.



Crédits et moyens de droit commun

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, les maquettes financières mises à jour valorisent pour chaque signataire les montants consacrés aux moyens de droit commun (ressources humaines, moyens techniques, financements complémentaires) dédiés aux quartiers prioritaires de Manosque.

A noter, le 30 janvier 2018, Monsieur le président du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur précise que la région n'interviendra plus de façon spécifique sur le financement d'actions au titre de la Politique de la ville mais veillera à la pleine mobilisation des politiques de droit commun et des fonds européens.

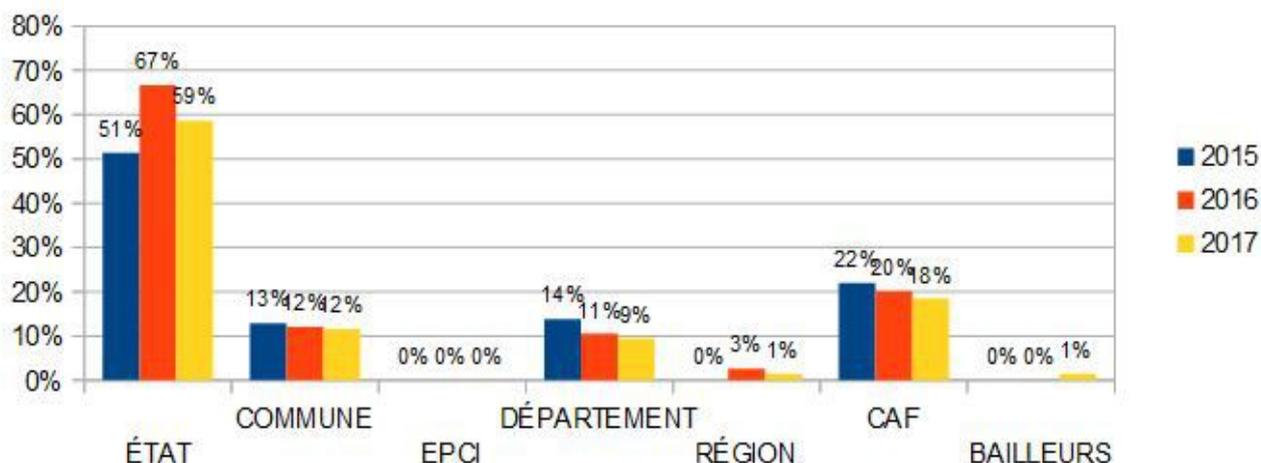
Les données proposées ci-après ne sont pas exhaustives compte tenu de la difficulté à identifier les crédits de droit commun dédiés aux quartiers prioritaires dans le cadre des politiques publiques et institutionnelles menées par les différents signataires.

Évolution du droit commun des signataires

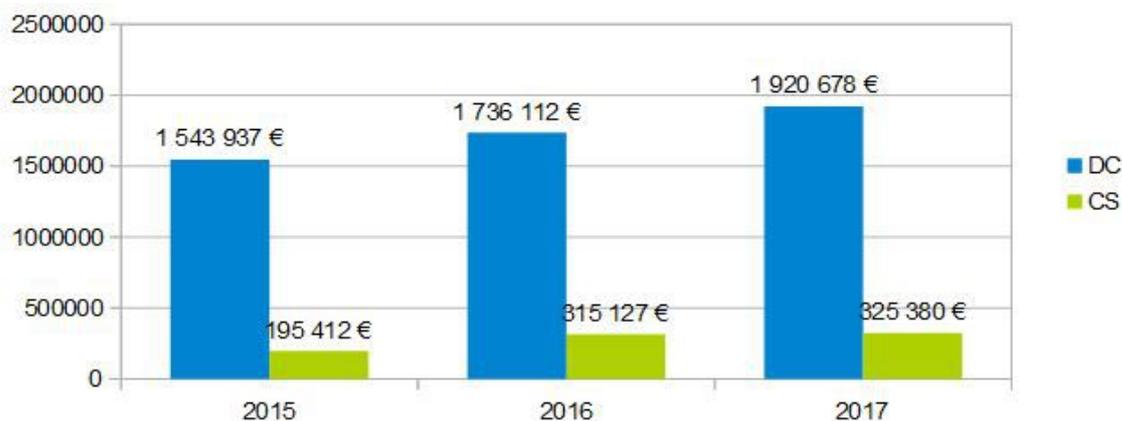


- Lecture : en 2017, les crédits de droit commun mobilisés par les signataires du Contrat de ville s'élèvent à 1 920 678 €.
- Entre 2015 et 2017, les crédits de droit commun mobilisés ont augmenté de 24%.

Répartition du droit commun par signataire en %



Répartition Droit commun (DC) – Crédits spécifiques (CS)



Évolution crédits DC – CS sur période



Montants annuels DC – CS

	DC	CS	TOTAL
2015	1 543 937 €	195 412 €	1 739 349 €
2016	1 736 112 €	315 127 €	2 051 239 €
2017	1 920 678 €	325 380 €	2 246 058 €

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

L'évaluation des crédits et moyens de droit commun est aussi complexe à réaliser que l'évaluation des moyens et crédits spécifiques.

Les crédits de droit commun se répartissent principalement entre l'État, la CAF, la commune et le département.

Sur le territoire de Manosque, les crédits de droit commun dédiés aux quartiers prioritaires ont augmenté de 24% sur la période 2015-2017.



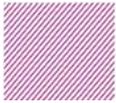
Dispositifs complémentaires de droit commun

Un certain nombre de dispositifs nationaux ou régionaux sont mis en œuvre par les partenaires institutionnels et pourraient compléter l'action du Contrat de ville sur le territoire. Ces dispositifs portent une attention dédiée ou particulière aux QPV, et sont structurants car ils incitent les territoires à se coordonner pour y répondre.

Exemples de dispositifs
Appel à projets thématiques avec attention particulière aux QPV. - Soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes. - Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité. - Sport et QPV, l'appel à projet national du CNDS (comité national de développement du sport).
CLSPD - Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance Permet d'aborder des thématiques peu évoquées par le Contrat de ville comme la sécurité, la tranquillité publique.
École de la deuxième chance Les écoles de la deuxième chance (E2C) permettent à des jeunes motivés, sans diplôme ni qualification professionnelle, d'intégrer une école dédiée à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.
Exonération de la CFE - Cotisation foncière des entreprises Exonération de cotisation foncière des entreprises pour les très petites entreprises en QPV.
FEDER - emploi et développement économique dans les quartiers Un programme européen pour développer l'emploi et l'économie en QPV.
FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) Les QPV, une zone géographique privilégiée pour l'appel à projet national en 2017.
FPH - Fonds de participation des habitants Le FPH permet de soutenir financièrement des micro-projets à faible coût menés par des habitants.
PRE - Programme de réussite éducative Le PRE, Programme de Réussite Éducative a été mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en éducation prioritaire. Actions collectives et actions individuelles peuvent être financées par le PRE.
VVV - Ville vie vacances Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) permet à des jeunes, âgés de 11 à 18 ans et issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV), d'accéder à des activités sportives, culturelles et éducatives pendant les vacances scolaires. Démarche en cours à Manosque.
100% Inclusion - Caisse des Dépôts et Consignations Une démarche d'expérimentations au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, résidant dans les QPV ou les zones rurales.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

La Politique de la ville se déploie au delà des Contrats de ville, au travers d'un ensemble de **dispositifs multi sectoriels** qu'il conviendra de mieux identifier pour mobiliser des leviers complémentaires issus du droit commun. Une ingénierie dédiée permettra éventuellement **d'accompagner la mise en œuvre** de tels dispositifs en cohérence avec les démarches locales.



Articulation du droit commun et de la Politique de la ville

Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer la mobilisation du droit commun et son articulation avec les moyens de la Politique de la ville (crédits, moyens humains, techniques, logistiques, démarches projet).

A Manosque, cette ambition se traduit selon différentes modalités :

→ Mobilisation du droit commun

Avec la mise en œuvre du Contrat de ville, différents services de la collectivité (EPCI et Commune) se sont saisi des enjeux pour développer des actions spécifiques en lien étroit avec la Politique de la ville :

- Création d'un nouveau service communal de proximité « Animation Vie Locale ».
- Déploiement des dispositifs jeunesse « BAFA - brevet d'aptitude aux fonctions d'animation » et « VVV - Ville Vie Vacances » en partenariat avec l'État.
- Expérimentation de la démarche « Viens voir mon taf » autour des stages de 3ème.

En revanche, certains supports comme les plans thématiques n'ont pas été mobilisés sur le territoire (lutte contre les discriminations et la radicalisation par exemple).

→ La Politique de la ville comme levier

Dans certains cas, la Politique de la ville et notamment l'appel à projets annuel, permettent de faire levier pour expérimenter puis développer des actions innovantes qui s'articulent au droit commun :

- « Jardins partagés », une dynamique d'animation soutenue par les crédits spécifiques et un projet d'investissement porté par la commune.
- « CitésLab », une initiative déployée en QPV mais également en territoire rural à l'échelle de l'agglomération.

→ Valoriser et structurer l'existant

De manière générale, l'articulation entre droit commun et Politique de la ville dépend de la capacité des équipes et des services à travailler de manière concertée et coordonnée en mode projet (partage des enjeux, projets de territoire, démarche transversale et systémique).

En ce sens, le portage du Contrat de ville par l'EPCI au niveau local ainsi que la mutualisation de certains services avec la commune permettent d'élargir le lien au droit commun à de nombreuses compétences thématiques.

Il convient également de noter de manière globale un manque de visibilité et d'information pour les habitants des QPV concernant les services et dispositifs de droit commun. En effet, les quelques expérimentations réalisées (agenda, tournée d'affichage) montrent que les habitants ne maîtrisent pas la densité et l'organisation des services et dispositifs existants. Une réflexion pourra être menée pour évaluer les besoins et identifier les solutions appropriées.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Définitions et contexte

La loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 insiste sur l'articulation entre droit commun et Politique de la ville. Ce faisant, la notion de politique additionnelle est renforcée et incite les signataires du Contrat de ville à se mobiliser. Les copilotes notamment ont su se saisir de cette orientation pour développer une nouvelle manière de travailler les partenariats sur le territoire.

Crédits et moyens de droit commun

Malgré une évaluation complexe, on observe que sur le territoire de Manosque, les crédits de droit commun dédiés aux quartiers prioritaires ont augmenté de 24% sur la période 2015-2017. Ces crédits de droit commun sont déployés principalement par l'État, la CAF, la commune et le département.

Articulation du droit commun et de la Politique de la ville

Dans le droit fil de la réforme de 2014, le territoire et plus particulièrement la collectivité locale, ont développé de nouvelles approches de travail : plus transversales et plus concertées, à la faveur de projets cohérents et coordonnés. L'articulation des moyens de droit commun et des moyens de la Politique de la ville ne sont pas systématiquement financiers : moyens humains et logistiques par exemple, répondent également à cet enjeu.

2 / C - Analyse et préconisations

Pour agir concrètement sur la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, le nouveau Contrat de ville s'appuie à la fois sur un programme d'actions spécifiques et sur le renforcement du droit commun. La mise en œuvre du Contrat de ville à Manosque a permis de développer des réponses sur les trois premières années du dispositif. Les points forts et les leviers d'amélioration identifiés permettront d'ajuster le Contrat de ville pour la période à venir.

→ LES CRÉDITS SPÉCIFIQUES

Les crédits spécifiques permettent de déployer des actions dans le cadre de l'appel à projets annuel mais également dans le cadre de projets menés par les partenaires du Contrat de ville.

✓ Les points forts :

- Une diversité d'actions mieux équilibrées sur les 3 piliers thématiques du Contrat de ville, malgré un effet de seuil du territoire parfois peu propice au déploiement de nouvelles actions innovantes.
- Une contextualisation annuelle de l'appel à projets qui permet à des opérateurs de se positionner sur les problématiques identifiées comme prioritaires, par les habitants notamment.
- Une meilleure connaissance et une meilleure visibilité des actions spécifiques grâce à l'étude des dossiers par les différents partenaires du Contrat de ville, et à la communication et la mise en réseau développées dans le cadre de l'animation du Contrat de ville, et de l'accompagnement des porteurs de projets.
- Un programme d'actions spécifiques mieux coordonné en terme d'accompagnement et de dynamique de réseau, avec une articulation des projets entre eux et une offre plus complémentaire au bénéfice des publics.

✓ Les leviers identifiés :

- Envisager des modalités simplifiées pour l'appel à projets annuel, tant pour les opérateurs que pour les signataires (dépôt et étude des dossiers, calendrier d'attribution des différents financeurs, suivi des actions et évaluation) = **évolution de la plateforme numérique nationale de saisie et de suivi des dossiers.**
- Réaffirmer les enjeux du Contrat de ville au cœur des critères d'attribution des subventions = **évolution et travail collaboratif autour de la grille d'indicateurs utilisés pour l'étude des dossiers de demandes de subvention.**
- Renforcer les outils d'évaluation des actions à partir de l'expérimentation réalisée en 2017 qui permettent le suivi de points importants au regard des enjeux (public, participation, droit commun ...) = **mise en place d'un outil d'évaluation complémentaire au Cerfa et co-construit avec les opérateurs.**
- Réinterroger l'opportunité de conventions pluri-annuelles d'objectifs pour le subventionnement d'actions spécifiques (durée, montée en charge ...) = **animer une réflexion autour des indicateurs pour déclencher les conventions pluri-annuelle.**
- Accompagner les opérateurs à développer la relation au public : mobilisation, participation, dans une logique d'émancipation afin de cibler plus finement les bénéficiaires des actions = **proposer un programme d'accompagnement et de formation dynamique des opérateurs sur la participation des habitants.**
- Expérimenter une démarche coordonnée sur le parcours des jeunes : scolarité - formation - emploi = **prévoir un diagnostic du territoire permettra d'identifier les besoins (décrochage scolaire - PRE - soutien à la parentalité - meilleure visibilité de l'offre formation - emploi des jeunes ...).**

→ LE DROIT COMMUN

✓ Les points forts :

- Un **droit commun en augmentation constante** sur la période de mise en oeuvre du Contrat de ville.
- Un **droit commun mobilisé en priorité** sur les quartiers prioritaires par les politiques publiques et institutionnelles.

✓ Les leviers identifiés :

- Développer la mise en œuvre de dispositifs complémentaires au Contrat de ville pour renforcer les actions auprès des habitants, au delà de l'appel à projets = **animer une réflexion avec les partenaires pour identifier les leviers complémentaires.**
- Renforcer la capacité des partenaires à se mobiliser conjointement autour de projets cohérents et coordonnés = **développer une culture commune aux différents professionnels en charge des politiques publiques et institutionnelles.**
- Améliorer les outils d'évaluation des moyens de droit commun pour permettre un suivi optimisé par les partenaires = **mutualiser des outils existants avec d'autres territoires, formaliser des méthodes d'évaluation nationales par exemple.**



GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

SOMMAIRE PARTIE 3

PARTIE 3 - GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

3 / A - Gouvernance, copilotage et animation du Contrat de ville

- Élaboration du Contrat de ville
- Instances de gouvernance du Contrat de ville
- Évaluation de la gouvernance par les parties prenantes
- Copilotage État - EPCI
- Animation

3 / B - Participation citoyenne

- Mise en place des Conseils citoyens
- Fonctionnement des Conseils citoyens

3 / C - Analyses et préconisations

- Les points forts
- Les leviers identifiés

PARTIE 3 - GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

3 / A - Gouvernance, copilotage et animation du Contrat de ville

Élaboration du Contrat de ville

L'État et DLVA se coordonnent autour d'un plan d'action dès la fin 2014 pour élaborer le nouveau Contrat de ville. Les étapes suivantes sont validées et mises en œuvre :

- Composition du Comité de pilotage	Dès le début d'année 2015, il s'agit de mobiliser les acteurs et partenaires qui seront signataires du Contrat de ville. A cette étape, les Conseils citoyens n'existent pas encore.
- Phase de diagnostic	Un cabinet est chargé d'élaborer un diagnostic quantitatif et qualitatif pour accompagner la rédaction du Contrat de ville. Des ateliers participatifs sont organisés avec les acteurs associatifs et institutionnels, ainsi que les habitants afin de compléter le diagnostic par des retours de terrain.
- Rédaction du Contrat de ville	Le Contrat de ville est rédigé autour des 3 piliers déclinés en orientations stratégiques et décliné en plan d'action, avec la prise en compte des préconisations proposées par les acteurs lors du diagnostic.
- Signature et lancement	Le Contrat de ville est signé le 4 novembre 2015. L'appel à projets annuel pour 2016, est présenté le 7 décembre 2015.

Focus sur les ateliers participatifs

Organisés par territoires et par thèmes, 10 ateliers participatifs ont permis de travailler en deux étapes autour du diagnostic et des orientations stratégiques.

2 ateliers Quartier centre ville saint lazare - 2 ateliers Quartier Arc Sud

2 ateliers pour chaque pilier thématique.

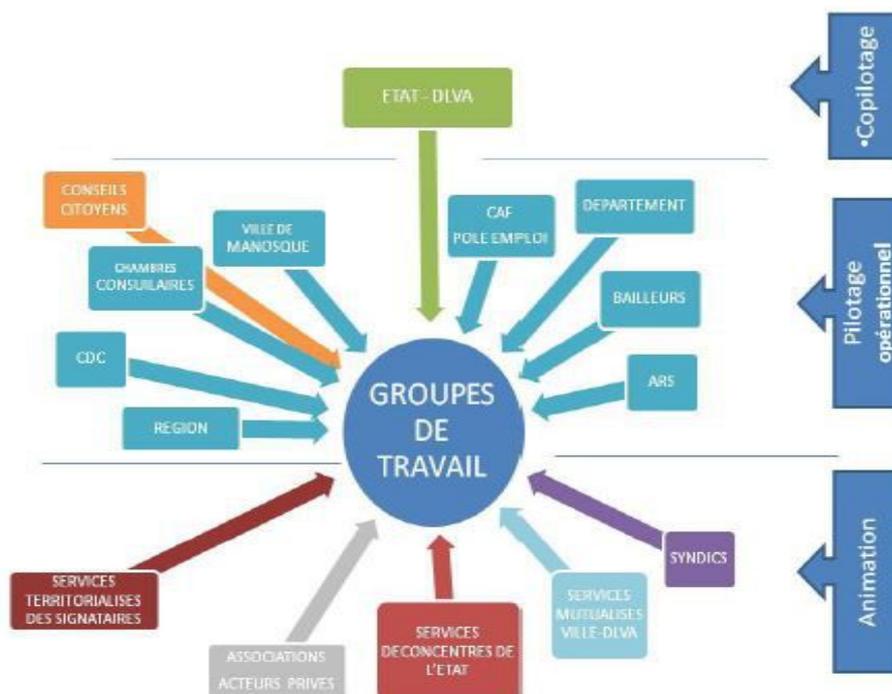
Personnes invitées : services de la collectivité et de l'État, signataires du Contrat de ville, acteurs institutionnels, associations, acteurs sociaux, établissements scolaires, organismes de formation, entreprises, commerçants, parents d'élèves, comité d'intérêt de quartier - CIQ, bailleurs, syndicats de copropriété, habitants...

La gouvernance se construit tout au long de l'élaboration du Contrat de ville, avec la mobilisation des partenaires signataires dans le cadre des ateliers participatifs et des réunions de pilotage.

→ Les signataires partenaires du Contrat de ville lors de la signature



→ La gouvernance du Contrat de ville est traduite par le schéma suivant :



>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Malgré les délais contraints pour la mise en œuvre du nouveau Contrat de ville, la collectivité a souhaité asseoir la gouvernance élargie dès le démarrage. Ainsi, des groupes de travail ouverts ont permis aux différents acteurs et partenaires, de se mobiliser autour de la rédaction du Contrat de ville.

Bien que les Conseils citoyens, qui n'étaient pas constitués à cette étape de la démarche, ne soient pas signataires du Contrat au moment du lancement, des habitants ont été conviés à participer dès les premières étapes de mise en oeuvre.



Instances de gouvernance du Contrat de ville

→ Comité de pilotage

C'est l'instance de pilotage du Contrat de ville qui traite et valide les orientations concernant les points suivants : programmation financière, animation du Contrat de ville, participation citoyenne, actualités.

COFIL Contrat de ville	2015	2016	2017
Nombre de réunions	2	3	2
Nombre de participants en moyenne	18	16	18

→ Comité technique

Le choix est fait de ne pas mettre en place de comité technique :

« De manière très pragmatique, il est convenu de ne pas instituer de comité technique afin de donner plus de souplesse aux différents acteurs de la mise en œuvre du Contrat de ville; celle-ci s'appuiera sur des groupes de travail élargis en fonction des thématiques abordées et des orientations retenues. » *Extrait du document cadre Contrat de ville.*

→ Groupes de travail thématiques

La gouvernance du nouveau Contrat de ville prévoit la mise en place de groupes de travail thématiques. Ils sont organisés par piliers et réunissent outre l'équipe opérationnelle, les techniciens référents désignés par les partenaires du contrat. Les représentants de la participation citoyenne sont associés aux groupes de travail.

Les groupes de travail thématiques ont un rôle essentiel dans la gouvernance du Contrat de ville :

- Espace intermédiaire entre le terrain et le décisionnel.
- Espace de travail mutli-partenarial entre équipes techniques, institutions signataires, Conseils citoyens et ressources ponctuelles.
- Espace de réflexion et de propositions autour des chantiers du Contrat de ville : appel à projets, orientations, problématiques et contraintes, projets spécifiques...

→ La place des Conseils citoyens

La phase de diagnostic a mobilisé des habitants lors des ateliers participatifs, et dès 2016 la mobilisation est organisée pour constituer les Conseils citoyens. Les 2 Conseils citoyens sont donc intégrés aux instances du Contrat de ville (COFIL et groupes de travail thématiques) dès leur officialisation par arrêté préfectoral en juillet 2016. Voir chapitre « Conseils citoyens » pour plus de détails.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

La gouvernance élargie du Contrat de ville est mobilisée suivant un schéma en 3 volets : copilotage, pilotage opérationnel et animation. Dans un souci d'efficacité, les instances se composent d'une part d'un comité de pilotage (instance décisionnelle), et d'autre part de groupes de travail thématiques (instance opérationnelle).

Les Conseils citoyens, une fois constitués, sont associés aux différentes instances de gouvernance du Contrat de ville.



Évaluation de la gouvernance par les parties prenantes

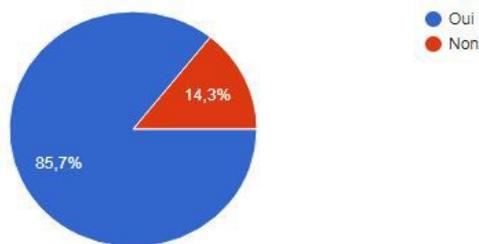
Une enquête a été menée auprès des signataires et des Conseils citoyens pour évaluer la gouvernance du Contrat de ville.

→ Les signataires

7 signataires ont répondu à l'enquête.

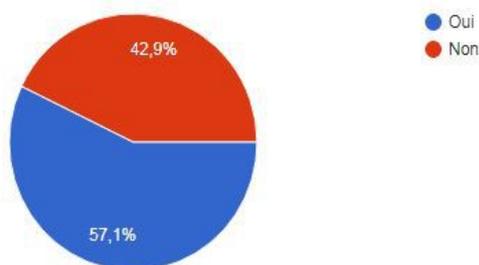
Votre structure a-t-elle participé à l'élaboration du Contrat ?

7 réponses



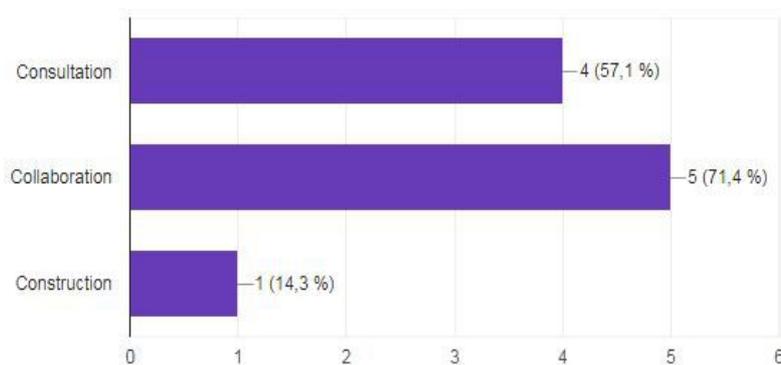
Si oui, avez-vous participé à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat ?

7 réponses



Niveau de participation à l'élaboration

7 réponses



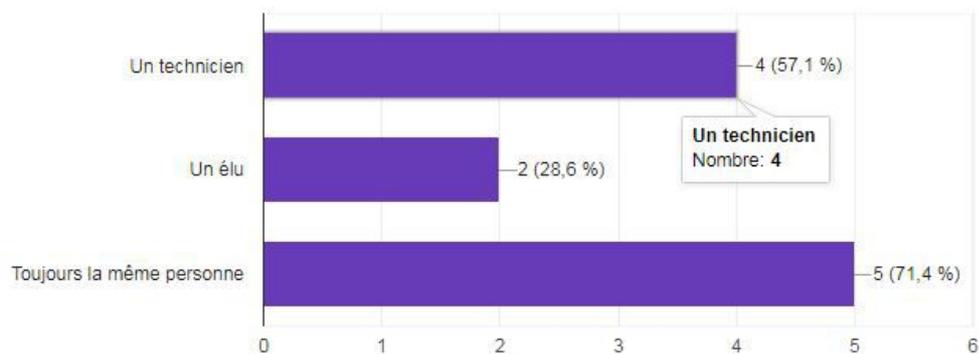
Dans quelle mesure le délai accordé à la construction du Contrat de ville a-t-il permis de réinterroger la stratégie et les actions menées sur les QPV du territoire ?

7 réponses



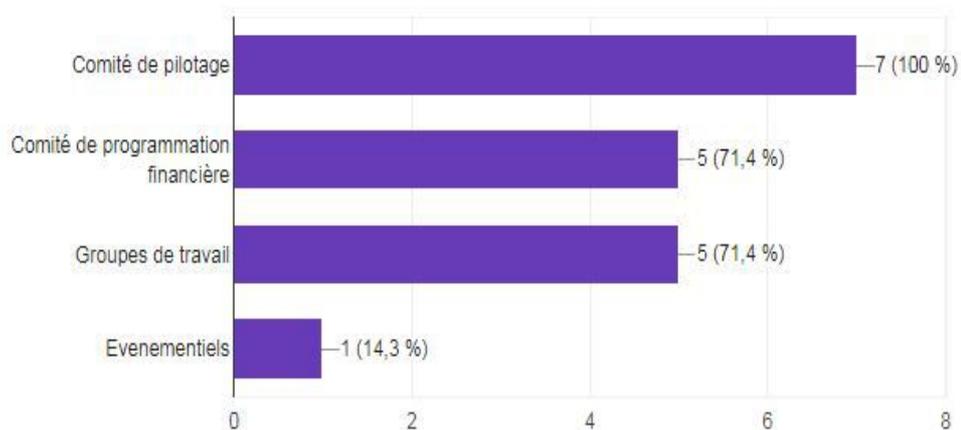
Qui participe au comité de pilotage ?

7 réponses



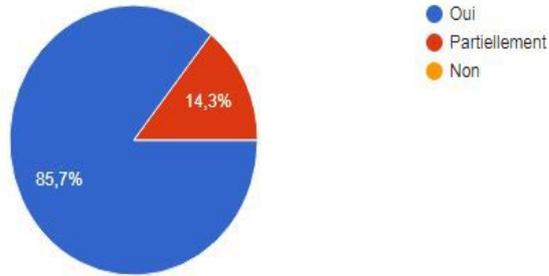
Quel est votre niveau de participation au Contrat de ville ?

7 réponses



Les instances du Contrat de ville ont-elles permis d'arbitrer sur des problématiques rencontrées dans la mise en oeuvre des actions du Contrat ?

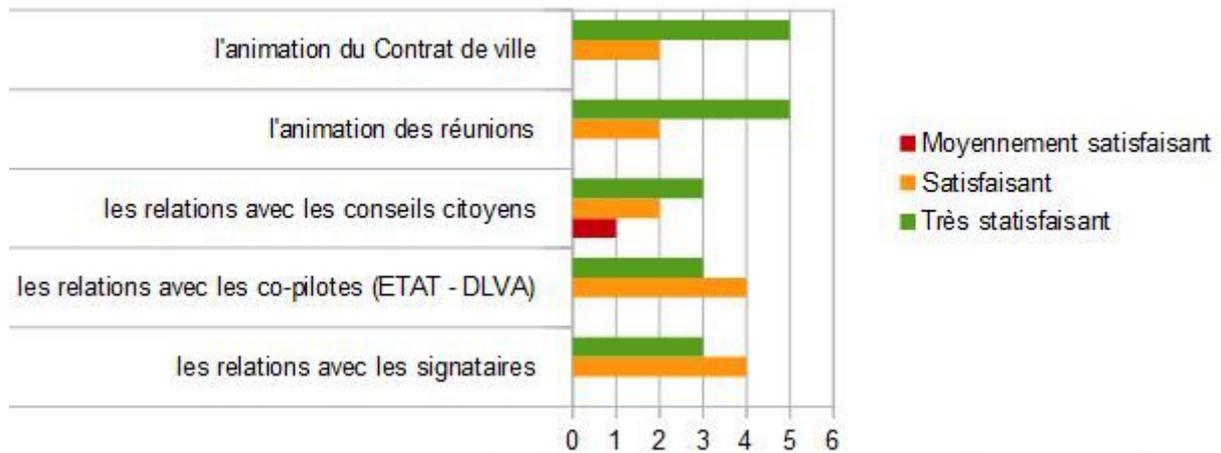
7 réponses



Niveau de satisfaction concernant la fréquence de réunions des instances



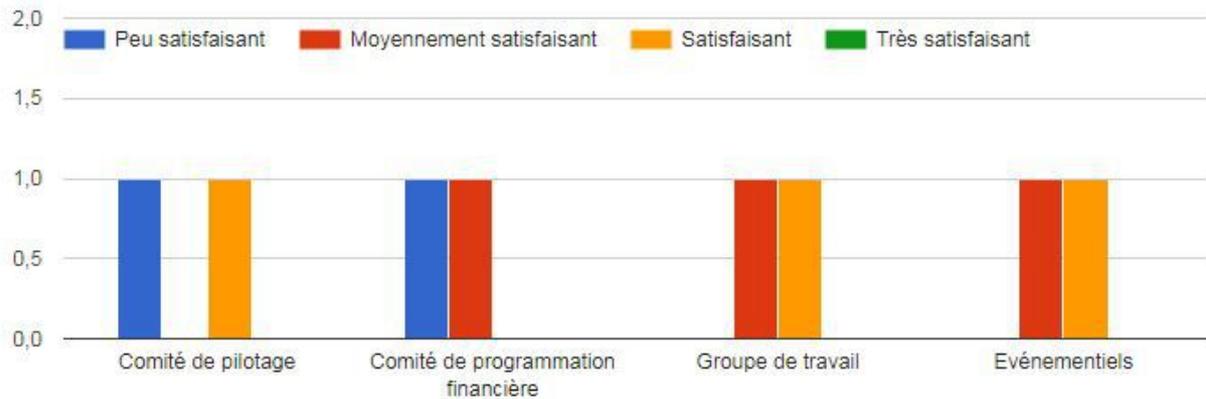
Niveau de satisfaction concernant



→ Les Conseils citoyens

Les 2 Conseils citoyens ont répondu à l'enquête.

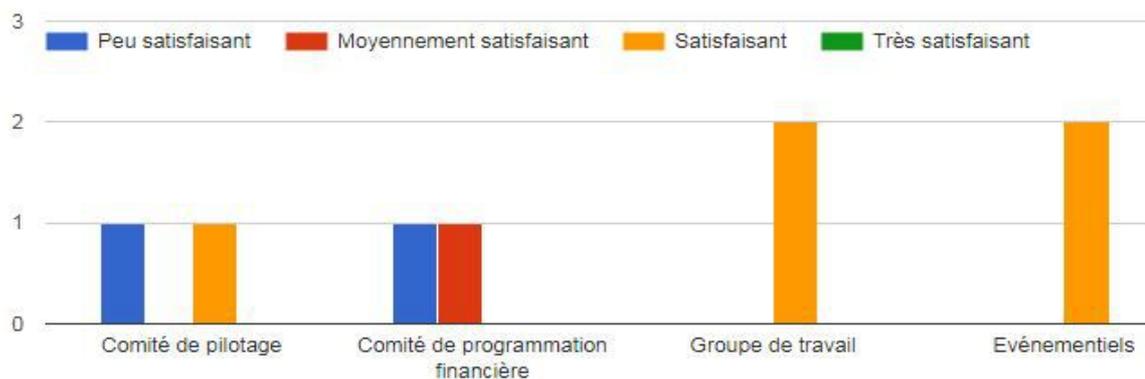
Qualifier votre niveau de participation à la gouvernance du Contrat de ville



Qualifier la relation de votre conseil citoyen avec

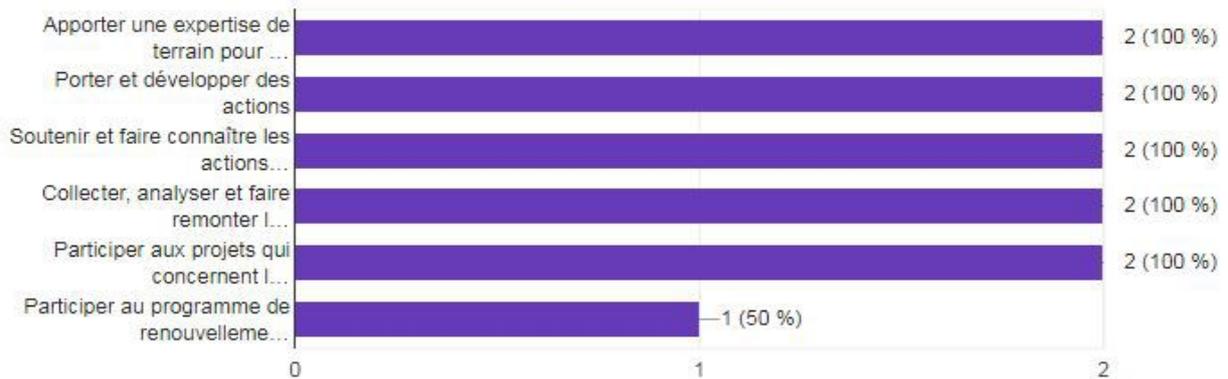


Les éléments communiqués avant chaque réunion vous permettent-ils d'avoir un niveau d'information

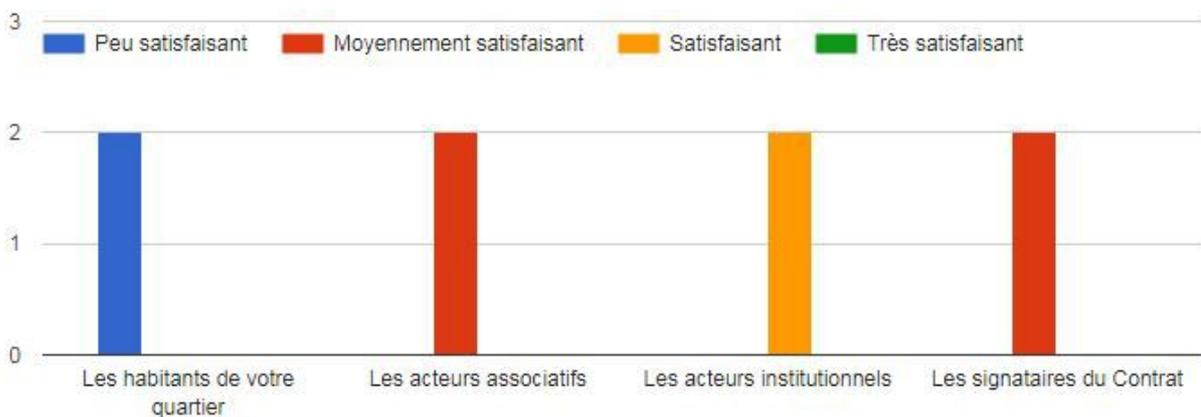


Quels sont les rôles principaux de votre conseil citoyen ?

2 réponses



Qualifiez le niveau de reconnaissance de votre conseil citoyen par



>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

L'évaluation de la gouvernance par les parties prenantes met en avant les points suivants :

Pour les signataires

Malgré un taux de retour moyen, les signataires déclarent avoir été associés à l'élaboration du Contrat de ville et être partie prenante de la gouvernance (comité de pilotage et groupe de travail thématiques). Les signataires sont représentés par des techniciens principalement, qui indiquent que l'organisation et l'animation proposées fonctionnent plutôt bien, même si des efforts restent à faire concernant la relation avec les Conseils citoyens.

Pour les Conseils citoyens

Les deux Conseils citoyens ayant répondu à l'enquête, les réponses montrent que si la relation avec les copilotes du Contrat de ville est pour eux satisfaisante, de nombreux points restent à améliorer : relation avec les signataires et les acteurs associatifs, participation au comité de pilotage et aux décisions concernant l'appel à projets, niveau de participation et d'information, reconnaissance de la part des habitants du quartier.

La gouvernance élargie bénéficie d'une évaluation positive au démarrage du Contrat, mais montre que des points de convergence et de développement restent à améliorer.



Copilotage État - DLVA

Le copilotage État - DLVA est mis en œuvre dès la signature du Contrat de ville et se développe durant les 3 premières années autour d'un binôme constitué par les équipes opérationnelles :

Durance Luberon Verdon Agglomération DLVA	Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP 04
Équipe opérationnelle	
Melissa MENARD Chargée de projet Tél. : 04 92 70 35 56 Portable : 07 86 03 43 88 mmenard@dlva.fr	Sarah BRUEL Déléguée du Préfet Tél. : 04 92 30 37 87 sarah.brue@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Équipe administrative et technique	
Secrétariat Politique de la ville <u>Instruction des dossiers</u> Tél. : 04 92 70 34 34 Courriel : politique-ville@ville-manosque.fr	Claude WRZYSZCZ <u>Instruction des dossiers</u> Tél. : 04 92 30 37 95 Courriel : claud.wrzyszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les équipes interviennent à tous les niveaux de coordination, au travers notamment des temps consacrés aux axes suivants :

Suivi et accompagnement des porteurs de projets

Rendez-vous de suivi, temps de préparation de l'appel à projets, formations auprès des porteurs de projets, temps d'animation.

Suivi et accompagnement des Conseils citoyens

Temps d'échanges autour de l'accompagnement et la structuration, le suivi des financements, le relai d'information, la mise en place de formations, le relai avec les services et les partenaires...

Stratégie globale et animation du Contrat de ville

Gouvernance globale du Contrat de ville avec l'organisation et l'animation de réunions, la mise en place de l'évaluation à mi-parcours, la coordination générale (communication, animation).

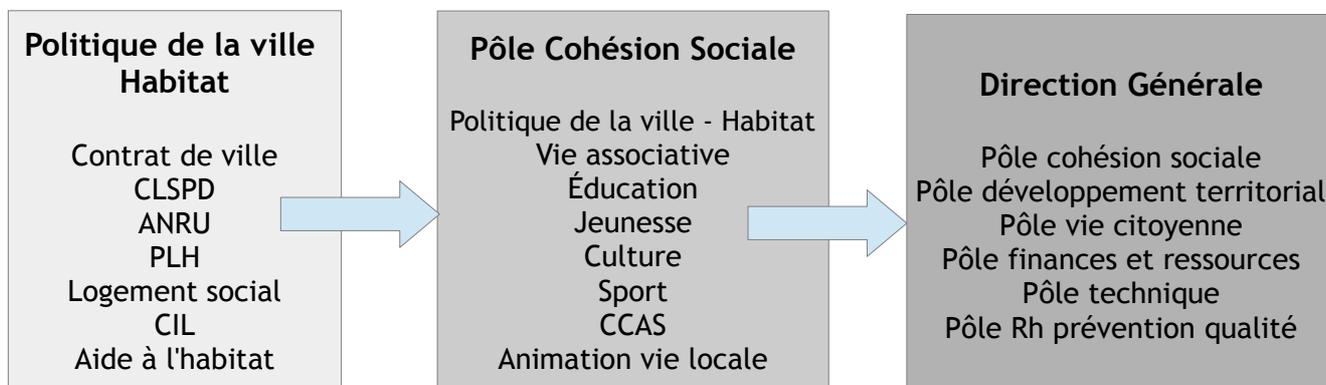
Pour exemple, en 2017, l'équipe opérationnelle DLVA - État s'est mobilisée conjointement en moyenne 2,5 jours par mois autour de l'animation et la coordination du Contrat de ville. DLVA dispose d'1 ETP (équivalent temps plein) dédié à la coordination du Contrat de ville.

→ Côté État

La déléguée du préfet en charge de la Politique de la ville a un rôle central dans l'organisation interne. En lien avec les référents ville des différents ministères, elle coordonne l'approche concertée sur la programmation financière de l'appel à projets annuel notamment, mais également sur la stratégie globale du Contrat de ville.

→ Côté EPCI

Le chef du service Politique de la ville et Habitat, appuyé par la chargée de projet Contrat de ville, assure l'information et le suivi auprès des différents services. L'organigramme fonctionnel facilite les échanges et la cohérence avec les services du Pôle Cohésion Sociale et permet au besoin, d'établir les liens nécessaires avec les autres pôles de l'EPCI.



>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Le copilotage se développe avec le nouveau Contrat de ville qui instaure un partenariat renforcé entre État - EPCI. De nouvelles fonctions pour la Politique de la ville s'inscrivent sur le territoire avec en plus de l'appel à projets, le suivi et de l'accompagnement des porteurs de projets et des Conseils citoyens ainsi que de l'animation de la stratégie globale du Contrat de ville.

Côté État

La fonction interministérielle du délégué du préfet en charge de la Politique de la ville est centrale.

Côté EPCI

L'organigramme fonctionnel permet l'information auprès des différents services du pôle de rattachement et plus généralement des services de la collectivité.

Le copilotage ainsi que les organigrammes fonctionnels sont des leviers au sein des institutions pour développer la transversalité du dispositif, et assurer la mobilisation du droit commun.



Animation

La fonction animation est inscrite au cœur du Contrat de ville et permet de traduire de manière opérationnelle toute l'ambition de la réforme, en assurant la coordination multipartenariale et dynamique auprès des différents acteurs mobilisés.

La logique transversale de la Politique de la ville implique une coordination renforcée que le service en charge tend à déployer depuis la signature du Contrat de ville en 2015.

- Pour l'année de mise en place du Contrat de ville, l'animation a été portée par le chef du service Politique de la ville - DLVA en lien avec la déléguée du préfet en charge de la Politique de la ville.
- La cabinet mandaté pour la réalisation du diagnostic a également participé à l'animation pour la mise en place du Contrat de ville en proposant des ateliers participatifs avec les différents partenaires.
- Le comité de pilotage du 4 novembre 2015 a validé l'embauche d'une personne sur les fonctions d'animation du Contrat de ville au sein du service Politique de la ville - DLVA. Le recrutement adossé à un « Contrat Adulte Relais » a eu lieu en fin d'année, pour une prise de poste début 2016 sur la base des missions suivantes :
 - Garantir la cohérence entre l'animation locale de proximité et l'animation des instances de la communauté d'agglomération du contrat de ville ;
 - A partir du diagnostic territorial partagé, participer à la création de l'observatoire du contrat de ville : outils de recueil des données, d'analyse et d'évaluation... ;
 - Coordonner le plan d'action du contrat de ville et animer un réseau avec l'ensemble des partenaires porteurs de projets ;
 - Développer et animer le partenariat avec l'ensemble des signataires institutionnels du contrat : animation des groupes de travail thématiques ;
 - Favoriser l'émergence de la participation citoyenne et accompagner la création des conseils citoyens.

→ Animation en interne EPCI

L'approche transversale de la Politique de la ville au sein de la collectivité est un enjeu pour la gouvernance du Contrat de ville. Que ce soit pour faciliter la mobilisation du droit commun ou pour renforcer et faciliter la mise en place d'actions, le lien avec les services et les élus est nécessaire et constructif.

- Différents services sont mobilisés autour de l'appel à projets annuel avec une transmission des dossiers pour avis et expertise thématique : Education, Jeunesse, Sports, CCAS, Culture, Développement économique, Vie associative, Environnement.
- Certains services sont régulièrement associés pour faciliter la mise en œuvre d'actions : Communication, Gestion du domaine public, Services techniques, Police municipale, SIG, Animation vie locale.
- Un partenariat étroit se construit en 2017 autour du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), notamment pour tout ce qui relève de la concertation auprès des habitants.

- La relation avec les élus se construit sur des temps forts de communication (lettre d'information, petit déjeuner des initiatives, inauguration du local des Conseils citoyens ...) ainsi que sur des temps de travail autour de projets spécifiques (jardins partagés, concertation dans le cadre du renouvellement urbain, sport et quartier, nouveau service Animation Vie Locale ...).

→ Partenariats externes

- Le CRPV (Centre Ressource Régional de la Politique de la ville) est une ressource en terme d'expertise tant locale que régionale ou nationale. Les équipes opérationnelles ainsi que les Conseils citoyens bénéficient des temps de formation ou d'échanges thématiques qui sont régulièrement organisés. Par ailleurs, l'équipe du CRPV se mobilise spécifiquement sur le Contrat de ville de Manosque à plusieurs reprises : rendez-vous de travail ou présence sur des temps forts d'animation.
- Les bailleurs sociaux, signataires du Contrat de ville ont également été rencontrés à plusieurs reprises et de manière spécifique pour travailler sur des dossiers thématiques dans une logique de co-construction : jardins partagés, encombrants, renouvellement urbain, mise à disposition de locaux.
- Chouf Chouf, association d'éducation populaire qui a accompagné la mobilisation et la formation des Conseils citoyens.

→ La communication au service de l'animation

Les différents supports et événementiels mis en place ont permis de valoriser et faire connaître le Contrat de ville et ses enjeux auprès de nombreuses cibles : les habitants des quartiers prioritaires, les Manosquins en général, les acteurs associatifs, les partenaires institutionnels, les services, les élus. La communication est pensée comme un outil d'animation au service du Contrat de ville.

→ Nouveau logo



Un nouveau logo est mis en place dès le début d'année 2017, et décliné en différentes versions selon les besoins. Ce logo est utilisé systématiquement par les porteurs de projets soutenus dans le cadre du Contrat de ville. Il permet une meilleure visibilité du dispositif auprès des partenaires et du public.

→ Site Web et Lettre d'information



Dès 2016, une lettre d'information trimestrielle du Contrat de ville est créée et envoyée à plus de 1300 destinataires. Une rubrique Contrat de ville est également créée sur le site web de DLVA.

Cet outil est largement plébiscité par les acteurs locaux autant que par les réseaux professionnels (de nombreux retours positifs et relais de publication sur des sites régionaux confirment son intérêt). Il permet d'informer sur l'actualité du Contrat de ville.

→ Le petit déjeuner des initiatives soutenues par le Contrat de ville

Chaque année, une matinée conviviale est proposée pour découvrir l'ensemble des actions déployées avec le soutien financier du Contrat de ville sous la forme de stands dynamiques. Cette rencontre bénéficie d'une couverture médiatique, levier pour les acteurs qui portent leurs actions auprès des habitants.



→ Publications



Mobilisation Conseils citoyens

Une série de plaquettes thématiques réalisées en 2016 pour faire connaître le dispositif Conseil citoyen aux services, acteurs associatifs, partenaires, habitants.



Livret des initiatives soutenues

Plus de 250 exemplaires diffusés à partir de 2017 pour ce livret qui présente les actions soutenues par le Contrat de ville. Le livret a été lancé lors du « petit dej des initiatives soutenues en 2017 » et diffusé tout au long de l'année à de nombreux partenaires et acteurs qui ont apprécié les fonctionnalités de l'outil : présentation synthétique du Contrat de ville et de l'appel à projets, annuaire et guide des initiatives.



Démarche de concertation NPNRU

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain en cours sur le quartier Arc Sud, une démarche de concertation est mise en place depuis le second semestre 2017. Une plaquette synthétique a été proposée aux acteurs, partenaires et Conseil citoyen pour présenter la méthodologie retenue pour la mise en œuvre de la concertation auprès des habitants.

→ Couverture médiatique

Une large couverture médiatique a été réalisée depuis la signature du Contrat de ville par les organes locaux de presse et de radio. Ce suivi régulier a permis de faire connaître le Contrat de ville au public, tant au travers d'événements organisés par la collectivité que par les acteurs eux-mêmes dans le cadre de leurs actions.



IHP, La Provence, La Marseillaise, TPBM, Radio Fréquence Mistral

→ Service civique

Une mission de service civique a été mise en oeuvre pour une durée de 9 mois en 2017 afin d'appuyer les démarches de communication déployées autour du Contrat de ville. En particulier, une tournée d'affichage a été organisée régulièrement dans les différents quartiers. Par sa connaissance des quartiers prioritaires, le volontaire recruté a apporté une réelle plus-value à la diffusion auprès des habitants, enjeu majeur en terme de communication.

→ Projets spécifiques

Dans le cadre général de l'animation du Contrat de ville, le service Politique de la ville de DLVA a été amené à piloter certains projets spécifiques.

→ Expérimentation sur la gestion urbaine de proximité

Une démarche de concertation autour du cadre de vie est déployée depuis 2016 au sein de la résidence sociale les Serrets. Avec quelques partenaires particulièrement mobilisés (association de locataires, bailleur, association de prévention, Conseil citoyen, association d'éducation populaire ...) des temps sur le terrain sont co-animés : réunion publique, ateliers participatifs, réunion de travail, enquête en porte à porte, fête des voisins... Cette démarche expérimentale en terme de collaboration autour du cadre de vie, a servi de base pour concevoir le plan d'action pour la concertation dans le cadre du NPNRU sur le QPV2. Également, les propositions conçues par les habitants sont intégrées au diagnostic du NPNRU.



→ Viens voir mon taf



Tu es en 3^{ème} ?

Expérimentation du dispositif « Viens voir mon taf » à Manosque dès 2017, pilotée par le Service Politique de la ville en partenariat avec le service développement économique.

Le concept : ouvrir des offres de stage de qualité à des jeunes sans réseau. Impacts attendus : élargir les horizons d'orientation des jeunes, changer le regard des employeurs sur les jeunes des quartiers.

Les entreprises locales ont largement joué le jeu grâce à la mobilisation assurée par le service Développement économique. L'expérimentation est reconduite en 2018.

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

Le diagnostic initial du Contrat de ville 2015-2020 réaffirme le besoin d'animation de la Politique de la ville déjà démontré par l'évaluation intermédiaire en 2004.

La création d'un poste dédié dès 2016 montre que la fonction animation a une place importante au sein du dispositif Contrat de ville.

Ainsi, l'embauche d'une personne dédiée à temps plein et la feuille de mission associée, permettent de déployer une animation au service du développement et de la coordination à tous les niveaux du projet :

- Au cœur du dispositif Contrat de ville pour la **gouvernance élargie et la coordination du dispositif**.
- En interne au sein de la collectivité, pour la **transversalité des démarches** et en faveur de la **mobilisation du droit commun**.
- En externe auprès des acteurs pour la mise en place de **partenariats thématiques**.
- Largement avec le développement d'une communication multi-supports pour **faire connaître le dispositif** (news letter - site web - identité visuelle - événementiel - publications - service civique).
- Localement avec le déploiement de projets spécifiques qui **répondent à des besoins non couverts** (stage de troisième - gestion urbaine de proximité).

Au delà de la coordination technique et administrative, il s'agit de faire vivre le dispositif au plus près des différents acteurs concernés. Il s'agit également de gagner en lisibilité et en visibilité car de manière générale, la Politique de la ville souffre d'une image complexe, due notamment à la transversalité de sa démarche.

Les retours en terme d'évaluation de l'animation du Contrat de ville par les signataires, les Conseils citoyens ou les opérateurs, sont unanimement positifs et montrent qu'il faut poursuivre les efforts en ce sens.



3 / B - Participation citoyenne

« Un Conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la Politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. [...] Ces Conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. » *Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 7-I*



Mise en place des Conseils citoyens



« La participation citoyenne est prévue par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ; elle prend la forme d'un Conseil citoyen par quartier pour chacun des quartiers prioritaires. **Outre cette obligation, la participation citoyenne doit être considérée comme une opportunité d'impliquer les habitants de ces quartiers dans les choix qui impacteront leur vie quotidienne.** »
Extraits Contrat de ville 2015 - 2020 DLVA

→ STRATÉGIE DE MISE EN PLACE

Période : Janvier- Mars 2016

CONSEILS CITOYENS

Note de synthèse sur la mise en place des conseils citoyens dans le cadre du Contrat de ville DLVA 2015-2020.

Un nouveau dispositif de la politique de la ville ...
La participation citoyenne, un enjeu majeur pour la politique de la ville.
Pierre angulaire de la démarche, l'installation de conseils citoyens permettra d'assurer l'effectivité de la participation des habitants et de la société civile aux contrats de ville. » *Extraits du Contrat de ville DLVA.*

... au service de la participation citoyenne
Démocratie participative, initiative citoyenne, expertise d'usage, dialogue, échanges, propositions, co construction ...
La création de conseils citoyens est une opportunité pour agir dans la conduite de projet partagée. L'enjeu majeur de ce dispositif est bien de recréer du lien entre élus et habitants, autour d'un nouveau mode de gouvernance qui implique le citoyen comme acteur à part entière.

A quoi ça sert ?
Le conseil citoyen permet aux habitants et aux acteurs de :

- Proposer et mettre en oeuvre des projets pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
- Se former et développer de nouvelles compétences pour faire remonter la parole des citoyens auprès des décideurs.
- Participer à la mise en oeuvre et à l'évaluation du Contrat de ville.

Le rôle du service politique de la ville

- Définir un plan d'action pour accompagner la création des conseils citoyens.
- Déployer les moyens d'animation et de communication nécessaires à la mobilisation des citoyens.
- Assurer le lien entre les acteurs mobilisés, la collectivité ainsi que les partenaires du Contrat de ville.

Comment ça marche ?
Pas de modèle imposé mais un cadre de référence.

➔ Chaque conseil citoyen est composé de deux collèges :

Le collège habitants	Le collège acteurs
<ul style="list-style-type: none"> Les habitants représentent au moins 50% des membres. Parité hommes / femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Associations, commerçants, professions libérales ... Implantés dans les quartiers.

➔ Chaque conseil citoyen désigne des délégués :

Les délégués représentent le conseil citoyen et participent aux instances du Contrat de ville (comité de pilotage, groupes de travail, évaluation).

➔ Les avis, propositions et actions des conseils citoyens portent sur les thématiques du Contrat de ville :

LES 3 PILIERS	➔	<ul style="list-style-type: none"> ÉCONOMIE ET EMPLOI HABITAT ET CADRE DE VIE COHÉSION SOCIALE
LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES	➔	<ul style="list-style-type: none"> JEUNESSE ÉGALITÉ HOMMES FEMMES LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Un plan d'action

- Construit en 2 phases :

1er semestre 2016 : émergence et mobilisation

2ème semestre 2016 : accompagnement et structuration

- Présenté à l'ensemble des acteurs :

Pilotes et signataires du Contrat de ville (comité de pilotage - Mars 2016)

Acteurs locaux (réunion des acteurs relais - 17 structures présentes)

Élus et services DLVA - Manosque (entretiens inter services)

→ MOBILISATION

Période : Mars - juin 2016

Stratégie : Diversifier les modes de mobilisation pour toucher un public le plus large possible et mobiliser les personnes plus éloignées des dispositifs existants (associations, syndicats, parents d'élèves...). Faire connaître le Conseil citoyen et mobiliser habitants et acteurs dans le respect du cadre de référence.



COMMUNICATION

4000 flyers distribués dans les boîtes aux lettres et dans les cartables des écoliers

100 affiches

Conférence de presse et relais médias

Lettre d'information numérique (1300 destinataires)

Stand d'information devant 4 écoles



INTERPELLATION

Tirage au sort 100 personnes concernées sur les 2 quartiers = 4 candidatures

Boîtes à idées 7 unités installées chez les partenaires = 3 candidatures

Porteurs de paroles formation des acteurs + animations = 250 personnes touchées



IMPLICATION

Réunions publiques et ateliers 4 rencontres proposées = 75 participants

Ces rencontres ont permis d'identifier des thématiques fortes pour les habitants et d'échanger sur le rôle du Conseil citoyen et sa place au sein du Contrat de ville.

CONSEIL CITOYEN

égalité des chances
éducation logement
participation solidarité
transports sécurité
vivre ensemble famille
santé emploi

Devenez acteur de votre quartier !

Manosque

Des conseils citoyens pour être acteur de son quartier

La démarche fait partie du contrat de ville approuvé jusqu'en 2020

LES DATES

Deux rencontres publiques sont organisées pour présenter le Conseil citoyen, répondre aux questions et construire le projet de quartier. Elles auront lieu le 28 avril à 18h30 à la salle des Fêtes du quartier centre-ville (salle Lazard) et le 28 avril à 18h30 à l'école des ateliers (quartier Sud, Serres-Fantômes-étiers).

Renforcer le sentiment d'appartenance

Contrat de Ville

MANOSQUE

Une approche de mobilisation innovante

Le Contrat de ville est un document stratégique qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer leur sentiment d'appartenance à leur quartier.

→ INTERPELLATION

Période : Février - mars 2016

- Tirage au sort



Tirage au sort réalisé à partir des listes électorales pour inviter les citoyens habitant les QPV à s'impliquer au sein des Conseils citoyens.
Difficulté à travailler sur d'autres listes pour des raisons juridiques ou de calendrier.

Répartition égale entre Homme et Femme
Répartition égale entre -30 ans et +30 ans
100 personnes tirées au sort sur les 2 quartiers

4% de retours concluants = 4 candidatures à l'issue du tirage au sort

- Boîtes à idées



7 Boîtes à idées disposées dans les quartiers durant 1 mois.
Lieux : Mission locale - MJC - Centre de l'enfance - Médiathèque - Mairie - CCAS - Centre de santé.
Limites du dispositif faute d'accompagnement spécifique.
L'écrit, un frein supplémentaire.

Nombre de bulletins déposés : 40
Nombre de candidatures : 3

- Point info



Un stand d'information proposé aux familles à la sortie des écoles : Plantiers - Tilleuls - Saint Lazare - Ponsonne.

Un temps d'information proposé dans le cadre des cafés parents à l'école des Plantiers et à l'école des Tilleuls.

- Porteurs de paroles

PORTEUR DE PAROLES & CONSEILS CITOYENS

OUTIL D'ÉDUCATION POPULAIRE, LE PORTEUR DE PAROLES OUVRE LE DÉBAT DANS L'ESPACE PUBLIC ET FAVORISE L'EXPRESSION CITOYENNE.

ACCOMPAGNEZ LA DÉMARCHE DES CONSEILS CITOYENS ET SOUTENEZ LA MOBILISATION DES HABITANTS EN PARTICIPANT À LA MISE EN PLACE DE PORTEUR DE PAROLES DANS LES QUARTIERS!



Une formation conçue par le service Politique de la ville et animée par l'association Chouf Chouf pour inciter les partenaires et les habitants à co-animer le dispositif : 21 participants à la formation et **une dizaine de personnes mobilisées sur les animations** (médiateurs, équipe de proximité, CMS, Atelier des Ormeaux, CCAS, AFPP, parents d'élèves, habitants ...).

250 personnes touchées par le dispositif.



→ IMPLICATION

Période : Avril - Mai 2016

RÉUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS

- 5 séances organisées
(2 pour chaque quartier en avril et mai et une séance commune en juin)
- Une animation dynamique de l'association Chouf Chouf avec une posture spécifique à l'éducation populaire qui a reçu l'adhésion des participants
- Environ 75 habitants ont participé aux réunions publiques.



→ CONSTITUTION

Période : Juin 2016

Réunion de constitution des Conseils citoyens le 23 juin 2016 en présence des élus locaux et référents de l'État.

- Un temps fort de rencontre entre les habitants, les acteurs et Mme Ellul, sous préfète ; Mr Aurric, vice président DLVA ; Mme Lhuguet, conseillère municipale

Cette rencontre intervient à la suite de premières réunions publiques (avril et mai 2016) qui ont permis à une soixantaine d'habitants et d'acteurs de :

- s'informer sur la démarche des Conseils citoyens.
- partager leurs idées de ce qui pourrait être porté par les Conseils citoyens.
- débattre des sujets prioritaires dans le cadre du Contrat de ville.

Objectifs de la réunion de constitution

Cette étape mobilise les personnes inscrites comme membre des futurs Conseils citoyens dans la rencontre avec les copilotes du Contrat de ville État et DLVA. Également pour la première fois les participants des deux quartiers se rencontrent. Cette séance a pour objectifs de :

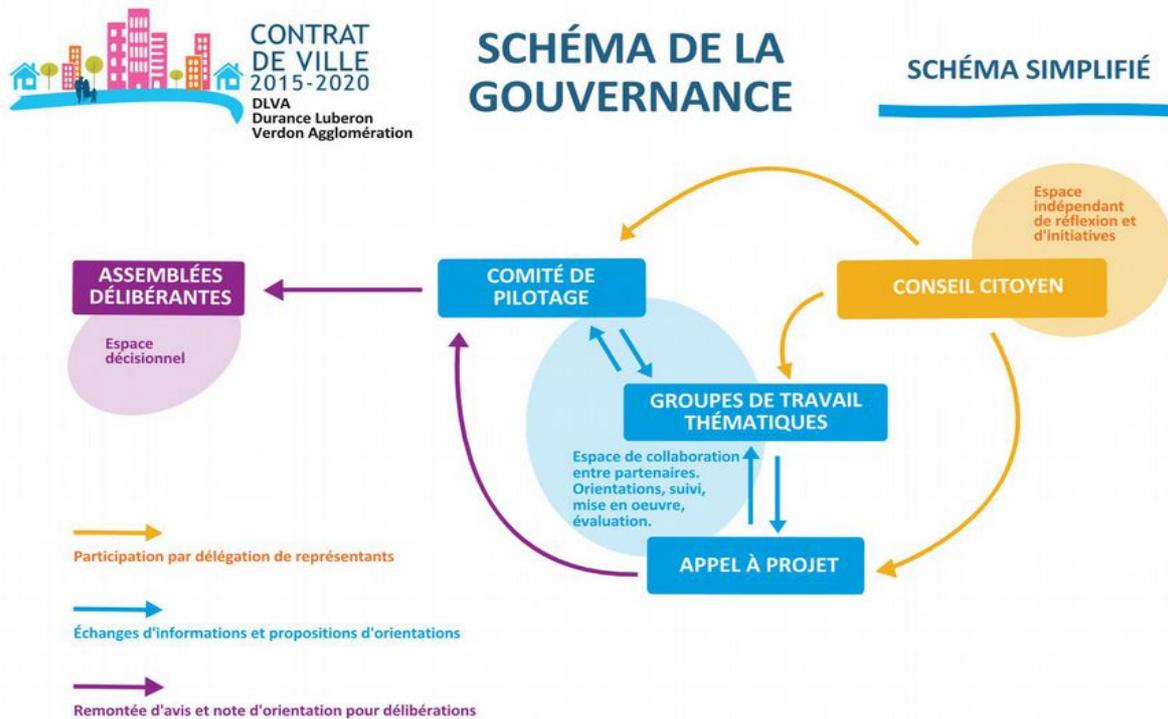
- maintenir la dynamique de mobilisation et de réflexions menée par les habitants.
- présenter aux habitants le cadre et les contours de la mise en place de ces Conseils citoyens.
- enclencher les relations institutions-habitants pour engager les démarches de co-construction.



Composition des Conseils citoyens à leur constitution (liste enregistrée par arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2016).

	CC CENTRE	CC SUD	TOTAL
HABITANTS	16	12	28
dont Hommes	8	6	14
dont Femmes	8	6	14
Dont tirage au sort	1	3	4
Dont - 25 ans	1	1	2
dont + de 50 ans	11	7	18
ACTEURS	11	5	16
TOTAL	27	17	44

Présentation de la gouvernance associant les Conseils citoyens au Contrat de ville :



→ DÉCOUVERTE - FORMATION

Période : Juillet - Décembre 2016.

Quelques étapes importantes pour les Conseils citoyens constitués :

→ Visite d'initiatives soutenues par le Contrat de ville - Juillet 2016

A la rencontre des acteurs et de leurs initiatives pour découvrir les impacts concrets du Contrat de ville.



→ Visite du Ministre de la ville - 28 Juillet 2016

Echanges avec Mr le Ministre Patrick Kanner, les élus locaux et les nombreux acteurs institutionnels présents.



→ Formation CRPV - 15 Septembre 2016

Une journée de formation pour appréhender la charte et le règlement intérieur des Conseils citoyens.



→ Rentrée citoyenne - 12 Octobre 2016



Les Conseils citoyens sont invités à une rencontre interdépartementale à Digne le 12 octobre 2016.

→ Étude des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2016 deuxième volet

Appel à projet

Les Conseils citoyens se réunissent pour travailler sur les dossiers de demandes de subvention. Chaque conseil désigne une personne déléguée pour le représenter lors du comité de programmation financière et du Comité de pilotage.

→ Un accompagnement sur mesure : présentation le 21 Novembre 2016



Une structure prestataire est déléguée pour assurer l'accompagnement des conseillers citoyens dans leur compréhension du Contrat de ville et ses enjeux ainsi que pour leur structuration interne (statut, charte, règlement intérieur, communication...).

→ Une intégration progressive au sein des instances



Comité de programmation financière, Comité de pilotage, groupes de travail thématiques ... Progressivement, les Conseils citoyens sont associés à la gouvernance du Contrat de ville.

→ ACCOMPAGNEMENT - STRUCTURATION / PHASE 1

Période : Novembre 2016 - Juin 2017

Une mission d'accompagnement a été confiée à l'association Chouf Chouf qui a apporté son expertise de la participation et des dispositifs d'éducation populaire, pour appuyer les membres des Conseils citoyens dans leur organisation et leur structuration.

La proposition d'accompagnement a pu être modulée en fonction de l'avancée des Conseils citoyens et du contexte national, dans le cadre de la Politique de la ville.

L'accompagnement s'organise autour des axes suivants :

- Structuration et organisation interne des Conseils citoyens
- Participation des Conseils citoyens aux instances du Contrat de ville

• STRUCTURATION ET ORGANISATION INTERNE

Trouver les modes d'organisation en interne, tant sur l'animation du groupe (animation de réunion, répartition des rôles, communication, mobilisation des habitants ...), que sur la structuration des idées et des projets (débattre, arbitrer, trouver une posture commune, établir un plan d'action).

→ A l'issue de l'accompagnement, les groupes ont gagné en autonomie sur l'organisation de réunions, la communication interne - externe, le plan d'action, la rédaction d'une charte de fonctionnement et d'un règlement intérieur et la question du statut juridique adéquat.

• PARTICIPATION DES CONSEILS CITOYENS AUX INSTANCES DU CONTRAT DE VILLE

Comprendre la Politique de la ville et le Contrat de ville pour préparer les groupes et leurs délégués à intervenir dans le cadre des instances de pilotage.

→ A l'issue de l'accompagnement, les groupes ont découvert les enjeux de la Politique de la ville et plus particulièrement du Contrat de ville DLVA 2015 - 2020. Ils ont également appréhendé la logique projet et le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville.

De Novembre 2016 à fin juin 2017 : 13 modules d'accompagnement ont été organisés

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

L'année 2016 a été l'année de mobilisation et d'accompagnement des Conseils citoyens.

La stratégie choisie a permis de diversifier les modes de mobilisation pour élargir le plus possible le panel des futurs conseillers citoyens. Les 44 personnes impliquées à cette étape ont été accompagnées et formées pour découvrir le territoire, ses acteurs, la Politique de la ville et les logiques d'organisation interne.

La dynamique de mobilisation a été conduite avec une approche de la participation issue du développement local et de l'éducation populaire, tant au niveau des outils d'animation utilisés qu'au niveau des postures et dynamiques des différents intervenants impliqués.

Début 2017, les personnes mobilisées constituent des groupes stables qui vont entrer en phase de structuration et de fonctionnement.



Fonctionnement des Conseils citoyens

➔ MISE À DISPOSITION DE MOYENS - FONCTIONNEMENT

Période : Novembre 2016 - Septembre 2017

DLVA, avec le soutien de l'État, a mobilisé des moyens pour l'installation et le fonctionnement des Conseils citoyens :

- Un local dédié composé d'une salle d'accueil, un bureau et une salle de réunion.
- Des équipements informatiques : un ordinateur par Conseil citoyen, une imprimante commune, une connexion internet, un téléphone.
- Du mobilier : tables et chaises de réunion, bureaux, mobilier espace d'accueil, petit mobilier d'aménagement.
- Un fond de petit matériel bureautique.

Dès juin 2017, le local est opérationnel et les Conseils citoyens peuvent s'y réunir pour les différentes réunions organisées (réunions de travail, réunions d'accompagnement...).

Dès la rentrée de septembre 2017, ce local permet de proposer des permanences régulières à destination du public pour découvrir les Conseils citoyens. Il permettra également aux Conseils citoyens de s'organiser au mieux pour assurer un travail continu (bureautique, communication...).

L'inauguration du local a eu lieu le 30 juin 2017, en présence des élus, des services de la préfecture et de la presse, soit 1 an après la constitution des Conseils citoyens en juin 2016.

➔ MISE EN MOUVEMENT - ACTION

Période : Mai - Décembre 2017

Les deux conseils citoyens ont désormais un toit

Les bureaux de ces entités sont situés boulevard de la Plaine

Le travail a débuté depuis un peu plus d'un an. C'est le 23 juin 2016, La DLVA a lancé les conseils citoyens dans les deux quartiers monopoints dits pérennes dans le cadre de la politique de la ville. Un concept le centre ancien Saint Lazare et l'autre Face Sud regroupent les Planchiers-Sens-Albiers. L'objectif était de réunir des habitants qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur quartier. Depuis, les conseils se sont réunis et ont initié leurs actions. Encadrés par les services de la DLVA et particulièrement par Méliosa Ménard, chargée de mission, les groupes ont un but précis et se réunissent régulièrement.

La DLVA leur a depuis peu un bureau au N°12 du boulevard de la Plaine. Il comprend un espace d'accueil, un de bureau et une salle de réunion. « Cela permet d'avoir un véritable espace de travail dans lequel les citoyens peuvent s'organiser et poursuivre leurs actions. Ils pourront également organiser des permanences pour accueillir du public », précise la coordinatrice. Quant au choix d'un lieu unique pour les deux entités, il est justifié par le fait qu'il s'agit de retrouver sur certains questionnements. « Cela va permettre d'échanger et de mutualiser les actions », conclut-elle. Avec cette base solide, désormais les membres des conseils vont déposer les statuts des associations nouvel-



Après près d'un an de travail, les conseils citoyens vont avoir un toit.

lement constituées en préfecture et travailler sur le règlement intérieur. Suivra d'ici quelques jours l'élection des bureaux. Les conseils citoyens vont ainsi gérer et animer de façon indépendante. La DLVA continue son accompagnement auprès de leur territoire. Ils feront un collo-

que et dynamiser pour espérer. C'est un travail de grande satisfaction que de constater la mobilisation de la commune ; se réjouit Gérard Aurin, vice-président de la DLVA délégué à la politique de la ville.

Après avoir travaillé et suivi des formations avec l'associa-



Au delà des instances du Contrat de ville, les Conseils citoyens s'impliquent sur le terrain auprès des acteurs et des habitants : ils sont présents sur de nombreux événements organisés par les opérateurs soutenus dans le cadre de l'appel à projets, ils participent activement à la diffusion des informations, rencontrent régulièrement les porteurs de projets, et organisent quelques animations dans les quartiers ...

Fête des voisins

La fête des voisins a rassemblé plus de 300 personnes autour de 7 manifestations simultanées dans les quartiers Politique de la ville de Manosque le 19 mai 2017. Les habitants, largement en lien avec les Conseils citoyens, les acteurs associatifs et les services de la ville se sont investis dans l'organisation de cette fête. Une opportunité pour retisser du lien social et du vivre ensemble, autour de l'organisation de moments festifs et créatifs, de convivialité et de partage. [Un bilan plus détaillé est disponible](#)



Stand d'information



Que ce soit lors de la fête des voisins ou lors d'événements portés par les acteurs du Contrat de ville, des stands de présentation des Conseils citoyens ont été proposés par les membres. Pour se faire connaître et pour mobiliser les habitants autour des Conseils citoyens, les deux associations créées sont par exemple présentes lors du Forum des associations de Manosque.

Participation à la démarche de concertation NPNRU - Arc Sud



Le Conseil citoyen Arc Sud s'est largement impliqué pour l'organisation de temps de concertation avec les habitants dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

Exemple de collaboration Conseil citoyen - acteur associatif



Un repas de quartier pour fêter le jardin participatif place du Caragou.
A l'initiative d'un membre du Conseil citoyen et du Secours Catholique, un repas partagé a été organisé pour fêter l'inauguration du jardin participatif dans le centre ancien de la ville de Manosque.

→ ACCOMPAGNEMENT - STRUCTURATION / PHASE 2

Période : Juillet - Décembre 2017

Création des associations

L'accompagnement des Conseils citoyens a permis d'amorcer une réflexion sur la forme juridique adaptée pour chaque groupe constitué. La forme associative - loi 1901 est choisie, les associations sont déclarées en préfecture dans le courant de l'été 2017.

Association « Conseil citoyen Arc Sud »

Déclarée le 15 juillet 2017.

Article 1 - Objet :

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, cette association a pour objet : De permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants du quartier prioritaire concerné. D'être associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. De participer à toutes les instances de pilotage du Contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain, par le biais de ses représentants. Le Conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Association « Conseil citoyen Nord Est de Manosque »

Déclarée le 22 juillet 2017.

Article 1 - Objet :

L'association est un groupe intergénérationnel, multiculturel, laïc et apolitique de citoyens, qui se réunissent périodiquement pour partager, échanger, proposer et se mettre d'accord sur des projets constructifs en vue d'améliorer la vie dans les quartiers. Conformément à l'article 7 de la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, cette association a pour objet : de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants du quartier prioritaire concerné. De créer un espace de proposition et d'initiative à partir du besoin des habitants des quartiers prioritaires : les porter auprès des décideurs de la Politique de la ville. D'être associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville DLVA. De participer à toutes les instances de pilotage du Contrat de ville par le biais de ses représentants.

L'association exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrit son action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

En parallèle de la rédaction des statuts, les Conseils citoyens ont rédigé leurs règlements intérieurs pour établir le fonctionnement au sein de chacune des associations.

Subventions de fonctionnement

Le 24 octobre 2017, le conseil communautaire de DLVA avec le concours financier de l'État, vote l'attribution d'une subvention de 1044€ sur les crédits spécifiques de la Politique de la ville, pour chacune des associations représentant les Conseils citoyens, au titre du fonctionnement 2017.

Accompagnement continu

Les équipes opérationnelles maintiennent un accompagnement continu auprès des Conseils citoyens : temps de suivi et de régulation, appui dans les relations aux services et aux acteurs, appui à l'organisation et à la communication.

Communication

Des supports de communication ont été réalisés pour soutenir les Conseils citoyens dans leur démarche de mobilisation :



- Deux kakemonos pour permettre aux Conseils citoyens de tenir des stands d'information en extérieur.
- Une plaque posée à l'entrée du local pour faciliter l'identification des Conseils citoyens.
- Des articles sur le site de la collectivité www.dlva.fr et sur le facebook de la ville pour faire connaître les Conseils citoyens.

Une mission de service civique a permis de renforcer la communication des Conseils citoyens avec la création de comptes facebook.

<https://www.facebook.com/CCNordEstManosque>

<https://www.facebook.com/ConseilCitoyenArcSudManosque>

Une formation financée par l'État est organisée début 2018 afin de compléter l'apport et le soutien en terme de communication, notamment numérique.

Composition

Évolution des adhésions au sein des Conseils citoyens depuis leur mise en place en 2016 :

		CC Nord-Est	CC Arc-Sud	TOTAL
2016	HABITANTS	16	12	28
	dont Hommes	8	6	14
	dont Femmes	8	6	14
	ACTEURS	11	5	16
	TOTAL 2016	27	17	44
2017	HABITANTS	8	10	18
	dont Hommes	3	4	7
	dont Femmes	5	6	11
	ACTEURS	6	5	11
	TOTAL 2017	14	15	29
2018	HABITANTS	34	17	51
	dont Hommes	17	8	25
	dont Femmes	17	9	26
	ACTEURS	5	4	9
	TOTAL 2018	39	21	60

>>> CE QU'IL FAUT RETENIR

La mise en place des Conseils citoyens au sein de la gouvernance du Contrat de ville est une des nouveautés de la réforme de 2014. Il s'agit de faire la Politique de la ville pour et avec les habitants. La participation citoyenne s'intègre donc au cœur du dispositif et suppose de nouveaux modes de fonctionnement, tant pour les habitants que pour les institutions et les partenaires du Contrat de ville.

A Manosque, la dynamique a été portée politiquement, et des moyens dédiés ont été mis à disposition pour la mobilisation, puis la structuration des Conseils citoyens.

Un processus de 2 ans a été nécessaire pour arriver à un équilibre dans la mise en place des Conseils citoyens.

Pour mobiliser puis accompagner les habitants il a fallu dépasser certaines difficultés : désengagement citoyen de la vie locale, relation avec le CIQ existant, compréhension de la dimension collective et transversale des Conseils citoyens, intérêt général plutôt qu'individuel, fortes personnalités peu constructives, formalisme administratif ...

Une fois les groupes constitués, le développement d'une dynamique interne a été nécessaire pour leur permettre de trouver leur place au sein du Contrat de ville, tout en définissant leur fonctionnement interne. A cette étape, les groupes se sont renouvelés et le nombre des conseillers citoyens a baissé.

Aujourd'hui, les Conseils citoyens semblent structurés, les associations sont créées, les fonctionnements internes définis, la relation aux instances du Contrat de ville identifiée, les enjeux de la Politique de la ville maîtrisés, les besoins repérés sont exprimés.

Les Conseils citoyens restent vigilants et exigeants sur différents points qu'il conviendra d'améliorer à l'avenir :

- La légitimité des Conseils citoyens auprès des habitants doit être consolidée.
- La relation avec les signataires du Contrat de ville mérite d'être davantage développée.
- La participation des Conseils citoyens au sein des instances reste moyennement satisfaisante pour les habitants concernés : il faut donc poursuivre la réflexion et les échanges à ce sujet (modalités pour la diffusion de l'information et la prise de décisions notamment).

Les copilotes ont également des points de vigilance pour l'avenir :

- Les Conseils citoyens interviennent en tant qu'experts d'usage et ne doivent pas nécessairement se substituer aux acteurs publics ou associatifs pour créer du projet.
- L'équilibre des groupes doit être maintenu pour une ouverture permanente, une mise à niveau d'information, une implication large des habitants.

Cependant, les copilotes ont plusieurs motifs de satisfaction au regard de la dynamique sur le territoire :

- Les Conseils citoyens sont devenus une ressource locale identifiée par la majorité des opérateurs du Contrat de ville comme porteurs d'une expertise d'usage riche pour les échanges et les pratiques.
- Les Conseils citoyens étudient chaque dossier déposé dans le cadre de l'appel à projets et leur voix est prise en compte dans les modes de décisions.
- Le Conseil citoyen concerné par le projet de renouvellement urbain est largement mobilisé dans ce cadre (COPIL, COTECH, concertation).
- Les Conseils citoyens ont su adopter une posture constructive dans le cadre des instances du Contrat de ville ou du NPNRU.



3 / C - Analyses et préconisations

La réforme de 2014 consacre de nouvelles modalités en terme de gouvernance pour la mise en oeuvre des dispositifs locaux de la Politique de la ville :

- Un ensemble de partenaires associés autour d'un contrat unique.
- Un portage local assuré par l'EPCI.
- La participation des habitants et des acteurs avec les Conseils citoyens.

Ces nouvelles dispositions modifient profondément l'application concrète du dispositif, ainsi la gouvernance élargie et la participation citoyenne s'inscrivent au cœur du nouveau Contrat de ville.

→ GOUVERNANCE, COPILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

✓ Les points forts :

- Une **gouvernance élargie** qui se décline dès la préfiguration et le diagnostic du Contrat de ville et qui s'étoffe tout au long de la mise en oeuvre du dispositif.
- Une **participation des habitants inscrite au cœur du dispositif** avant même la constitution des Conseils citoyens.
- Des **outils spécifiques dédiés à la gouvernance et à l'animation** (groupes thématiques, grille d'évaluation, espace de travail numérique) qui donnent un cadre propice à la participation de chacun des partenaires et acteurs.
- Une **organisation fonctionnelle adaptée** pour le Contrat de ville (pas de COTECH par exemple), comme pour les copilotes (organigrammes internes) qui facilite l'implication de chacun et la transversalité de la démarche.
- Un **copilotage État- EPCI effectif et structuré**.
- Une **ingénierie et une fonction animation affirmées** qui impulsent et accompagnent les dynamiques de la gouvernance élargie et les partenariats à la faveur du droit commun.
- Une **stratégie de communication structurante** pour le Contrat de ville (visibilité, dynamique, réseau).

✓ Les leviers identifiés :

- Améliorer les **outils de travail collaboratifs autour des projets** (appel à projets et projets spécifiques) pour faciliter les collaborations entre partenaires du Contrat de ville et entre services de la collectivité = **partage d'expériences et de pratiques avec d'autres territoires pour étayer la réflexion.**
- Développer **des projets communs fédérateurs** pour permettre aux partenaires et aux acteurs d'expérimenter une gouvernance de territoire pragmatique et concrète dans une logique transversale de droit commun = **mise en oeuvre d'un projet partenarial spécifique.**
- Renforcer la **participation des représentants élus pour les signataires du Contrat de ville** lors des comités de pilotage = **développer la communication autour des enjeux du Contrat de ville, au travers notamment de la diffusion de l'évaluation à mi-parcours.**

→ PARTICIPATION CITOYENNE

✓ Les points forts :

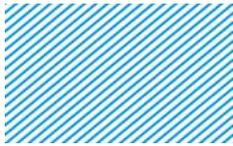
- Une reconnaissance de l'expertise d'usage des citoyens par les partenaires institutionnels et les acteurs locaux qui dépasse le cadre strict du Contrat de ville (NPNRU notamment).
- Une dimension concrète de la participation pour les Conseils citoyens qui co-construisent l'appel à projets annuel, étudient intégralement chaque dossier et participent à la prise de décision (codécision).
- Une posture constructive et dynamique des Conseils citoyens qui participent bénévolement de manière assidue et rigoureuse à de nombreux espaces de travail et de réflexion en lien avec le Contrat de ville et les quartiers prioritaires.

✓ Les leviers identifiés :

- Développer la relation entre les Conseils citoyens et les partenaires institutionnels signataires du Contrat de ville = développer les espaces d'échanges et de rencontres bilatéraux privilégiés.
- Veiller à adapter certains processus en fonction des spécificités des Conseils citoyens (temporalité, modalités) pour leur permettre de construire leurs avis en interne avant de le traduire au sein des instances autour de l'appel à projets par exemple = identifier les modalités adaptées.
- Poursuivre l'accompagnement des Conseils citoyens en fonction des besoins exprimés : légitimité auprès des habitants, communication, partage d'expériences = établir un programme annuel d'action, élaboré en partenariat avec les Conseils citoyens.
- Favoriser la participation des Conseils citoyens aux dispositifs complémentaires à la Politique de la ville (Action coeur de ville, CLSPD par exemple). Identifier les modalités possibles de participation (organigramme des dispositifs et fonctionnement des Conseils citoyens en la matière) = développer la communication sur le rôle des Conseils citoyens à l'échelle du territoire.
- Maintenir un équilibre et une ouverture au sein des Conseils citoyens pour veiller à la représentativité des habitants au sein des instances = assurer le soutien aux actions de communication et aux animations proposées par les Conseils citoyens.



SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES



Synthèse et perspectives

La présente évaluation à mi-parcours du « Contrat de ville 2015-2020 » dresse le bilan des trois premières années de mise en œuvre du dispositif pour le territoire de Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Bien que mis en place dans le droit fil des dispositifs déclinés depuis 20 ans sur la commune, le nouveau Contrat de ville modifie en profondeur l'approche et la démarche de la Politique de la ville locale. La volonté de changement affichée par la loi de 2014, et appuyée localement par une approche pragmatique assumée, a fortement orienté la mise en œuvre du nouveau Contrat de ville.

Pour autant, est-il possible de dire aujourd'hui que :

- Le Contrat de ville a permis de réduire le chômage des jeunes dans les quartiers prioritaires.
- Le Contrat de ville a permis de lutter contre le décrochage scolaire.
- Le Contrat de ville a fait baisser l'insécurité dans les quartiers.
- Le Contrat de ville a contribué à lutter contre les discriminations et a renforcé le sentiment d'appartenance et le vivre ensemble.
- Le Contrat de ville a amélioré le cadre de vie dans les quartiers.
- Le Contrat de ville dispose aujourd'hui d'une gouvernance élargie et efficiente qui inclut la participation des habitants.
- Le Contrat de ville a permis de fédérer les acteurs sur le territoire.

Bref, le Contrat de ville a-t-il réduit les inégalités entre les habitants des quartiers prioritaires et le reste de la population, a-t-il permis de fédérer les acteurs ?

Comment répondre à ces questions fondamentales pour l'évaluation du Contrat de ville, alors que dans le même temps, les constats locaux et nationaux en la matière, ne montrent pas d'améliorations significatives ?

Comment traduire l'impact du Contrat de ville quand les outils d'observation nationaux et locaux sont en cours de structuration ?

Quelle est la place dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, pour l'ensemble des enjeux affichés par la réforme de 2014 (droit commun, gouvernance élargie, participation des habitants) ?

Comment l'évaluation à mi-parcours des Contrats de ville va-t-elle s'articuler avec les conclusions traduites dans le programme de « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » annoncé par le gouvernement en juillet 2018 ?

Des changements importants ont été initiés, puis accompagnés tout au long de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de ville à Manosque. L'évaluation à mi-parcours fait état des premières tendances et des premiers impacts constatés, ainsi que des pistes et des perspectives identifiées pour améliorer la mise en œuvre du dispositif jusqu'en 2020.

La mise en place du nouveau Contrat de ville a fortement dynamisé la Politique de la ville sur le territoire, bien au delà de l'appel à projets annuel et de la distribution des crédits spécifiques :

- ✓ Plus de visibilité et de lisibilité pour la Politique de la ville
- ✓ Meilleure connaissance des quartiers prioritaires
- ✓ Pluralité d'actions équilibrées sur les piliers thématiques
- ✓ Opérateurs en réseau qui coopèrent et coordonnent leurs actions
- ✓ Articulation renforcée entre les réponses apportées et les besoins identifiés
- ✓ Partenariats institutionnels plus développés
- ✓ Démarche projet transversale et mieux appropriée
- ✓ Participation des habitants effective et reconnue

Bien sûr les défis restent nombreux pour poursuivre dans de bonnes conditions et avec des résultats probants le travail amorcé :

- ✓ Développer et affiner les outils d'observation du territoire
- ✓ Accompagner, former et animer le réseau des acteurs
- ✓ Renforcer le suivi et l'évaluation des actions financées
- ✓ Mobiliser plus largement les dispositifs de droit commun
- ✓ Poursuivre l'accompagnement des Conseils citoyens
- ✓ Expérimenter des projets fédérateurs et ambitieux à l'échelle du territoire

L'engagement des copilotes va dans ce sens, et la démarche initiée autour de l'évaluation à mi-parcours permettra de mieux partager les enjeux et les réponses à apporter que ce soit sur :

- ✓ L'observation et le diagnostic du territoire
- ✓ Les crédits spécifiques et le droit commun
- ✓ La gouvernance et la participation citoyenne

Les fiches synthétiques proposées ci-après reprennent les enjeux majeurs soulevés par l'évaluation à mi-parcours, ainsi que que les perspectives amendées par l'ensemble des signataires du Contrat de ville.



Signature Contrat de ville Novembre 2015.

FICHE SYNTHÉTIQUE - OBSERVATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

L'observation des territoires permet d'étayer de manière pragmatique le diagnostic du Contrat de ville et les orientations qui en découlent. Observer l'évolution des données permet de renforcer le suivi du dispositif et d'ajuster sa mise en œuvre en terme de pilotage.

Approches nationales et locales.

Si le CGET a développé des outils d'observation au service des territoires, il reste nécessaire de développer des outils localement pour une observation plus fine des quartiers.

En effet, les réponses aux enjeux peuvent être fonction de l'échelle de territoire choisi :

- Combien d'habitants ? Combien de - 25 ans en recherche d'emploi ? Combien d'enfants scolarisés dans le premier degré ? Combien de locataires du parc social ?

La réponse apportée par les nouvelles fiches thématiques statistiques de l'Insee ou par les outils spécifiques des partenaires est satisfaisante, et permet de calibrer les moyens envisagés pour réduire les inégalités. **Les outils (fiches thématiques Insee) s'ils sont stabilisés, permettront d'actualiser le diagnostic des quartiers à l'issue du Contrat de ville.**

- Comment sont réparties les familles monoparentales sur le territoire ? Combien d'enfants bénéficient des dispositifs de loisirs ? Combien d'habitants sont membres d'associations ? Dans quelles proportions la pratique sportive est-elle vecteur de mixité localement ?

Afin de compléter l'observation des territoires prioritaires, il conviendra de **consolider les outils qui permettent de répondre à ces questions à partir des données locales (fichiers d'inscriptions traités par le service de géoréférencement du CGET, enquêtes d'occupation du parc social par exemple).**

Des thématiques adossées aux enjeux.

Des approches thématiques peuvent être définies pour structurer l'observation des quartiers prioritaires à l'échelle locale et pour mieux cibler les actions à développer. Adossées aux enjeux prioritaires du Contrat de ville, mis en exergue dans cette évaluation à mi-parcours, les thématiques pourront être articulées avec des indicateurs collectés et traités de manière rationnelle. Il conviendra donc de **définir un ou plusieurs axes faisant l'objet d'une observation spécifique (réussite éducative, accès aux services de droit commun, sécurité et tranquillité publique par exemple).**

Des marqueurs spécifiques.

L'actualisation des données concernant les QPV de Manosque font état de marqueurs spécifiques pour le territoire :

- ✓ Démographie
Les données actualisées montrent que la population des quartiers prioritaires augmente (+ 11%) à l'inverse de la population communale (-3%) entre 2011 et 2017. A Manosque, la population des QPV représente 24% de la population communale en 2017, avec 35% de jeunes de - 25 ans. Au niveau national, la proportion d'habitants en QPV est de 7%. **La ville de Manosque a donc un réel enjeu à développer une Politique de la ville efficiente et coordonnée, articulée avec le droit commun.**

- ✓ **Education et formation**
A Manosque 53% des élèves du premier degré sont des enfants habitant les quartiers prioritaires. Ces élèves poursuivront moins leurs études que les autres, même s'ils bénéficient de dispositifs d'accompagnement (cartable ouvert, aide aux devoirs) ou de bourses scolaires (bourses de l'État à partir du collège, bourses de la ville pour le soutien scolaire). **Les thématiques du décrochage scolaire, de l'accompagnement à la scolarité, des parcours de formation sont un enjeu majeur en terme d'égalité des chances. Une approche spécifique pourrait être déployée pour les jeunes des quartiers prioritaires (enquêtes statistiques, mesure d'impact, articulation des dispositifs entre eux, PRE, école de la deuxième chance, cordées de la réussite par exemple).**

- ✓ **Emploi des jeunes**
En lien avec l'éducation et la formation, la question du chômage des jeunes reste une priorité. Deux lectures des chiffres sont possibles. 1/ Les chiffres indiquent que proportionnellement la part des jeunes chômeurs inscrits issus des QPV (17% soit 168 personnes) n'est pas éloignée de la part des jeunes chômeurs hors QPV (18% sur DLVA). 2/ Le nombre de jeunes inscrits ne reflète pas la réalité du chômage chez les jeunes en QPV et il faut alors envisager qu'il y ai une part importante de non recours au droit en terme de recherche et d'accompagnement à l'emploi (269 jeunes en QPV inscrits à la Mission Locale en 2017). **Un travail complémentaire d'observation permettra de cibler plus précisément les enjeux en matière d'emploi des jeunes.**

- ✓ **Emploi des femmes**
Le taux de femmes inscrites en recherche d'emploi est inférieur par rapport aux hommes dans les QPV alors que les femmes sont plus nombreuses de manière générale. **Un travail approfondi permettra de mettre en avant les freins à l'emploi spécifiques au territoire.**

- ✓ **Lutte contre les discriminations**
Une thématique transversale qui est peu travaillée dans le cadre du Contrat de ville pour l'instant. **Une réflexion de fond et des compétences spécifiques pourront apporter des propositions en la matière.**

L'observation plus détaillée du territoire permettra également de calibrer et d'ajuster les objectifs en matière de santé, logement, accès au Droit, accès aux services et dispositifs de droit commun. Pour ce faire, les outils d'observation actuels doivent être consolidés et parfois développés.

PERSPECTIVES DU CONTRAT DE VILLE 2018 - 2020

OBSERVATION ET DIAGNOSTIC

>> **Consolider les outils d'évaluation du territoire** et engager la mise en place effective de **l'observatoire des quartiers** : fiches statistiques Insee, géoréférencement CGET, observation thématique, enquêtes d'occupation du parc social, enquêtes directes auprès des publics. Une démarche spécifique pourra être expérimentée sur le volet jeunesse par exemple.

>> **Prendre en compte les éléments marqueurs du territoire** pour ajuster et orienter les axes prioritaires du dispositif en matière d'appel à projets annuel et de projets structurants.

FICHE SYNTHÉTIQUE - CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DROIT COMMUN

L'articulation entre crédits spécifiques et droit commun est au cœur des enjeux de la réforme de 2014. Au delà de la logique budgétaire ancrée dans la réalité des territoires prioritaires, il s'agit de revisiter les modes d'action pour ces quartiers, qui sont également des territoires de projets.

Appel à projets annuel, levier au service du territoire

La dynamique structurée autour de l'appel à projets annuel se traduit par des bénéfices multiples au service des territoires prioritaires :

- Visibilité renforcée de la Politique de la ville.
- Animation dynamique et accompagnement structurant du réseau d'acteurs.
- Adéquation améliorée entre les actions déployées et les besoins identifiés.
- Crédits en augmentation et équilibre des actions (thématique, budgétaire).
- Gouvernance élargie et outils formalisés.

Financements multiples, projets complexes

Renforcer la complémentarité des crédits spécifiques avec les financements de droit commun c'est assurer la **pérennité des actions** et des démarches portées par la Politique de la ville. C'est ancrer les dispositifs et les services dans l'intérêt général, mais c'est aussi **développer la complexité des projets** : multiplier les partenaires, les calendriers, les enjeux, les attentes...

A l'image de la transversalité de la Politique de la ville et des enjeux du Contrat de ville, mais également à l'image des territoires aujourd'hui, la dimension complexe, si elle est accompagnée et structurée, peut être un levier pour amorcer un réel **changement des pratiques**.

Dans ce sens, la dimension partenariale avec les signataires, ainsi que l'assise du Contrat de ville sur les piliers thématiques impose **les collaborations et le croisement** avec différents dispositifs et interlocuteurs issus du droit commun. La participation des Conseils citoyens aux échanges et aux démarches apporte une **nouvelle vision des enjeux et du terrain**.

Initier une démarche projet à l'échelle du territoire, et dans le cadre de la Politique de la ville, c'est aborder collectivement et avec différents points de vue, toutes les étapes : diagnostic, plan d'action, moyens, mise en œuvre, suivi, évaluation. C'est également une manière de ne pas disperser les forces vives et les moyens dans un saupoudrage inefficace. Les expérimentations amorcées à Manosque, montrent tout l'intérêt de telles approches structurées autour de **projets fédérateurs et structurants au bénéfice des quartiers prioritaires**.

Le défi est donc bien de s'appuyer sur l'ambition du Contrat de ville à renforcer l'articulation entre crédits spécifiques et financements de droit commun, pour à la fois rationaliser les budgets et les moyens, **inscrire les quartiers prioritaires au cœur de leur territoire**, mais également pour développer l'approche projet, dans toute ses dimensions complexes.

Crédits spécifiques, une niche ?

Dans un contexte global de **réduction des aides à l'emploi ou des subventions** pour les opérateurs associatifs, notamment à l'échelle régionale pour notre territoire, le recours aux crédits spécifiques de la Politique de la ville peut révéler un effet d'opportunité.

Que ce soit le **positionnement de nouveaux opérateurs** qui proposent des actions concernant les publics des QPV à la marge, ou des **acteurs sans expérience en Politique de la ville**, ou des acteurs ayant **l'expérience du secteur mais pas du territoire...** il convient d'accompagner de manière renforcée ces dynamiques nouvelles.

De manière générale, pour soutenir l'innovation et le renouvellement des pratiques, il convient également d'accompagner les nouveaux opérateurs ou les nouvelles actions à s'intégrer au sein du réseau local pour assurer la cohérence et l'articulation à l'existant.

Une proximité avec les habitants à reconquérir ?

Les difficultés à mobiliser les publics sur certaines actions, la part parfois marginale des publics QPV pour les actions financées, le manque global de prise en compte des publics par les acteurs dans la construction des projets, sont des constats qui invitent à revenir à la notion de proximité avec les habitants. Cette proximité avec les habitants semble être un enjeu pour répondre aux objectifs du Contrat de ville :

- Questionner l'adéquation entre les besoins et les réponses : les actions et services déployés correspondent-ils aux besoins prioritaires des habitants dans les QPV ?
- Accompagner, favoriser l'accès au droit commun pour les habitants en QPV dans une logique d'émancipation et d'autonomie des personnes.
- Recréer un lien de confiance entre les habitants et les acteurs institutionnels.

La **méthode projet** est une manière de répondre à cet enjeu (diagnostic et évaluation avec les parties prenantes), la **posture de médiation** inscrite dans l'ADN de la Politique de la ville en est une autre (proximité, écoute, remontée des besoins).

Pour travailler cette dimension, il semble nécessaire de poursuivre les démarches initiées en terme de **réflexions et d'actions collectives** et éventuellement **renforcer les compétences locales** en la matière (formation et accompagnement). Également, les démarches et les modalités d'action peuvent être pensées dans une logique de **développement social urbain au service des habitants** (marche exploratoire, fonds de participation des habitants). Les signataires s'accordent pour dire que **l'absence de centre social à Manosque est un frein** au développement et à la coordination des actions de proximité (publiques, institutionnelles, associatives ou citoyennes).

PERSPECTIVES DU CONTRAT DE VILLE 2018 - 2020

CRÉDITS SPÉCIFIQUES ET DROIT COMMUN

>> Développer la **qualité de l'appel à projets** annuel (gouvernance, suivi administratif, accompagnement des opérateurs, évaluation).

>> Recentrer les moyens sur **des projets sutostructurants** qui permettent le suivi individualisé des publics (exemple de la filière scolarité - formation - emploi des jeunes).

>> Renforcer le recours aux **dispositifs complémentaires** au Contrat de ville pour renforcer les actions auprès des habitants au delà de l'appel à projets annuel (NPNRU, Action cœur de ville, TFPB, CLSPD, Réussite éducative et autres).

>> Développer les **outils de suivi et d'évaluation des actions** et des projets, pour renforcer la connaissance par les différents acteurs et services (notamment issus du droit commun), et mesurer l'impact du Contrat de ville sur le territoire.

>> Expérimenter **des projets communs fédérateurs** avec des logiques de transversalité, de mutualisation et de coopération. Ce type de démarche permettra de mettre en mouvement les différents acteurs et services au bénéfice d'une démarche concrète et pragmatique.

>> Inscrire les habitants au cœur des projets en les associant à la **co construction des actions** et en questionnant l'adéquation entre besoins et réponses apportées.

Autre levier fondamental de la réforme de 2014 pour la Politique de la ville, la gouvernance élargie et la participation citoyenne viennent modifier la mise en œuvre et le fonctionnement du Contrat de ville.

Une dimension nouvelle pour la Politique de la ville

Le diagnostic du Contrat de ville 2015-2020 rappelle que les dispositifs précédents de la Politique de la ville sur le territoire se sont structurés principalement, voir exclusivement, autour de l'appel à projets annuel.

La dimension nouvelle donnée par le Contrat de ville à la gouvernance et à la participation citoyenne impacte fortement le déploiement du dispositif :

- Des **outils spécifiques dédiés à la gouvernance et à l'animation** (groupes thématiques, grille d'évaluation, espace de travail numérique).
- Une **ingénierie et une fonction animation affirmées** qui impulsent et accompagnent les dynamiques de la gouvernance élargie et les partenariats à la faveur du droit commun.
- Une **stratégie de communication structurante** pour le Contrat de ville (visibilité, dynamique, réseau).
- Une **dimension concrète de la participation pour les Conseils citoyens** qui co-construisent l'appel à projets annuel, étudient chaque dossier et participent à la prise de décision (codécision).
- Une **reconnaissance de l'expertise d'usage des habitants** par les partenaires institutionnels et les acteurs locaux.

Animer pour impliquer les acteurs

La présence de nouveaux acteurs sur le tour de table de la Politique de la ville, qu'il s'agisse des signataires ou des habitants et des acteurs au travers des Conseils citoyens, implique la mise en place de moyens de coordination et d'animation spécifiques.

Coordonner c'est capitaliser et structurer l'information nécessaire, organiser des temps d'échanges et de réflexions, accompagner la prise de décision et le déploiement d'actions, assurer les moyens pour le suivi et l'évaluation.

La posture d'animation vient renforcer et dynamiser le volet coordination du dispositif. Animer, du latin *anima* (« souffle, vie ») suppose la **mise en mouvement qui va permettre aux différents acteurs de s'impliquer**, de prendre part. Animer c'est susciter l'intérêt, sécuriser chacun dans sa prise de risque liée au changement, outiller pour développer les visions partagées et la codécision, accompagner l'engagement. La mise en relation des différents acteurs, les supports de communication et l'expérimentation de projets spécifiques ont permis de structurer une animation dynamique tout au long de la mise en œuvre du Contrat de ville à Manosque.

Cette dimension d'animation est nécessaire pour permettre au territoire et à ses acteurs de s'approprier toute l'ambition des leviers nouveaux et innovants que sont la gouvernance élargie et la participation citoyenne.

Fédérer pour mobiliser les acteurs

L'expérimentation de projets spécifiques (Gestion urbaine de proximité ou Viens voir mon taf), le travail collectif en groupe thématique autour de l'appel à projets (Jardins partagés, Gestion des encombrants) ou encore l'accompagnement des Conseils citoyens (Fête des voisins) ont permis de mobiliser de nombreux acteurs autour de projets fédérateurs.

Toute la démarche de projet, et notamment l'étape du diagnostic, permet aux acteurs mobilisés de croiser leurs approches respectives. L'étape de réalisation met en jeu également l'échange de pratiques et l'inter connaissance.

Par exemple, avec l'opération « Viens voir mon taf », les acteurs du développement économique, l'éducation nationale et les acteurs jeunesse ont pu participer à l'élaboration du projet, avec pour chacun l'apport de son expertise et de sa vision particulière.

Ce type de démarche pourra être développée et renforcée avec **une méthode projet adaptée** qui permette aux partenaires d'**être mobilisés collectivement** tout au long du processus (comité de suivi par exemple).

Conseils citoyens, un acteur particulier

Avec les Conseils citoyens, la participation citoyenne s'inscrit au cœur du dispositif et suppose de **nouveaux modes de fonctionnement**, tant pour les habitants que pour les institutions et les partenaires du Contrat de ville.

Un processus de 2 ans a été nécessaire pour arriver à un équilibre dans leur mise en place. Les groupes actuellement constitués restent ouverts à de nouveaux membres, cette dynamique est à la fois une force (renouvellement, relais) et une fragilité (niveau d'information, posture du noyau dur).

Une attention particulière pour la période à venir permettra de renforcer et d'améliorer certains axes importants pour **garantir aux Conseils citoyens une place au sein du Contrat de ville**, une légitimité par rapport aux habitants, et soutenir leur fonctionnement.

PERSPECTIVES DU CONTRAT DE VILLE 2018 - 2020

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

>> Améliorer les outils de travail collaboratifs autour des projets pour faciliter les collaborations entre partenaires du Contrat de ville et entre services de la collectivité.

>> Développer des projets communs fédérateurs et structurants pour développer l'implication des signataires du Contrat de ville autour d'une gouvernance de territoire pragmatique et concrète, dans une logique transversale de droit commun.

>> Développer la relation entre les Conseils citoyens et les partenaires institutionnels signataires du Contrat de ville.

>> Poursuivre l'accompagnement des Conseils citoyens en fonction des besoins exprimés : légitimité auprès des habitants, communication, partage d'expériences... Et favoriser la participation des Conseils citoyens aux dispositifs complémentaires à la Politique de la ville.

En conclusion, il faut rappeler que les ambitions de la réforme de 2014, auxquelles les nouveaux contrats de ville se doivent de répondre, sont multiples :

- Réduire les inégalités, favoriser l'égalité d'accès au droit commun et améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires.
- Fédérer l'ensemble des partenaires dont les habitants, pour une meilleure coordination des actions en faveur du territoire.

Il faut également rappeler le contexte de cette évaluation à mi-parcours, qui est réalisée durant le premier semestre 2018. En effet, au même moment, alors que la politique de la ville fête ses 40 ans, le contexte national apporte de nombreux éléments de questionnements et de réflexions entre déclarations présidentielles, remise du rapport Borloo et lancement du programme de « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Un constat est largement partagé : les inégalités persistent et se creusent dans les quartiers prioritaires, et la Politique de la ville ne peut répondre à elle seule au défi de société que représente l'égalité Républicaine pour tous.

La volonté de changement est affichée : changer l'image des quartiers et changer les pratiques. Il s'agit de lutter contre les discriminations et « l'inégalité de destin » par un changement d'approche fondamental.

« Ce changement ne peut s'opérer sous la seule impulsion de l'État, ce doit être un combat collectif. C'est pourquoi nous changeons fondamentalement de méthode par une mobilisation nationale pour « faire ensemble » autour des acteurs de terrain » Extrait du programme de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers - juillet 2018.

En complément du volet financier annoncé par le programme national (mobilisation du droit commun, création de postes, financements des dispositifs et des actions...), les notions de « méthode » et du « faire ensemble » sont mises en avant comme levier incontournable pour l'amélioration des dispositifs en Politique de la ville.

Ces approches se traduisent notamment par la mise en oeuvre de démarches projets, innovantes et structurantes, qui s'appuient sur des partenariats mixtes (public - privé - société civile) au service du territoire et des habitants (par exemple les stages de troisième, les cités éducatives).

En ce sens, le plan de mobilisation nationale présenté en juillet 2018 semble venir renforcer certaines orientations impulsées par la loi de 2014, notamment le renforcement du droit commun dans les quartiers, et la gouvernance élargie.

Bien que les résultats restent faibles en matière de réduction des inégalités, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, la dynamique actuelle conforte l'approche du Contrat de ville comme un dispositif bien plus large que le seul appel à projets annuel, et lui donne toute sa dimension de coordination à l'échelle du territoire : mobiliser les partenaires autour de projets fédérateurs et structurants, pour changer l'image des quartiers et changer les pratiques.

L'ambition ne se réduit donc pas à faire du droit commun un sujet de la Politique de la ville, mais bien à faire de la Politique de la ville, un sujet pour le droit commun.

Ce pas de côté à l'échelle nationale, montre que le territoire de Manosque, encore rural et à taille humaine, dispose de nombreux atouts pour relever les défis multiples posés par la Politique de la ville dans le contexte actuel.

Bien que le retrait d'un partenaire comme la région soit préjudiciable (et fragilise le tissu associatif local), et bien que la mobilisation du droit commun (crédits et moyens) par les signataires reste à améliorer, on peut considérer que les dynamiques partenariales et l'approche projet sont aujourd'hui des leviers pour le Contrat de ville, et des atouts pour le territoire de Manosque.

Ces dynamiques locales se traduisent notamment par des projets spécifiques dont les applications concrètes et les bénéfiques émergent dès aujourd'hui.

L'opération du NPNRU sur le QPV2 est un bon exemple et montre toute l'importance d'un tel levier pour travailler sur la cohésion urbaine et sociale. Malgré une temporalité difficile à appréhender pour les habitants, le programme arrivera à moyen terme à des améliorations significatives du cadre de vie. Améliorer le cadre de vie, c'est aussi améliorer l'image du quartier, avec tous les impacts positifs que cela peut avoir à terme pour les habitants (estime de soi, réduction des discriminations à l'adresse, mixité par exemple).

Également, le NPNRU a permis de mettre en œuvre concrètement et de manière transversale une approche projet structurée, levier propice au développement intégré pour le quartier : concertation avec les habitants, participation du conseil citoyen aux instances, relations partenariales avec les bailleurs, orientation de l'appel à projets annuel du Contrat de ville autour des enjeux du NPNRU, inscription du quartier au cœur du territoire communal et inter communal.

La « méthode » et « le faire ensemble » sont donc des leviers largement développés et accompagnés dans le cadre du Contrat de ville à Manosque, et permettent de déployer dès à présent et jusqu'à la fin du Contrat de ville des projets innovants pour le territoire :

- Un travail de fond sur la gestion des encombrants qui mobilise de nombreux acteurs : conseils citoyens, services de la collectivité, bailleurs, associations.
- La mise en place d'un jardin partagés inter quartier avec l'appui de la commune, des associations et des habitants.
- Un nouveau service communal de proximité pour faciliter le lien entre les dispositifs de droit commun et les habitants.
- Une approche innovante en lien avec l'éducation nationale autour d'un projet d'orchestre à l'école qui mobilise les équipes enseignantes, les services de la collectivité, et s'inscrit dans la démarche du NPNRU.
- La création de postes de médiation autour de l'accès au Droit et au numérique.

Chacun de ces projets fait appel à une ingénierie et une animation spécifique pour mobiliser les nombreux acteurs et services nécessaires à un développement cohérent, ancré au territoire.

Sans être exhaustive, cette liste montre une diversité et un effet de synergie, renforce l'image des quartiers comme « territoires de projets », et conforte le rôle du Contrat de ville comme un outil au service de la cohésion sociale et urbaine du territoire.

En ce sens, les améliorations acquises aujourd'hui grâce à la mise en œuvre du Contrat de ville doivent être reconnues et consolidées pour la suite du dispositif :

- Le Contrat de ville a participé à la réduction des inégalités sur le territoire (réinscrire l'action publique au cœur des quartiers, améliorer le cadre de vie des habitants, renforcer l'égalité des chances auprès des jeunes notamment).
- Le Contrat de ville a démontré sa capacité à fédérer l'ensemble des acteurs (participation des habitants, implication des opérateurs, mobilisation des signataires).



ANNEXES



SOMMAIRE ANNEXES

- [Avis Conseil communautaire DLVA du 20 Novembre 2018](#)
- [Avis des Conseils citoyens](#)
- [Conseils citoyens - fiches outils pour la mobilisation](#)
- [Fiches thématiques statistiques Insee](#)
- [Glossaire](#)
- [Grille d'évaluation pour l'instruction des dossiers](#)
- [Guide des initiatives](#)
- [Questionnaires évaluation
\(Opérateurs financés - Signataires - Conseils citoyens\)](#)

- Avis Conseil communautaire DLVA du 20 Novembre 2018



Date AR Sous-Préfecture : 22/11/18	Date d'affichage : 22/11/18
Accusé de Réception en préfecture : 04-200034700-20181120-lmc126029-DE-1-1	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° CC-22-11-18

Le 20 novembre 2018 à 18h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération, dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 14 novembre 2018, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Salle MORUCCI - Salle de l'Etoile - GREOUX LES BAINS, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Gérard AURRIC, Madame Michèle BARRIERES, Monsieur Francis BERARD, Monsieur Pierre BONNAFOUX, Monsieur Jacques BRES, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Sylviane CHAUMONT, Monsieur Claude CHEILAN, Monsieur Christian CHENEZ, Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-Denis DAUMAS, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Henri GARCIA, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur François GRECO, Madame Pierrette GREGOIRE, Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Monsieur Arnel LE HEN, Madame Agnès LHUGUET, Monsieur Gérard MANTEAU, Monsieur Bruno MARTIN, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur André MILLE, Madame Valérie PEISSON, Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Madame Christiane PHILIBERT-BREZUN, Madame Emmanuelle PRADALIER, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Denis ROUSSEAU, Monsieur Eric SAUVAIRE, Madame Chrystel TOUSSAINT, Monsieur Guy VEYS, Monsieur Michel VITTENET, Monsieur Jean-Luc ZERBONE.

Absents représentés :

Madame Dominique ALUNNO donne pouvoir à Madame Valérie PEISSON, Monsieur Paul AUDAN donne pouvoir à Madame Michèle COTTRET, Madame Michèle BEGNIS donne pouvoir à Monsieur Michel VITTENET, Monsieur Christophe BIANCHI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Madame Stéphanie BROCHUS donne pouvoir à Monsieur Eric SAUVAIRE, Monsieur Jérôme CICILE donne pouvoir à Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur Bernard DIGUET donne pouvoir à Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Monsieur Jacques ESPITALIER donne pouvoir à Monsieur Arnel LE HEN, Madame Simone JAYNE BROCHERY donne pouvoir à Monsieur Bruno MARTIN, Madame Liliane LECONTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Madame Régine MANFREDI donne pouvoir à Monsieur Serge FAUDRIN, Madame Marie-Christine MOSCONI donne pouvoir à Monsieur Gérard MANTEAU, Madame Brigitte WEISS donne pouvoir à Madame Michèle BARRIERES.

Absents excusés :

Madame Ghislaine AUBERT, Monsieur Daniel BLANC, Monsieur Jean-Albert BONDIL, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Madame Martine CARRIOL, Monsieur Michel D'ANGELO, Monsieur Grégory DENIZE, Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Dominique JOUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Delphine DELFINO

**CC-22-11-18 - BILAN INTERMEDIAIRE DU CONTRAT DE VILLE DE
MANOSQUE**

Vu la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Décret 2014-1750 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;

Vu le Contrat de ville 2014-2020 de Manosque, signé le 4 novembre 2015 ;

Considérant qu'aux termes des dispositions législatives l'EPCI compétent en matière de Politique de la ville est en charge de l'évaluation de cette politique publique ;

Considérant que le comité de pilotage du Contrat de ville a validé le principe d'une auto-évaluation et en a fixé les objectifs :

- Rendre compte de la progression dans l'atteinte des objectifs ;
- Vérifier la mise en œuvre du dispositif en cohérence avec le diagnostic initial et la stratégie définie ;
- Améliorer et renforcer l'animation du dispositif ;
- Proposer des axes d'amélioration.

Considérant que l'évaluation du Contrat de ville doit faire l'objet d'un bilan intermédiaire, lequel doit être validé par l'assemblée délibérante ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'évaluation intermédiaire du Contrat de ville de Manosque telle qu'elle figure dans le document ci-annexé ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents en vue de la diffusion et de la communication du bilan intermédiaire auprès des signataires, des acteurs institutionnels et du public.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président, Bernard JEANMET-PERALTA

- Avis des Conseils citoyens

LES CONSEILS CITOYENS DE MANOSQUE

Nous avons pris connaissance des résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et nous formulons les avis suivants :

- Sur les observations et le diagnostic.

Nous manquons d'indicateurs pour comparer les données sur la durée. Il faudrait se donner les moyens de se procurer des indicateurs fiables permettant d'évaluer les résultats du contrat de ville à l'horizon 2020. Et aussi prévoir des indicateurs concernant la santé, la délinquance, la sécurité...

- Sur les crédits spécifiques et le droit commun.

Il faudrait rassembler les moyens humains et financiers dans des lieux de vie de quartier (maison de quartier ou centre social) cela permettrait une plus grande cohérence d'actions, de vivre ensemble, d'accès aux droits, d'intégration..... Nous proposons de prévoir des ressources salariées pour les conseils citoyens.

- Sur la gouvernance et la participation citoyenne.

Nous constatons que les citoyens sont difficilement mobilisables, peu réceptifs, peu disponibles (travail et famille) et ils manquent de confiance.

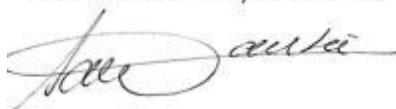
Les contraintes administratives sont chronophages pour les conseillers citoyens et ne favorisent pas les actions concrètes en faveur des habitants.

- Avis général.

Les efforts en matière de mobilisation des habitants doivent se poursuivre.

Fait à Manosque le 17 Octobre 2018

Pour le conseil citoyen Nord Est



Denise Saint-Antoine

Pour le conseil citoyen Arc Sud



Agnès Fiorani

CONSEILS CITOYENS

12, Bd de la Plaine
04100 MANOSQUE
Tél. 04 92 75 17 23

• Conseils citoyens - fiches outils pour la mobilisation

ACTEURS & RELAIS

LE CONSEIL CITOYEN, VOUS Y CROYEZ ?

Un nouveau dispositif de la politique de la ville ...

La participation citoyenne, un enjeu majeur pour la politique de la ville. Pierre angulaire de la démarche, l'installation de conseils citoyens permettra d'assurer l'effectivité de la participation des habitants et de la société civile aux contrats de ville. » Extraits du Contrat de ville DLVA.

A quoi ça sert ?

Le conseil citoyen permet aux habitants et aux acteurs de :

- Proposer et mettre en œuvre des projets pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers.
- Se former et développer de nouvelles compétences pour faire remonter la parole des citoyens auprès des décideurs.
- Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de ville.

Le rôle du service politique de la ville

- Définir un plan d'action pour accompagner la création des conseils citoyens.
- Déployer les moyens d'animation et de communication nécessaires à la mobilisation des citoyens.
- Assurer le lien entre les acteurs mobilisés, la collectivité ainsi que les partenaires du Contrat de ville.

CONSEILS CITOYENS

Accompagnez la démarche des conseils citoyens et soutenez la mobilisation des habitants!

... au service de la participation citoyenne

Démocratie participative, initiative citoyenne, expertise d'usage, dialogue, échanges, propositions, co construction ...

La création de conseils citoyens est une opportunité pour agir dans la conduite de projet partagée. L'ambition de ce dispositif est bien de recréer du lien entre élus et habitants, autour d'un nouveau mode de gouvernance qui implique le citoyen comme acteur à part entière.



Comment ça marche ?

Pas de modèle imposé mais un cadre de référence.

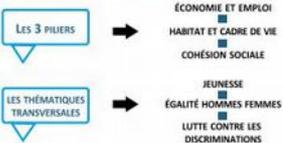
Chaque conseil citoyen est composé de deux collèges :

- | | |
|--|--|
| Le collège habitants | Le collège acteurs |
| Les habitants représentent au moins 50% des membres. | Associations, commerçants, professions libérales ... |
| Parité hommes / femmes. | Implantés dans les quartiers. |

Chaque conseil citoyen désigne des délégués :

Les délégués représentent le conseil citoyen et participent aux instances du Contrat de ville (comité de pilotage, groupes de travail, évaluation).

Les avis, propositions et actions des conseils citoyens portent sur les thématiques du Contrat de ville :



BOÎTES À IDÉES & CONSEILS CITOYENS

OUTIL D'INTERPELLATION, LA BOÎTE À IDÉES EST ICI UTILISÉE EN SOUTIEN À LA MOBILISATION DES HABITANTS AUTOUR DU CONSEIL CITOYEN.



Quel est le rôle de la structure ?

Accueillir une boîte à idées, qu'est-ce que ça implique pour ma structure ?

Les Boîtes à idées seront accompagnées d'une signalétique claire qui donnera toutes les informations utiles au public. Un affichage DLVA - Ville de Manosque permettra d'identifier l'opérateur référent. Ainsi, les membres de vos équipes d'accueil n'auront pas de charge de travail supplémentaire à prévoir en lien avec le dispositif.

Accompagnez la démarche des conseils citoyens et soutenez la mobilisation des habitants en proposant une boîte à idées dans vos locaux!

Pourquoi accueillir une boîte à idées ?

Votre structure dispose d'un espace d'accueil ouvert à la population manosquaine et a été identifiée comme lieu relais vers les publics issus des quartiers concernés par le contrat de ville.

Pour répondre à l'ambition portée par la collectivité, la démarche de mobilisation des habitants autour du conseil citoyen doit se mener en partenariat avec les acteurs de terrain qui agissent au plus près de la population. Votre structure a été identifiée comme lieu relais car elle accueille de manière large et ouverte un grand nombre d'habitants sur la commune, et plus particulièrement sur les quartiers visés au titre du contrat de ville.

Comment ça marche ?

Pour combien de temps ? À quoi ça ressemble ? À quoi ça sert ?

- Les boîtes vous seront proposées pour une durée d'un mois à compter d'avril 2016.
- Façonnés par les services techniques, les supports seront accompagnés d'une signalétique intégrée en kit (affiche, bulletin de participation et flyer).
- La boîte à idées interpelle de manière large et anonyme. Elle favorise l'expression des personnes peu à l'aise avec le contact direct et permet à chacun de prendre le temps de répondre aux questions posées. A la fois outil d'enquête et de communication, la boîte à idées s'inscrit dans le processus global de mobilisation autour des conseils citoyens.



conseilcitoyens@dla.fr



ATELIERS ET RENCONTRES

CONSEILS CITOYENS

DES TEMPS COLLECTIFS AVEC LES HABITANTS ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, UN FORMAT D'ANIMATION DYNAMIQUE EST PRÉVU POUR ASSURER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE CHACUN ET FAVORISER L'EXPRESSION DU PLUS GRAND NOMBRE.

Étapes prévues

Ateliers et rencontres publiques sont organisés pour présenter la démarche, répondre aux questions des citoyens et commencer à construire collectivement une vision partagée autour du quartier.

Pour chacun des quartiers, deux rencontres :

- AVRIL ATELIER COLLECTIF : NOTRE QUARTIER A DES IDÉES!
- MAI UNE RENCONTRE, VOS ENVIES, UN PROJET

Par souci de lisibilité en terme de posture, il sera fait appel à une structure extérieure pour porter l'animation de ces temps collectifs. Ainsi, la collectivité peut se positionner en tant que partenaire lors des échanges.

Animer la participation, pourquoi, comment ?

La participation citoyenne est un enjeu complexe et ambitieux du Contrat de ville. Pour accompagner ce processus, une attention particulière doit être portée à l'animation pour :

- Assurer la capacité de chacun à s'exprimer, au-delà des représentations en terme de pouvoir, hiérarchie, codes et habitudes, relations sociales ... en étant vigilant aux équilibres du groupe (médiation, gestion de la parole ...).
- Trouver des formes dynamiques qui renouvellent nos modes de fonctionnement en collectif (outils d'animation, place laissée à la parole de chacun, disposition de la salle, travail en petits groupes ...).
- Le cahier des charges précisant les attendus en terme d'animation affirme la volonté d'inscrire le processus dans une démarche d'éducation populaire.



conseilcitoyens@dla.fr



PORTEUR DE PAROLES & CONSEILS CITOYENS

OUTIL D'ÉDUCATION POPULAIRE, LE PORTEUR DE PAROLES OUVRE LE DÉBAT DANS L'ESPACE PUBLIC ET FAVORISE L'EXPRESSION CITOYENNE.

ACCOMPAGNEZ LA DÉMARCHE DES CONSEILS CITOYENS ET SOUTENEZ LA MOBILISATION DES HABITANTS EN PARTICIPANT À LA MISE EN PLACE DE PORTEUR DE PAROLES DANS LES QUARTIERS!

C'est quoi le porteur de paroles ?

C'est un outil d'éducation populaire qui propose une forme innovante et directe pour créer du débat dans l'espace public.

- Une question simple est affichée en grand format, en extérieur ou en intérieur, dans un espace ouvert au public.
- Une équipe d'animateurs va au contact des gens et leur proposent de répondre à la question, tout en ouvrant le débat et les échanges.
- Les réponses sont à leur tour affichées en grand format, ce qui permet de rendre visible et de partager un panel d'expressions singulières sur les sujets qui les concernent.

Quel est le lien avec le conseil citoyen ?

Dans le cadre du contrat de ville, le conseil citoyen a pour ambition de développer un nouveau mode de gouvernance qui implique le citoyen comme acteur à part entière.

- Le porteur de paroles est utilisé ici comme outil pour la mobilisation et l'expression des citoyens.
- Dispositif dynamique et ouvert, il permet d'interpeller les citoyens de manière concrète et directe sur les enjeux d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.
- Organisé sur le terrain, au plus près des habitants, le porteur de paroles permettra de collecter les avis, propositions et visions des citoyens sur les sujets qui les concernent.

Pourquoi se mobiliser dans la mise en place des porteurs de paroles ?

- Votre structure est impliquée auprès des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. Vos équipes pourront être formées au dispositif par des professionnels de l'éducation populaire, et tester l'outil dans le cadre concret de la mobilisation autour des conseils citoyens.



conseilcitoyens@dla.fr



- [Fiches thématiques statistiques Insee](#)

- **[Quartier Prioritaire : Arc Serrets - Plantiers - Aliziers](#)**

[Cliquez sur le lien pour accéder aux fiches thématiques](#)

>>> <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP004003>

Fiches thématiques :



- **[Quartier Prioritaire : Centre Ville - Saint-Lazare](#)**

[Cliquez sur le lien pour accéder aux fiches thématiques](#)

>>> <https://sig.ville.gouv.fr/Synthese/QP004002>

Fiches thématiques :



- Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIL	Conférence Intercommunale du Logement
CIQ	Comité d'Intérêt de Quartier
CLSPD	Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMU	Couverture Maladie Universelle
COFIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CRPV PACA	Centre Ressource Potilique de la Ville Provence-Alpes-Côte-d'Azur
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DLVA	Durance Luberon Verdon Agglomération
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
NPNRU	Nouveau Programme National pour le Renouvellement Urbain
QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIG	Système d'Information Géographique
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

- Grille d'évaluation pour l'instruction des dossiers



Contrat de ville Manosque - Appel à projet 2018
Fiche d'instruction

NOM du porteur du projet	
Intitulé de l'action	
Partenaire INSTRUCTEUR	

La grille d'évaluation ci-après doit permettre à chacun des signataires du contrat de porter une appréciation, sur la base de critères harmonisés, pour les actions proposées

Critères	Note	Commentaires
L'action présente-t-elle une qualité méthodologique cohérente (diagnostic partagé, pertinence au regard des besoins des publics, conduite et pilotage de l'action, modalités d'évaluation).	/25	
L'action s'articule-t-elle avec les actions et dispositifs existants sur le territoire ?	/20	
L'action cible-t-elle spécifiquement le public des quartiers prioritaires ?	/15	
L'action prend-t-elle en compte les thématiques transversales : Jeunes ; Égalité hommes/femmes ; Lutte contre les discriminations ; Citoyenneté et valeurs de la République.	/15	
L'action est-elle cohérente au regard de l'adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés (budget, effectifs...).	/15	
L'action présente-t-elle un caractère innovant ? L'innovation concerne aussi bien la nouveauté de l'action, que l'évolution de l'organisation et des processus définis pour sa mise en œuvre (diagnostic, participation des usagers et des partenaires, communication, capacité d'adaptation ...).	/10	
Note finale sur 100	/100	

Avis Partenaire instructeur <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	Appréciations générales
--	--

- [Guide des initiatives](#)

[Pour télécharger le guide des initiatives soutenues par le Contrat de ville cliquez sur le lien :
https://www.dlva.fr/images/459/WEB_livret_2018.pdf](https://www.dlva.fr/images/459/WEB_livret_2018.pdf)



LE GUIDE DES INITIATIVES

SOUTENUES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET

2018

Evaluation des actions soutenues par le Contrat de ville en 2017 à Manosque

Bonjour,

Ce questionnaire est destiné à l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville de Manosque.

Cette démarche est inscrite au coeur de l'évaluation nationale des Contrats de ville. Nous vous remercions donc de l'attention que vous porterez à remplir ce formulaire, conçu pour faciliter la collecte des informations attendues.

Vos réponses permettront de compléter l'analyse des résultats et impacts du Contrat de ville de Manosque.

ATTENTION > Il faut remplir un formulaire pour chaque année et pour chaque action soutenue.

Votre réponse est attendue pour le 20 avril 2018 au plus tard.

En cas de difficulté, contacter :

Melissa Menard

Chargée de mission Contrat de ville

Politique de la Ville

Durance Luberon Verdon Agglomération

Tel : 07 86 03 43 88 - 04 92 70 35 56

Courriel : mmenard@dlva.fr

*Obligatoire

1. Adresse e-mail *

IDENTIFICATION DE L'ACTION

Porteur de l'action

2. Nom de l'opérateur *

3. Objet social de l'opérateur *

Une seule réponse possible.

- Association loi 1901
- Etablissement public et collectivités territoriales
- SCIC - SCOP
- Autre : _____

4. Adresse de l'opérateur *

5. Référent de l'action (nom et fonction) *

Action évaluée

6. Intitulé de l'action *

7. Quartier(s) d'intervention **Plusieurs réponses possibles.*

- QPV - Centre ancien - Saint Lazare
- QPV - Arc Sud - Serrets - Plantiers - Aliziers
- Hors QPV

8. Objectif opérationnel de l'action *

9. Thématiques transversales de l'action **Plusieurs réponses possibles.*

- Promotion de la jeunesse
- Lutte contre les discriminations
- Egalité homme-femme
- Citoyenneté - valeurs de la République

10. Pilier thématique **Une seule réponse possible.*

- Cohésion Sociale *Passez à la question 10.*
- Développement économique - Emploi - Formation *Passez à la question 11.*
- Habitat - Cadre de vie *Passez à la question 12.*

Orientation stratégique si Cohésion Sociale**11. Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ? ****Plusieurs réponses possibles.*

- Santé
- Education et parentalité
- Sport / Loisirs
- Culture
- Accès au Droit
- Autre : _____

*Passez à la question 13.***Orientation stratégique si Développement économique -
Emploi - Formation**

12. Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ? *

Plusieurs réponses possibles.

- Insertion - Emploi
- Formation
- Développement économique
- Autre : _____

Passez à la question 13.

Orientation stratégique si Habitat - Cadre de vie**13. Dans quels champs thématiques votre action s'inscrit-elle ? ***

Plusieurs réponses possibles.

- Habitat - Logement
- Projet urbain - Qualité urbaine
- Autre : _____

Passez à la question 13.

PUBLIC BENEFICIAIRE DE L'ACTION

Attention, une même personne ne doit être comptée qu'une fois au cours de l'action. Indiquez uniquement les personnes ciblées de manière directe par votre action (exemple : si votre action concerne 12 enfants, ne comptez pas les familles même si elles sont touchées de manière indirecte).

14. Nombre de bénéficiaires total *

Indiquer le nombre total de personnes ciblées de manière directe par votre action

15. Dont bénéficiaires Femmes *

Indiquer le nombre pour les 2 QPV

16. Dont bénéficiaires Hommes *

Indiquer le nombre pour les 2 QPV

17. Dont bénéficiaires QPV Centre ville - Saint Lazare *

Indiquer le nombre total (homme-femme) pour ce QPV

18. Dont bénéficiaires QPV Arc Sud Serrets-Plantiers-Aliziers *

Indiquer le nombre total (homme-femme) pour ce QPV

19. Type de bénéficiaires *

Quels sont les types de bénéficiaires touchés de manière prioritaire par votre action ?
Plusieurs réponses possibles.

- Enfants
- Jeunes adultes (17-26 ans)
- Adultes
- Personnes âgées

20. Mobilisation du public *

Quels moyens avez-vous utilisé pour mobiliser le public ?
Plusieurs réponses possibles.

- Supports papier (flyer - affiche...)
- Communication numérique
- Porte à porte
- Bouche à oreilles
- Réseau d'acteurs et partenaires
- Autre : _____

21. Orientation du public

Listez les partenaires principaux qui vous ont orienté du public.

22. Difficultés rencontrées

Si vous avez rencontré des difficultés pour mobiliser le public expliquez lesquelles de manière synthétique.

23. Formes de participation du public *

Plusieurs réponses possibles.

- Information (information sur le projet communiquée aux bénéficiaires)
- Consultation / Concertation (prise en compte de l'avis des bénéficiaires de l'action)
- Co-construction (participation des bénéficiaires à la mise en oeuvre de l'action)
- Aucune

24. Suivi du public N+1 **Plusieurs réponses possibles.*

- Pas de suivi du public sur l'année suivant la mise en oeuvre de l'action
- Un suivi du public est réalisé l'année suivant la mise en oeuvre de l'action

MISE EN OEUVRE DE L'ACTION**25. Fréquence de l'action ****Plusieurs réponses possibles.*

- Quotidienne
- Hebdomadaire
- Mensuelle
- Événementielle
- Autre : _____

26. Nombre de réunions partenariales organisées par an pour l'action **Plusieurs réponses possibles.*

- 0 réunions
- entre 1 et 3
- 3 et plus
- Autre : _____

27. Composition des réunions partenariales **Plusieurs réponses possibles.*

- Partenaires associatifs
- Partenaires institutionnels
- Financeurs
- Conseils citoyens
- Autre : _____

28. Outils de suivis mis en place **Plusieurs réponses possibles.*

- Feuilles de présence
- Tableau de bord
- Comité de pilotage
- Questionnaire de satisfaction auprès du public
- Autre : _____

29. Indicateurs quantitatifs de réussite de l'action *

Citez les 3 principaux indicateurs quantitatifs de réussite de l'action

30. Indicateurs qualitatifs de réussite de l'action

*

Citez les 3 principaux indicateurs qualitatifs de réussite de l'action

31. Prestataire *

Avez-vous eu recours à des prestataires pour la mise en oeuvre de l'action ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

32. Accompagnement par les équipes opérationnelles du Contrat de ville *

Avez-vous bénéficié du soutien des équipes opérationnelles (état - DLVA) pour la mise en oeuvre de votre action

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

33. Si oui, à quel moment de votre action cet accompagnement a-t-il eu lieu ?

Plusieurs réponses possibles.

- Avant la mise en oeuvre de l'action
 Durant la mise en oeuvre de l'action
 Après la mise en oeuvre de l'action

34. Si oui, sur quels sujets cet accompagnement a-t-il porté ?

Plusieurs réponses possibles.

- Structuration de l'action - conseil
 Mise en réseau
 Communication - diffusion

35. Si oui, évaluez la qualité de l'accompagnement

Evaluez la qualité de l'accompagnement par les équipes opérationnelles

Une seule réponse possible.

- Très satisfaisant
 Satisfaisant
 Moyennement satisfaisant
 Peu satisfaisant

EVALUATION QUALITATIVE DE L'ACTION

36. Auto-évaluation *

Évaluez globalement les résultats de votre action au regard des enjeux du contrat de ville
Une seule réponse possible.

- Très satisfaisants
 Satisfaisants
 Moyennement satisfaisants
 Peu satisfaisants

Plus particulièrement, quelle note reflète l'adéquation de votre action entre MOYENS et BESOINS concernant les points suivants ?

Exemple : les moyens dont vous avez disposé pour mener votre action étaient tout à fait adéquats : notez à 5

Exemple : les moyens de communication mobilisés pour votre action étaient moyennement adéquats : notez à 3

37. Moyens humains *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

38. Moyens financiers *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

39. Moyens de communication *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

40. Moyens techniques *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

41. Relations institutionnelles *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

42. Relations partenariales *

Une seule réponse possible.

	1	2	3	4	5	
Peu satisfaisant	<input type="radio"/>	Très satisfaisant				

43. Perspectives (adaptation, évolution, abandon, essaimage ...) *

A l'avenir, quelles type de perspectives avez-vous envisager pour votre action
Plusieurs réponses possibles.

- abandon de l'action
- reconduction de l'action en l'état
- reconduction de l'action avec de nouvelles modalités (lieu, équipe, thématique ...)
- calibrage de l'action à la baisse
- calibrage de l'action à la hausse
- essaimage de l'action
- Autre : _____

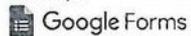
Commentaires

Merci d'avoir répondu à cette enquête d'évaluation. Vous pouvez nous transmettre vos commentaires libres ci-après.

44. Commentaires

M'envoyer une copie de mes réponses

Fourni par



- **Questionnaires évaluation / Conseils citoyens**

07/08/2016

Conseils citoyens - évaluation Contrat de ville à mi-parcours

Conseils citoyens - évaluation Contrat de ville à mi-parcours

Ce questionnaire vous est adressé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville sur Manosque.

Nous vous invitons à produire une réponse unique et concertée pour chaque conseil citoyen, ce qui nous permettra d'inclure vos retours à l'évaluation intermédiaire.

Le processus national d'évaluation indique que le document final devra être soumis à la lecture de chaque conseil citoyen pour émission d'un avis qui sera annexé au document.

1. Adresse e-mail *

Contrat de ville

2. Qualifier votre niveau de participation à la gouvernance du Contrat de ville

Une seule réponse possible par ligne.

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Comité de pilotage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comité de programmation financière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Groupe de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Événementiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

3. Commentaires

4. Les éléments communiqués avant chaque réunion vous permettent-ils d'avoir un niveau d'information

Une seule réponse possible par ligne.

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Comité de pilotage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comité de programmation financière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Groupe de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Événementiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Commentaires

6. Qualifier la relation de votre conseil citoyen avec*Une seule réponse possible par ligne.*

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Les signataires du Contrat de ville	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les co-pilotes (ETAT - DLVA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7. Commentaires

8. Les axes suivants vous semblent-ils suffisamment ou correctement développés ?*Une seule réponse possible par ligne.*

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
La programmation financière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les conseils citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'animation territoriale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

9. Commentaires

Conseil citoyen**Comment est constitué votre conseil citoyen ?****10. Nombre d'habitants**

11. Parmi les habitants - nombre de femmes

12. Parmi les habitants - nombre d'hommes

13. Parmi les habitants - nombre de - de 30 ans

14. Nombre d'acteurs

Comment fonctionne votre conseil citoyen ?

15. Quelles sont les instances de gouvernance de votre conseil citoyen ?

16. Commentaires

17. Quels sont les rôles principaux de votre conseil citoyen ?

Plusieurs réponses possibles.

- Apporter une expertise de terrain pour la programmation financière du Contrat de ville
- Porter et développer des actions
- Soutenir et faire connaître les actions existantes
- Collecter, analyser et faire remonter la parole des habitants
- Participer aux projets qui concernent le quartier
- Autre : _____

18. Commentaires

19. Avez-vous des besoins en formation ?

Plusieurs réponses possibles.

- Thématiques du Contrat de ville
- Gestion de projet
- Gouvernance
- Communication
- Echange de pratiques avec d'autres conseils citoyens
- Autre : _____

20. Commentaires

21. Qualifiez le niveau de reconnaissance de votre conseil citoyen par

Une seule réponse possible par ligne.

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Les habitants de votre quartier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les acteurs associatifs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les acteurs institutionnels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Les signataires du Contrat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

22. Commentaires

23. Qualifiez le niveau de soutien de votre conseil citoyen par les équipes opérationnelles en terme de*Une seule réponse possible par ligne.*

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Fonctionnement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Structuration	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Information	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mise en lien	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

24. Commentaires

25. Avez-vous des pistes d'amélioration pour la suite ?

 M'envoyer une copie de mes réponses

Fourni par

 Google Forms

Signataires - évaluation Contrat de ville à mi-parcours

Ce questionnaire vous est adressé dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville sur Manosque.

Nous vous invitons à produire une réponse unique et concertée pour chaque signataire, ce qui nous permettra d'inclure vos retours à l'évaluation intermédiaire.

1. Adresse e-mail *

2. Structure signataire du Contrat de ville de Manosque

Elaboration du Contrat de ville

3. Votre structure a-t-elle participé à l'élaboration du Contrat ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

4. Si oui, avez-vous participé à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels du Contrat ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Non

5. Niveau de participation à l'élaboration

Plusieurs réponses possibles.

- Consultation
 Collaboration
 Construction
 Autre : _____

6. Dans quelle mesure le délai accordé à la construction du Contrat de ville a-t-il permis de réinterroger la stratégie et les actions menées sur les QPV du territoire ?

Une seule réponse possible.

- Adapté
 Partiellement adapté
 Non adapté

7. Commentaires

Mise en oeuvre du Contrat de ville

Quels moyens humains avez-vous mobilisés afin d'assurer le déploiement du Contrat de ville ?

8. Nombre de personnes mobilisées

.....

9. Fonction

.....

10. Temps dédié en ETP

.....

11. Qui participe au comité de pilotage ?

Plusieurs réponses possibles.

- Un technicien
 Un élu
 Toujours la même personne

12. Quel est votre niveau de participation au Contrat de ville ?

Plusieurs réponses possibles.

- Comité de pilotage
 Comité de programmation financière
 Groupes de travail
 Evenementiels
 Autre :

13. Les instances du Contrat de ville ont-elles permis d'arbitrer sur des problématiques rencontrées dans la mise en oeuvre des actions du Contrat ?

Une seule réponse possible.

- Oui
 Partiellement
 Non

14. Pourquoi ?

.....

15. Niveau de satisfaction concernant la fréquence de réunions des instances*Une seule réponse possible par ligne.*

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Comité de pilotage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Comité de programmation financière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Groupes de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Evènementiels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

16. Niveau de satisfaction concernant*Une seule réponse possible par ligne.*

	Peu satisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
les relations avec les signataires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les relations avec les co-pilotes (ETAT - DLVA)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
les relations avec les conseils citoyens	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l'animation des réunions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
l'animation du Contrat de ville	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

17. Commentaires

 M'envoyer une copie de mes réponses

Fourni par

 Google Forms

Contrat de ville



Durance Luberon Verdon
AGGLOMÉRATION



Durance Luberon Verdon Agglomération - Politique de la Ville

Melissa Menard - Chargée de projet Contrat de ville - 07 86 03 43 88 - 04 92 70 35 56
mmenard@dlva.fr > [S'inscrire à la lettre d'information](#) > [Visiter le site web](#)